

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION DE LA GOUVERNANCE
LOCALE DE L'ADMINISTRATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

DEPARTEMENT DU COUFFO

COMMUNE DE LALO

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL
Quinquennat 2011-2015

Décembre 2010

Partenaires en appui à la Commune



Facilité par le bureau d'étude



▪ Audits	▪ Formation
▪ Conseils	▪ Planification
▪ Appui technique	▪ Modération
▪ Evaluation	▪ Maîtrise d'œuvre

01 BP 3594 Porto-Novo; Tél. : (229) 97137976/90909291 ; Courriel : golfexpertises2006@yahoo.fr
RC n° 2006 B 010 Porto-Novo; IFU n°3200901389711; CNSS n° 07348607

TABLES DES MATIÈRES

CHAPITRE INTRODUCTIF.....	xiii
0 INTRODUCTION GENERALE	14
0.1 Approche méthodologique	15
0.2 Difficultés rencontrées et limites de l'étude	21
CHAPITRE I.....	23
DESCRIPTION GENERALE DE LA COMMUNE.....	23
1 DESCRIPTION DE LA COMMUNE	23
1.1 Le cadre physique.....	23
1.1.1 La situation géographique et administrative.....	23
1.1.2 Le relief et les sols	27
1.1.3 Climat et hydrographie	30
1.1.4 Végétation et Faune	30
1.2 Le contexte humain.....	32
1.2.1 Historique et peuplement de la Commune de Lalo.....	32
1.2.2 Organisation sociale	33
1.2.2.1 Principales formes d'organisation sociale et dynamique associative	33
1.2.2.2 Les principales organisations modernes.....	34
1.2.3 Caractéristiques socio - démographiques	35
1.2.3.1 Densité et répartition spatiale de la population.....	35
1.2.3.2 Structure de la population	36
1.2.3.3 Répartition ethno-religieuse de la population.....	37
1.3 Dynamique de l'économie locale	38
1.3.1 Principales activités de l'économie locale	38
1.3.1.1 Production végétale.....	38
1.3.1.2 Production animale	41
1.3.1.3 Production halieutique.....	42
1.3.1.4 Production et exploitation forestière, Chasse et autres activités de cueillette.....	42
1.3.1.5 Relations hommes-femmes et rôles dans la production agricole.....	42
1.3.1.6 Activités commerciales.....	44
1.3.1.7 Activités de transports	48
1.3.1.8 Tourisme et artisanat (arts et services).....	49
1.3.1.9 Culture, sport et loisirs	50
1.3.1.10 Mines, industrie et artisanat (transformation)	50

1.3.2	Dynamisme des principaux acteurs locaux en matière de développement économique local	51
1.3.2.1	Institution communale	51
1.3.2.2	Services déconcentrés de l'Etat	51
1.3.2.3	Secteur privé local	52
1.3.2.4	Société civile locale	52
1.3.3	Relations entre les acteurs en matière de développement économique ...	52
1.3.3.1	Dynamique entrepreneuriale	52
1.3.3.2	Accessibilité aux institutions de financement	52
1.3.3.3	Formation des ressources humaines, encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux	53
1.3.3.4	Accessibilité aux marchés et stratégie de commercialisation	53
1.3.3.5	Etat des relations entre l'institution publique communale et le secteur privé	54
1.3.3.6	Coopération intercommunale pour le développement économique local	54
1.4	Financement du développement local	55
1.4.1	Niveau d'activités des services de recouvrement et perception des impôts, taxes et droits locaux	56
1.4.2	Évolution des recettes budgétaires de la Commune	58
1.4.2.1	Évolution des recettes de fonctionnement	58
1.4.2.2	Composition et évolution des recettes d'investissement de 2004 à 2008	60
1.4.2.3	Evolution des recettes propres et des recettes de transfert de 2004 à 2008	61
1.4.2.4	Analyse des principaux indicateurs de performances de mobilisation des ressources	63
1.4.3	Évolution des dépenses budgétaires de la Commune	66
1.4.3.1	Processus de budgétisation locale	66
1.4.3.2	Analyse des dépenses budgétaires de fonctionnement de 2004 à 2008	67
1.4.3.3	Les indicateurs de dépenses par habitant	69
1.4.4	Equilibres financiers de la Commune	73
1.5	Organisation de l'espace communal	75
1.5.1	Organisation ethno-foncière et gestion de l'espace rural	75
1.5.2	Organisation de l'espace urbain et aménagement foncier	75
1.6	Diagnostic sociocommunautaire de la Commune	76
1.6.1	Organisation et fonctionnement des services communaux	76

1.6.1.1	Organigramme et services communaux créés	76
1.6.1.2	Qualité des ressources humaines de l'administration communale	77
1.6.1.3	Moyens logistiques des services communaux.....	79
1.6.2	Education.....	80
1.6.3	Santé, actions sociales.....	81
1.6.4	Hydraulique, Hygiène et Assainissement.....	82
1.7	Impacts des actions humaines sur l'environnement.....	83
1.7.1	Impacts des activités agricoles sur le sol, la faune, la flore et l'eau	83
1.7.2	Impacts de l'urbanisme sur l'environnement	84
1.7.3	Problèmes environnementaux majeurs	84
CHAPITRE II.....		85
PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE		85
2	PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE LALO	86
2.1	Au plan institutionnel et organisationnel	86
2.1.1	Principaux problèmes de la commune au plan institutionnel et organisationnel.....	87
2.2	Au plan économique	96
2.2.1	Principaux problèmes de la commune au plan économique	98
2.3	Au plan financier	112
2.3.1	Gestion budgétaire et financière de la Commune.....	112
2.3.2	La mobilisation des ressources :.....	112
2.3.3	Principaux problèmes de la commune au plan financier.....	113
2.4	Analyse des problèmes majeurs de développement de la Commune.....	119
2.4.1	Profil de développement de la Commune	119
CHAPITRE III.....		120
PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....		120
3	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....	120
3.1	Vision et orientations nationales et communales.....	121
3.2	Atouts, contraintes, opportunités et menaces majeurs de la Commune	123
3.3	Orientations stratégiques pour le développement de la Commune	125
3.4	Cohérence des orientations communales avec le cadre national de politique de développement.....	125
3.4.1	Cohérence par rapport aux études nationales de perspectives à long terme	126
3.4.2	Cohérence par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement	128
3.5	Logique de développement de la Commune.....	130

3.5.1	Objectif global de développement.....	130
3.5.2	Objectifs spécifiques et résultats	130
3.5.3	Cadre logique de développement de la Commune	134
3.5.4	Projets et programmes de développement de la Commune de Lalo	143
3.5.5	Programmation physique, temporelle et financière	145
CHAPITRE IV.....		160
STRATEGIE DE MISE EN EOUVRE DU PLAN		160
4	STRATEGIE DE FINANCEMENT DU PDC	161
4.1	Les sources de revenus de la Commune.....	161
4.1.1	Les ressources financières propres	161
4.2	Les contraintes budgétaires	162
4.3	Les données de base.....	162
4.3.1	Les recettes communales et le taux d'investissement sur les dernières années	162
4.3.2	L'investissement par tête sur les dernières années.....	162
4.3.3	Les interventions des partenaires dans la Commune.....	163
4.3.4	La participation communautaire	165
4.4	Les hypothèses de financement	165
4.5	Les scénarios de financement du PDC.....	166
4.5.1	Scénario 1 : Le taux d'investissement s'établit au seuil fixé par la loi, à savoir 30%	166
4.5.2	Scénario 2 : Le taux d'investissement s'établit à 35%	166
4.5.3	Scénario 3 : Le taux d'investissement s'établit à 40%	167
4.6	Cadrage du budget PDC.....	167
4.7	Schéma de financement du PDC	168
5	STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES.....	170
6	DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PDC.....	171
6.1	Dispositions institutionnelles	171
6.1.1	Le Cadre de Concertation des Acteurs du Développement (CCAD).....	172
6.1.2	L'Organe Technique d'Exécution (OTE).....	172
6.1.3	Elaboration des Plans annuels de développement.....	173
6.1.4	Elaboration des dossiers techniques et financiers	174
6.1.5	Suivi-évaluation du plan de développement communal	175
7	HYPOTHESES ET RISQUES	175
CONCLUSION		177
ANNEXES.....		178
Listes de présence aux différents ateliers communaux.....		178

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des villages et quartiers de ville par arrondissement	24
Tableau 2 : Les ressources naturelles de la commune	31
Tableau 3 : Principales ONG locales actives, intervenant dans la Commune	34
Tableau 4 : Population des arrondissements de la commune de Lalo	35
Tableau 5 : Répartition des ménages par arrondissement	35
Tableau 6 : Evolution de la production végétale entre 2000 et 2002	40
Tableau 7 : Evolution de la production végétale entre 2000 et 2002	40
Tableau 8 : Evolution de la production végétale entre 2000 et 2002	40
Tableau 9 : Evolution de la production animale de 2004 à 2008	41
Tableau 10 : Répartition des tâches selon le genre dans les activités champêtres	43
Tableau 11 : Répartition des vendeurs par chiffre d'affaire et flux financier	46
Tableau 12 : Niveau d'activités des services de recouvrement et perception des impôts, taxes et droits locaux	56
Tableau 13 : Évolution des prévisions et réalisations des recettes de fonctionnement entre 2004 et 2008	58
Tableau 14 : Evolution des composantes des recettes de fonctionnement	58
Tableau 15 : Evolution des ressources propres par principales composantes	59
Tableau 16 : Evolution des recettes d'investissement	60
Tableau 17 : Evolution des recettes propres et de transfert	61
Tableau 18 : Principaux indicateurs de performance de mobilisation des ressources	65
Tableau 19 : Evolution des prévisions et réalisations des dépenses de fonctionnement	67
Tableau 20 : Evolution des prévisions et réalisations des dépenses d'investissement entre 2004 et 2008	68
Tableau 21 : Les indicateurs de structures des dépenses et de dépenses per capita	72
Tableau 22 : Les indicateurs d'équilibre financier	73
Tableau 23 : Répartition du personnel par service	77
Tableau 24 : Répartition du personnel de la commune par catégorie	78
Tableau 25 : Répartition du personnel par statut	78
Tableau 26 : Equipement des services communaux	79
Tableau 27 : Etat des lieux de l'enseignement maternel, primaire et secondaire dans la Commune de Lalo	80
Tableau 28 : Fréquentation des structures / formations sanitaires en 2009	81
Tableau 29 : Problèmes principaux, causes et conséquences	87
Tableau 30 : Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du diagnostic institutionnel et organisationnel	89
Tableau 31 : Problèmes principaux, causes et conséquences	98
Tableau 32 : Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces au plan économique	102
Tableau 33 : Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces au plan financier	115
Tableau 34 : Atouts, contraintes, opportunités et menaces majeurs	124
Tableau 35 : Cohérence entre les ENPLT et les orientations stratégiques de Lalo.	127
Tableau 36 : Cohérence entre les ENPLT et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.	129
Tableau 37 : Objectifs spécifiques et résultats attendus	132
Tableau 38 : Cadre logique de développement de la Commune de Lalo	135
Tableau 39 : Tableau : Récapitulatif des projets et programmes du PDC	143
Tableau 40: Coûts des projets et programmes du PDC	145
Tableau 41: Evolution des recettes communales et du taux d'investissement	162

Tableau 42: Evolution de l'investissement par habitant sur la période 2003 – 2008	163
Tableau 43: Participation des intervenants aux actions de développement dans la Commune	164
Tableau 44: Résultats scénario 1 : le taux d'investissement est de 30%	166
Tableau 45: Résultats scénario 2 : le taux d'investissement est de 35%	166
Tableau 46: Résultats scénario 3 : le taux d'investissement est de 40%	167
Tableau 47: Matrice de cadrage du PDC de la Commune de Lalo	167
Tableau 48: Schéma de financement du PDC de la Commune de Lalo	169

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition de la population par âge.....	36
Graphique 2 : Répartition ethnique de la population de Lalo	37
Graphique 3 : Répartition de population de Lalo selon les religions	37
Graphique 4 : Evolution des superficies des spéculations pratiquées sur les 5 dernières années.....	38
Graphique 5 : Importance des différentes cultures dans la commune sur les 10 dernières années	39
Graphique 6 : Répartition des installations de vente sur le marché principal de Lalo (Hlassamè)	46
Graphique 6 : Evolution des recettes propres par principales composantes.....	60
Graphique 7 : Evolution en part des recettes propres et des recettes de transfert de 2004 à 2008	62
Graphique 8 : Evolution des recettes de transfert par composante.....	62
Graphique 9 : Evolution des prévisions et des réalisations de dépenses de fonctionnement	68
Graphique 10 : Evolution des prévisions et des réalisations des dépenses d'investissement	69
Graphique 11: Profil de développement de la collectivité	119

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique de la commune de Lalo.....	25
Carte 2 : Carte administrative de la Commune de Lalo	26
Carte 3 : Carte géologique de la commune de Lalo	28
Carte 4 : Carte pédologique de la commune de Lalo	29
Carte 5 : Carte des infrastructures commerciales de la commune de Lalo	45
Carte 6 : Carte de flux commercial de la commune de Lalo.....	47
Carte 7 : Infrastructure routière de la commune de Lalo	48

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
AGeFIB	Agence de Financement de Financement des Initiatives à la Base
AJLCC	Association des Jeunes pour la Lutte contre de Chômage et la Corruption
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
ASEP	Actions pour la Santé et Education de la Population
AVPN	Association Vive le Paysan Nouveau
BOA	Bank of Africa
CA	Chef d'Arrondissement
CASO	Communauté des Agglomérations de Saint-Omer
CBDIBA	Centre Béninois de Développement des Initiatives à la Base

CC	Conseil Communal
CCAD	Cadre de Concertation des Acteurs du Développement
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal pour la Promotion Agricole
CEPN	Centre de l'Environnement et la Protection de la Nature (Eaux et Forêts)
CIGRN	Comité Inter villageois de Gestion des Ressources Naturelles
CIPE	Centre des Impôts des Petites Entreprises
CIPGEF	Centre International pour la Promotion de la Gouvernance Environnementale et Forestière
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CLCAM	Caisse Locale de Crédits Agricoles et Mutuels
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Circonscription Scolaire
CSC	Centre de Santé Communal
CTB	Coopération Technique Belge
CT-DL	Projet collectivités territoriales et Développement local
DDEMP	Direction Départementale des Enseignements Maternels et Primaires
DDH	Direction Départementale de l'Hydraulique
DDI	Direction Départementale des Impôts
DDS	Direction Départementale de la Santé
DEC	Diagnostic Économique de la Collectivité Locale
DFIC	Diagnostic Financier de la Collectivité Locale
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DIOC	Diagnostic Institutionnel et Organisationnel de la Collectivité Locale
DSCRP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ENPLT	Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GADD	Groupe d'Action pour un Développement Durable
GRADID	Groupe d'Action pour un Développement Intégré et Durable
GRAIB	Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives de Base pour un Développement Durable
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IGN	Institut Géographique National
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
JAE	Jeunesse Actions Environnementales
LNB	Loterie Nationale du Bénin
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche/Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
MCA	Millenium Challenge Account

MCRI	Ministère Chargé des Relations avec les Institutions
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MJLDH	Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
MOS	Matrice d'Orientations Stratégiques
MUHRFLEC	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte Contre l'Erosion Côtière
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONASA	Office National de Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OSD	Objectifs Stratégiques de Développement
OTE	Organe Technique d'Exécution
PAC	Plan d'Actions Communal
PAD	Plan Annuel de développement
PADEAR	Programme d'Appui au Développement de l'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
PADEEB BENIN	Programme d'Appui au Développement et l'Entretien de l'Environnement au Bénin
PADME	Programme d'Appui au Développement des Moyennes Entreprises
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PAPDC	Projet d'Appui à l'Élaboration des Plans de Développement Communaux
PAPME	Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PARIEFIC	Plans d'Actions pour le Redressement Institutionnel, Économique et Financier des Communes
PDC	Plan de Développement Communal
PDESC	Plan de Développement Economique et Social et Culturel
PDL	Partenariat pour un Développement Local
PEJES	Promotion pour le Suivi Economique et Social
PMAE	Plan Municipal d'Actions Environnementales
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROTOS	Project voor Technische Ontwikkelingssamenwerking
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAI	Recettes Auxiliaires des Impôts
RFU	Registre Foncier Urbain
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNIE	Route Nationale Inter Etat
RP	Recette Perception
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SAFE	Service des Affaires financières et Economiques
SAFIC	Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités Territoriales
SAG	Service des Affaires Générales
SBEE	Société Béninoise de l'Energie Electrique
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune
SDLPCD	Service du Développement Local et de la Coopération Décentralisée
SECiP	Service de l'Etat Civil et de la Population
SG	Secrétariat Général
SICAD	Service de l'Information, de la Communication de l'Archivage et de la Documentation
SIG	Système d'Information Géographique
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SP	Secrétariat Particulier
STrC	Service des Transmissions radio et Commandement
ST	Service Technique
TDR	Terme de référence
UCP	Union Communale des Producteurs
USAID	United States Agency for International Development
VNG	Association des Communes Néerlandaises

PREFACE DU MAIRE

Tout développement réussi part d'une bonne projection d'actions soutenues par une vision claire à un horizon de temps bien défini. Le plan de développement communal est se veut donc un guide, un livret de bord qui exhibe l'état des lieux en termes de développement des communautés d'une part et les ambitions de développement attendues sur une nouvelle période d'autre part. Le défi de traduction de ces nouvelles ambitions en actes concrets pour le mieux être des communautés nécessite un esprit de dialogue permanent, de prise d'initiatives, de remise en cause à travers des efforts d'évaluation participative, de partage d'expériences et d'obligation de compte rendu.

C'est fort de cela que le Projet d'Appui à l'Élaboration des Plans de Développement Communaux (PAPDC) a ciblé la commune de Lalo et initié avec son Conseil communal une série d'actions qui aboutissent aujourd'hui à la mise au point de l'outil, guide du développement de la commune sur le prochain quinquennat.

Le présent document est le résultat de cette volonté et donne des orientations de développement de la commune sur les cinq prochaines années à compter de 2011. Il s'insère dans la dynamique de toute tentative de lutte contre la pauvreté et la misère à la base.

Loin d'être parfait ou de combler toutes attentes pour l'envol de la commune, il reste une esquisse d'actions basées sur des analyses de la situation de l'heure ciblant des activités clés qui ne sont pas les seules prioritaires pour le développement de la commune. Cependant, il est utile de commencer quelque part dans l'espoir de compléter ou d'améliorer plus tard.

Le Plan de Développement Communal (PDC) donne une vue des problèmes de développement, mais témoigne surtout de l'expression d'une volonté manifeste à l'engagement pour un développement durable et solidaire. Il est utile de renoncer à la critique de cet essai mais plutôt de relever ensemble le défi de sa mise en œuvre.

Nous sollicitons à cet effet, le concours de toutes les forces vives de la Commune, des partenaires sociaux, des organisations non gouvernementales (ONG) et des partenaires au développement pour l'érection des différents projets contenus dans le présent PDC.

Pour finir nous témoignons toutes nos gratitude au PAPDC, les structures d'appui, les personnes ressources qui ont contribué à la réalisation de ce bréviaire et nous remercions par anticipation tous les partenaires qui accepteront nous accompagner dans sa mise en œuvre.

Le Maire,

Comlan Célestin DOHOU

AVERTISSEMENT

Chers lecteurs et lectrices,

Il nous paraît important de vous ramener dans un même référentiel de considérations et d'analyse afin d'harmoniser les compréhensions à la lecture de ce document cadre d'orientation sur le chantier de développement de la commune. Ainsi, nous venons partager avec vous les préalables et remarques ci-après :

Nous reconnaissons qu'en matière de développement dans la commune de Lalo, tout est à faire et se révèle urgent. Cependant, il nous faut se fixer des priorités pour les cinq (5) ans à venir. De ce point de vue, nous ne pouvons qu'opérer des choix sur la base d'hierarchie des priorités, de l'état des lieux et des progrès réalisés les cinq (5) dernières années. Cet exercice d'hierarchisation des composantes de l'analyse SWOT de la commune intégré à d'autres outils de systématisation a permis de dégager les orientations stratégiques assorties des objectifs de développement à l'horizon 2015. Dans cette logique, si certains projets ou secteurs n'apparaissent pas dans les projections, cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas pertinents ou prioritaires. Tout ne pourra pas être fait en cinq (5) ans.

La base de données obtenues des enquêtes SAFIC, bien que riche ne couvre pas tous les secteurs économiques et sociaux, ce qui a naturellement joué sur certaines tendances. Néanmoins, cela n'enlève rien à la validité des informations ni à la qualité du document.

Les divers coûts estimés pour les activités des projets ne doivent pas être considérés comme figés. Il s'agit de coûts indicatifs. Ce sont des estimations basées sur les données disponibles lors de l'élaboration du PDC. Bien sûr, un effort a été fait pour tenir compte de l'inflation, de sorte que le coût annuel global pourrait rester relativement actuel.

L'absence de données sur certaines activités ou la difficulté à cerner dépenses à engager à la date d'aujourd'hui a conduit à laisser pour mémoire (PM) certains coûts. Il en est de même pour certaines réalisations indispensables mais ne relevant pas directement des compétences propres de la Commune, mais elle peut y contribuer.

Afin d'alléger le document et se focaliser sur l'avenir, seule une synthèse des diagnostics est présentée dans le texte. Des informations détaillées par secteurs figurent en annexe au document.

CHAPITRE INTRODUCTIF

0 INTRODUCTION GENERALE

Aux termes des dispositions de l'article 84 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune élabore et adopte son Plan de Développement Communal (PDC). Tout en veillant à sa cohérence avec les orientations nationales, elle est responsable de sa mise en œuvre pour une meilleure atteinte des finalités définies.

Il est comparable à un livret de bord sur le quinquennat et limite les élus locaux dans la dispersion de leur énergie. Le PDC est apparu donc comme un condensé d'initiatives claires soigneusement identifiées et répondant aux besoins essentiels des populations dans le temps et dans l'espace. Il a pour finalité de :

- responsabiliser les communautés sur leur développement ;
- gérer rationnellement les ressources de la commune ;
- doter la commune d'un outil de cadrage de l'ensemble des actions de développement ;
- élaborer les plans d'actions annuels et trimestriels de la commune en tenant compte des besoins des différentes couches socioprofessionnelles ;
- servir d'outil de négociation des partenariats de développement.

Objectivement, le Plan de Développement Communal se révèle comme un outil de développement le plus adapté parce qu'il rend compte des actions identifiées et portées par les citoyens.

En effet, le processus de sa mise au point a été entièrement participatif et a bénéficié de la mobilisation de toutes les couches socio professionnelles, parties prenantes au développement de la commune.

Ce processus qui est parti des diagnostics institutionnel et organisationnel, économique et financier a collecté toutes les données disponibles sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces dans tous les secteurs d'activités de la commune et sur l'institution communale. Il a également évalué le premier PDC de la commune aux fins d'intégrer les progrès réalisés pour bâtir la nouvelle corde sur l'ancienne.

Dans l'actualisation de son outil de développement, la commune a projeté des actions s'insèrent sous une série de définition d'intentions telles que la vision, les orientations et axes stratégiques, les objectifs qui sont restés cohérents avec les outils et orientations du pays.

Le présent outil fait assez exhaustif du processus d'élaboration du Plan de Développement Communal de Lalo 2^{ème} génération. Il présente dans sa première partie une description détaillée de la Commune, puis un diagnostic des différents secteurs et domaines et enfin l'état des lieux en matière de développement, en insistant sur les problèmes et les atouts dans chaque domaine. A cette séquence fait suite la problématique de développement de la Commune et des problèmes. La

dernière partie du document prenant appui sur la première partie a présenté la définition des intentions de développement de la Commune sur le prochain quinquennat. Elle donne également un aperçu sur le modèle de financement du et le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDC de la Commune de Lalo.

0.1 Approche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée par le cabinet Golf Expertises pour l'élaboration du Plan de développement de la commune de Lalo s'inspire du guide de planification du développement communal élaboré par le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) avec la Coopération technique allemande (GTZ) en 2008. Elle est constituée des cinq (05) phases suivantes :

- La phase préparatoire
- La phase de l'analyse diagnostique de la commune
- La phase de la définition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs spécifiques de développement
- La phase de la programmation
- La phase de la validation (adoption, approbation et popularisation)

Ces cinq (05) phases sont suivies des phases de mise en œuvre et de suivi-évaluation, dont la responsabilité incombe la Mairie.

Phase 1 : La phase préparatoire

L'originalité de l'élaboration du plan de développement communal de Lalo pour la période 2011-2015 réside dans l'utilisation du Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités locales (SAFIC) pour la réalisation d'un diagnostic global de la Commune.

La phase préparatoire de ce plan coïncide donc avec la phase préparatoire du SAFIC qui comporte l'information des principaux acteurs concernés au niveau de la collectivité locale, la mise en place d'un cadre institutionnel et organisationnel et la signature d'une convention de mise en œuvre. Cette phase très importante a permis:

- d'obtenir l'adhésion des élus et de s'assurer de leur volonté à s'engager en toute connaissance de cause dans un exercice qui conduira à l'élaboration du PDC 2^{ème} génération. Cet engagement prend la forme d'une convention de mise en œuvre signée par la collectivité locale et l'institution d'appui. Cette convention précise les objectifs à atteindre, les activités à réaliser, les rôles, les responsabilités et les moyens à mettre en œuvre par chaque partie ;
- d'identifier dès le départ, les principaux acteurs et les structures concernées par la mise en place et l'exécution du SAFIC, de les informer et de les impliquer dans le processus afin d'obtenir leur collaboration pour la réalisation des résultats. Il s'agit de bien définir le rôle de chacun des acteurs

(bureau communal/municipal, conseil communal, services communaux, services déconcentrés de l'État, opérateurs économiques, citoyens, etc.) et de garantir les meilleures conditions possibles d'appropriation et de pérennité. Une attention particulière est accordée à la collaboration des services déconcentrés de l'État, et autres structures d'appui technique.

Au cours de cette étape le budget du processus a été élaboré et adopté, un Comité de pilotage du processus a été créé par arrêté. De même, une formation et des séances d'informations ont été organisées par le Programme d'Appui aux Plans de Développement Communaux (PAPDC) à l'intention des membres dudit comité et les consultants sur les étapes du processus et les outils à utiliser.

Phase 2 : La phase de l'analyse diagnostique

Cette étape a été marquée par l'utilisation du SAFIC. Ces diagnostics institutionnel et organisationnel, fiscal et financier et de l'économie locale ont été exécutés de Septembre 2009 à Juillet 2010 dans la commune de Lalo, département du Couffo.

Le diagnostic SAFIC présente la situation réelle de la collectivité sans toutefois formuler des recommandations puisque le but est justement d'amener les élus et les populations à émettre de telles recommandations sur la base du diagnostic posé et à identifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer la gestion de la commune.

On distingue trois types de diagnostics:

- le diagnostic institutionnel et organisationnel de la collectivité locale (DIOC),
- le diagnostic fiscal et financier (DFIC) et
- le diagnostic économique (DEC).

Ces trois diagnostics ont été complétés par un diagnostic complémentaire qui couvre des domaines transversaux comme le genre et l'environnement.

Les diagnostics ont été réalisés sur la base de fiches de collecte de données et de guides d'entretiens auprès des différents acteurs concernés par la gestion et le développement de la commune. Il s'agit des acteurs des structures techniques de la mairie, des structures déconcentrées de l'administration centrale, des élus locaux, des opérateurs économiques locaux, des citoyens, etc.

Les résultats d'enquêtes sont analysés à partir d'une grille d'analyse permettant d'identifier les forces et faiblesses de la commune. Des tableaux de synthèse des résultats, des graphes et des illustrations ont été produits pour étayer ces analyses.

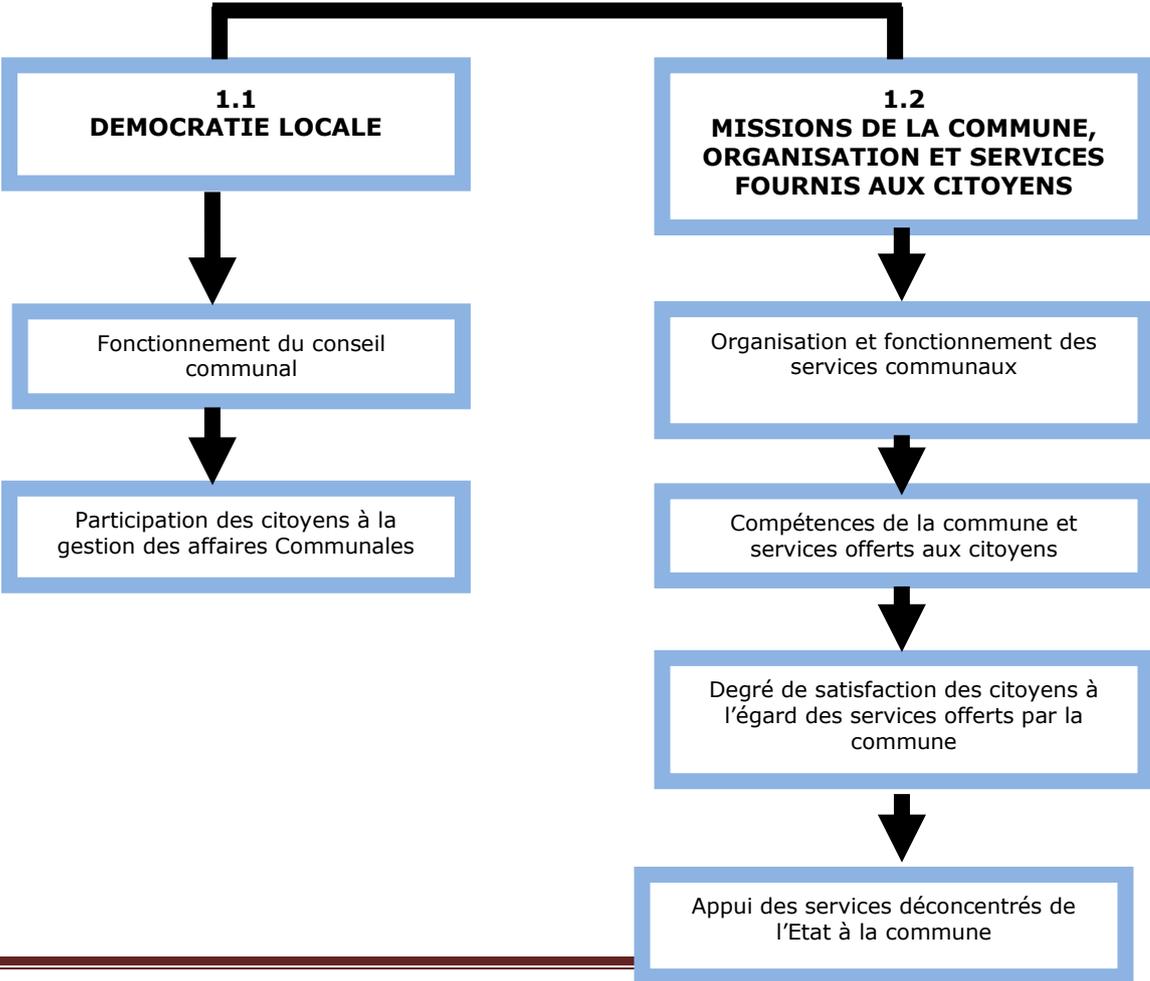
◆ Diagnostic institutionnel et organisationnel de la Commune (DIOC)

Le diagnostic organisationnel touche deux volets de la vie de la collectivité : *la démocratie locale et la gestion communale*. Il a pour objectif de sonder différents aspects de la gestion communale en vue d'identifier les mesures correctives qui permettront de tendre vers une bonne gouvernance gage d'une gestion saine, transparente et démocratique des affaires publiques locales. Cette analyse concerne essentiellement quatre secteurs de la vie de la commune : la démocratie locale, la gestion et les

services locaux, la mesure de la qualité des services et enfin le patrimoine communal.

Le processus du diagnostic institutionnel et organisationnel de la collectivité locale est récapitulé par la figure 1.

Figure 1 : Processus du diagnostic institutionnel et organisationnel de la commune



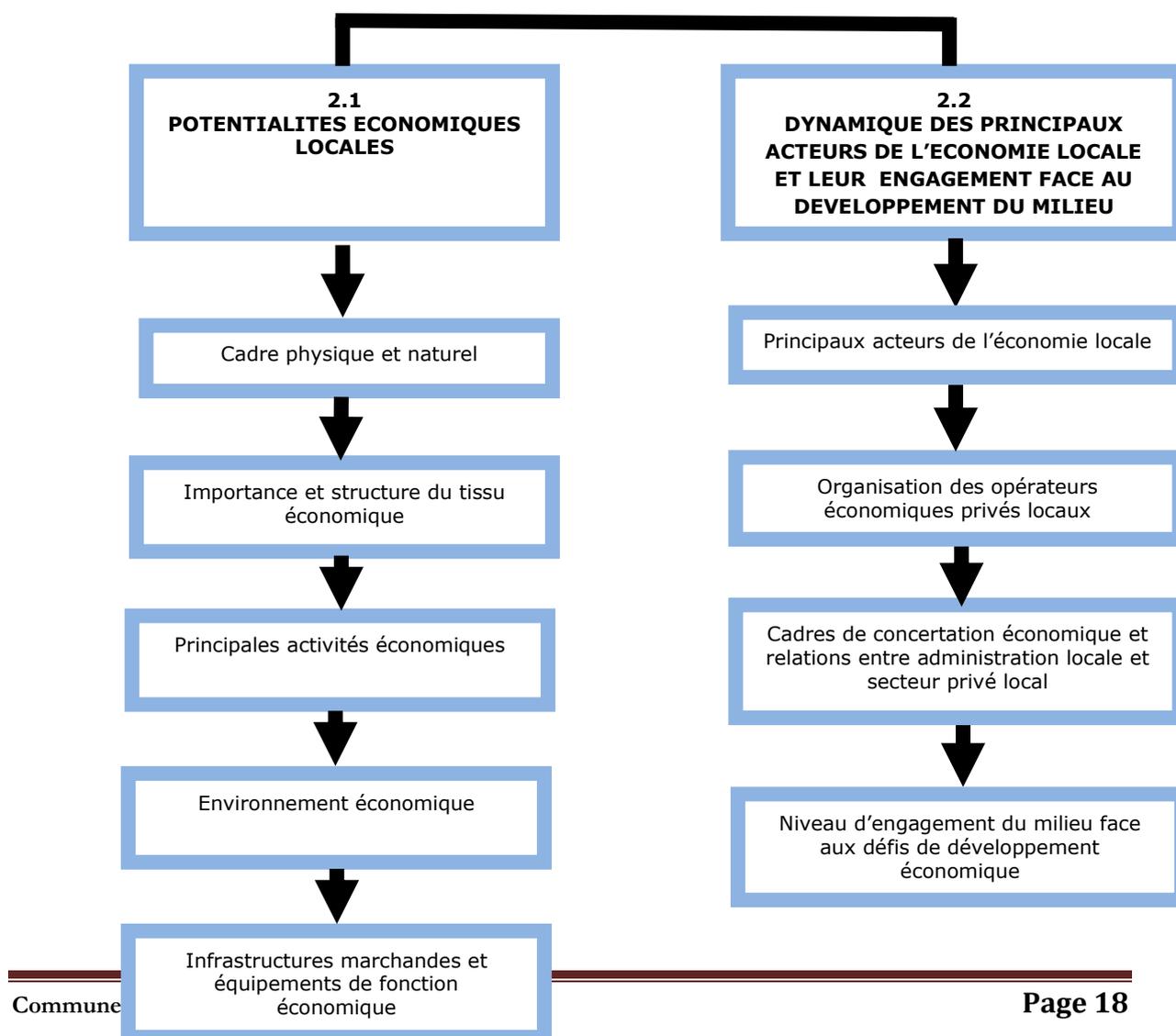
Source : Guide SAFIC

◆ Diagnostic de l'économie de la Commune (DEC)

L'objectif poursuivi par le diagnostic de l'économie locale est de cerner autant que possible les potentialités économiques locales et de mesurer la vigueur et l'engagement du milieu face au développement de son économie. Elle vise d'une part à mieux connaître la force de cette économie en termes d'implantation de production et de marché et, d'autre part, à mesurer l'engagement réel des acteurs locaux à en faire la promotion dans le cadre d'une vision économique clairement établie.

Le processus de diagnostic de l'économie locale est récapitulé par la figure 2.

Figure 2 : Processus de diagnostic de l'économie locale de la commune

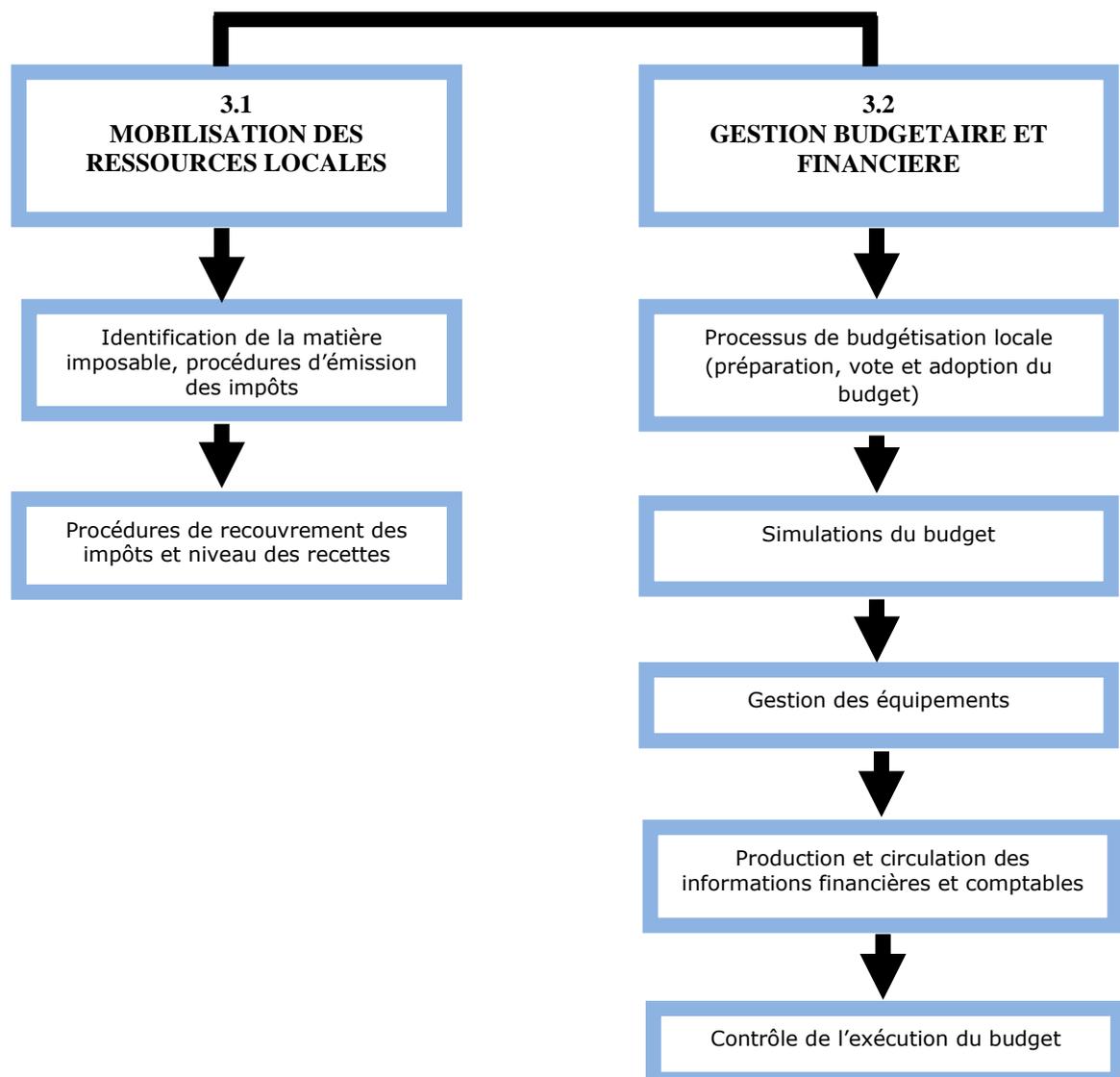


Source : Guide SAFIC

◆ Diagnostic Financier de la Commune (DFIC)

L'objectif poursuivi par le diagnostic financier est de présenter la situation financière de la Commune sans complaisance afin d'identifier les problèmes qui minent les finances locales. Il s'agit d'identifier les voies et moyens permettant d'engager la collectivité locale dans un processus durable d'amélioration de ses finances et de sa gestion afin qu'elle soit en mesure d'assumer les compétences qui lui ont été transférées et de pourvoir aux principaux besoins de base de sa population. Le diagnostic financier porte principalement sur deux volets : d'une part, les ressources de la commune et leur mobilisation et d'autre part la gestion budgétaire et financière.

Figure 3 : Processus de diagnostic financier de la commune



Source : *Guide SAFIC*

Phase 3 : Vision et orientations stratégiques

Lors d'un atelier de deux jours qui a regroupé le Conseil Communal, des personnes ressources comme chefs services déconcentrés et autres, la vision de développement de la Commune et les orientations stratégiques ont été formulées. Cette phase est définition des intentions de développement dont découleront les programmes et projets.

Phase 4 : Programmation

A cette étape, deux ateliers ont été organisés pour élaborer les éléments suivants :

- l'objectif global de développement, les objectifs spécifiques et les résultats à atteindre ;
- le cadre logique avec la formulation des activités à mener, les acteurs à impliquer, les indicateurs des résultats et les suppositions internes ;
- les programmes et projets du plan ;
- le coût de chaque activité, projet et programme ;
- le coût global du plan de développement
- la planification spatiale et temporelle

Puis des séances de travail ont été tenues pour revoir les actions projetées dans le temps et dans l'espace et en fonction des capacités financières de la commune et des partenaires potentiels : c'est la pré-validation. Enfin, ces activités et projets ont bénéficié d'une session d'arbitrage financier au cours de laquelle les partenaires ont évalué la cohérence, la pertinence et la validité des coûts estimés. Ceci a permis d'avoir un plan de développement jugé plus en conformité avec les capacités réelles de mobilisation de financement de la commune.

Phase 5 : Validation

Après ces deux étapes importantes de pré-validation par les bénéficiaires et d'arbitrage par les partenaires et services déconcentrés compétents, une première version du PDC a été rédigée et soumise à la validation par les différentes parties prenantes à la base et partenaires au moyen d'un atelier communal. Les remarques et contributions ont été faites sur le fond et sur la forme du contenu du document. Toutes les observations et recommandations pertinentes ont été prises en compte pour la rédaction de la version finale du plan de développement.

0.2 Difficultés rencontrées et limites de l'étude

Au cours de la mission, les difficultés majeures rencontrées sont celles liées à l'arrimage entre le SAFIC et le PDC, document légal dont le canevas élaboré par les pouvoirs publics Béninois n'est pas basé sur la même logique que le SAFIC.

◆ *difficultés et portées limites du SAFIC*

Comme tout outil de développement économique et social, le SAFIC, apparaît limité par le fait qu'il ne prend pas en compte un certain nombre de facteur notamment :

- en ne tenant pas compte de l'environnement interne et externe des communes dans le diagnostic organisationnel, (les opportunités et les menaces ne sont pas prises en compte)
- l'adhésion difficile de la population dans la méthodologie d'élaboration du SAFIC,

◆ *relations entre le SAFIC et le PDC*

Comparativement à d'autres pays (Guinée, Mali, Niger...) où le SAFIC a été expérimenté, il s'est avéré que le lien entre les autres instruments de planification et de gestion des collectivités locales n'est pas toujours facile à établir. Le passage du canevas d'élaboration du diagnostic SAFIC à celui du PDC a donc fait l'objet de débats enrichissants entre les facilitateurs et les autres personnes ressources impliquées dans l'élaboration du PDC.

L'objectif du processus étant d'aboutir à un plan d'action unique, concerté et réalisable en vue de relancer le programme de développement socioéconomique de la commune ; le PDC peut s'appuyer sur le SAFIC et vice versa. La démarche idéale est donc celle de conduire le SAFIC pour aboutir à un PDC. Le SAFIC peut aider à améliorer le PDC en y ajoutant la dimension institutionnelle et fiscale, permettant ainsi de faire comprendre à chaque acteur son rôle. Cependant, sur le plan conceptuel, le SAFIC débouche logiquement, non sur un plan quinquennal (comme le PDC), mais sur un plan d'action triennal appelé le Plan d'Actions de Redressement Institutionnel, Economique et Financier de la Commune (PARIEFIC). Ce plan d'action découle de trois (3) objectifs de développement et comporte trois(3) programmes de développement : un programme de développement institutionnel, un programme de développement économique et un programme de développement financier.

◆ *Facteur temps consommé*

L'outil SAFIC a nécessité plus de temps et de ressources à cause de la masse de données collectées, le degré de précision dans la collecte et l'analyse des données.

CHAPITRE I

DESCRIPTION GENERALE DE LA COMMUNE

1 DESCRIPTION DE LA COMMUNE

1.1 Le cadre physique

1.1.1 La situation géographique et administrative

La commune de Lalo est l'une des six (06) subdivisions administratives du Département du Couffo et est située au Sud- Est dudit Département. Son chef lieu est distant de 150 km de Cotonou, capitale économique du Bénin.

D'une superficie de 432 km², elle est limitée au nord par les Communes de Klouékanmè (Couffo) et d'Agbangnizoun (Zou), au sud par la Commune de Bopa (Mono), à l'est par les Communes de Zogbodomè (Zou) et de Toffo (Atlantique) et à l'ouest par les Communes de Dogbo et Toviklin.

La commune de Lalo compte 11 arrondissements (Lalo centre, Adoukandji, Ahodjinnako, Ahomadégbé, Banigbé, Gnizounmè, Hlassamè, Lokogba, Tchito, Tohou et Zalli.) qui regroupement 56 villages et 5 quartiers de ville.

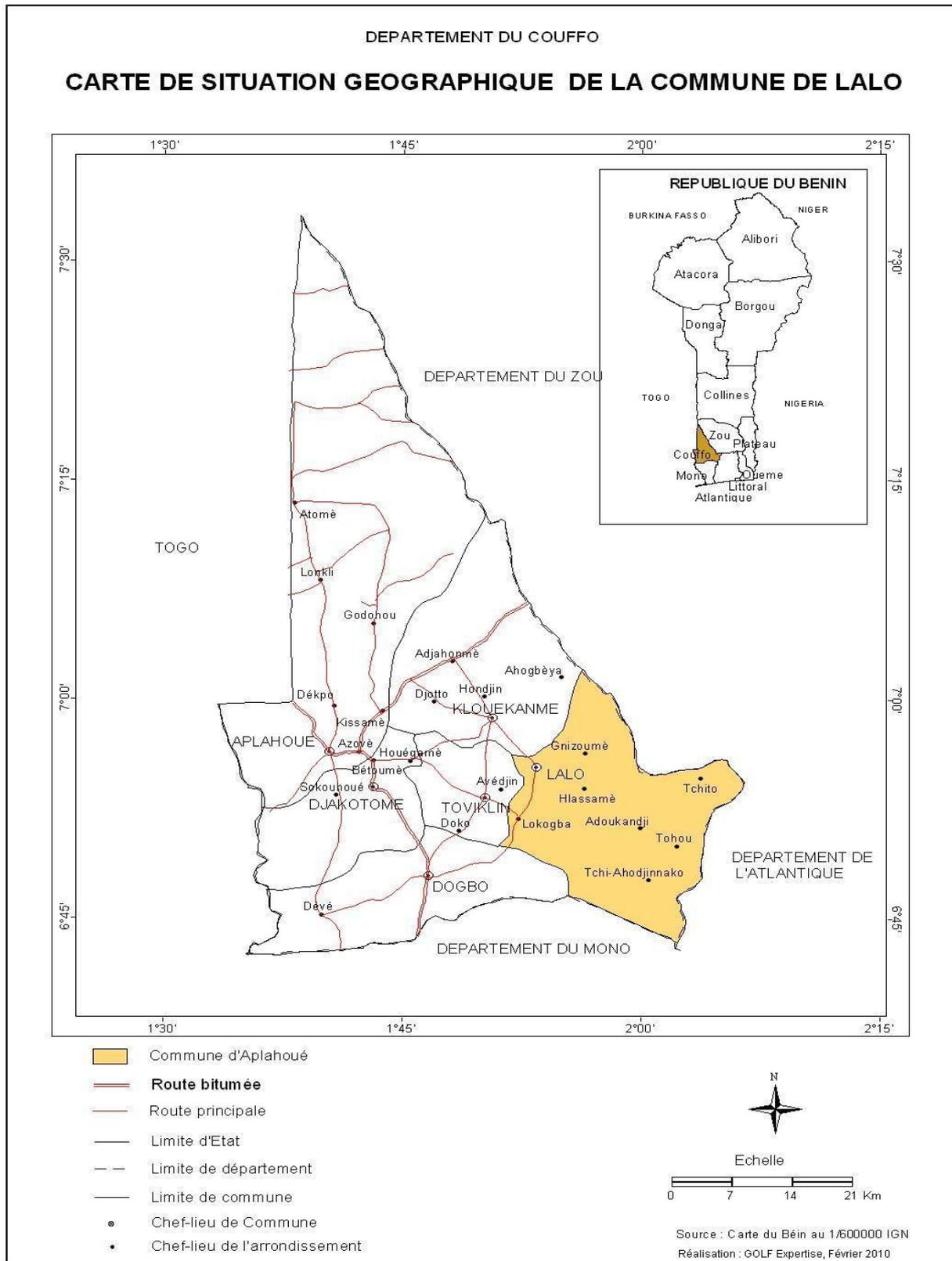
Le tableau suivant indique leur répartition.

Tableau 1 : Répartition des villages et quartiers de ville par arrondissement

N°	Arrondissements	Villages ou quartiers de ville
1	Lalo centre	Lalo centre – Gbéfandji – Kotchimè – Gouloko – Zounmondji.
2	Adoukandji	Lonmè – Kigninnouhoué – Adoukandji centre – Sèwahoué – Ahouaga – Hazoun.
3	Ahodjinako	Lokoli – Adomè – Ahodjinko centre – Hèli – Aogo Déka.
4	Ahomadégbé	Aloya – Ahomadégbé centre – Hanouhoué – Adjaïgbonou.
5	Banigbé	Affomagni – Banigbé centre – Golouhoué – Koutchi.
6	Gnizounmè	Gnizounmè centre – Hagbanou – Tandji – Djimahoun – Assogbahoué.
7	Hlassamè	Adjaglimè – Kpassahoué – Oukanmè – Hlassamè centre – Edagbahahoué – Sowanouhoué I – Sowanouhoué II – Hlassamè I – Hlassamè II.
8	Lokogba	Gnanmamè – Kaïhoué – Kinvouhoué – Lokogba centre – Houléouhoué – Yobohoué – Zoundjamè.
9	Tchito	Aboli – Tchito centre – Mèfa – Zountokpa – Zohoumè.
10	Tohou	Bayèfa – Tohou centre – Gouvèta – Heoukpa – Sawanou – Zoundouan.
11	Zalli	Adjassagon – Zalli centre – Tadebou – kindji – Azangbé – Kowomè.

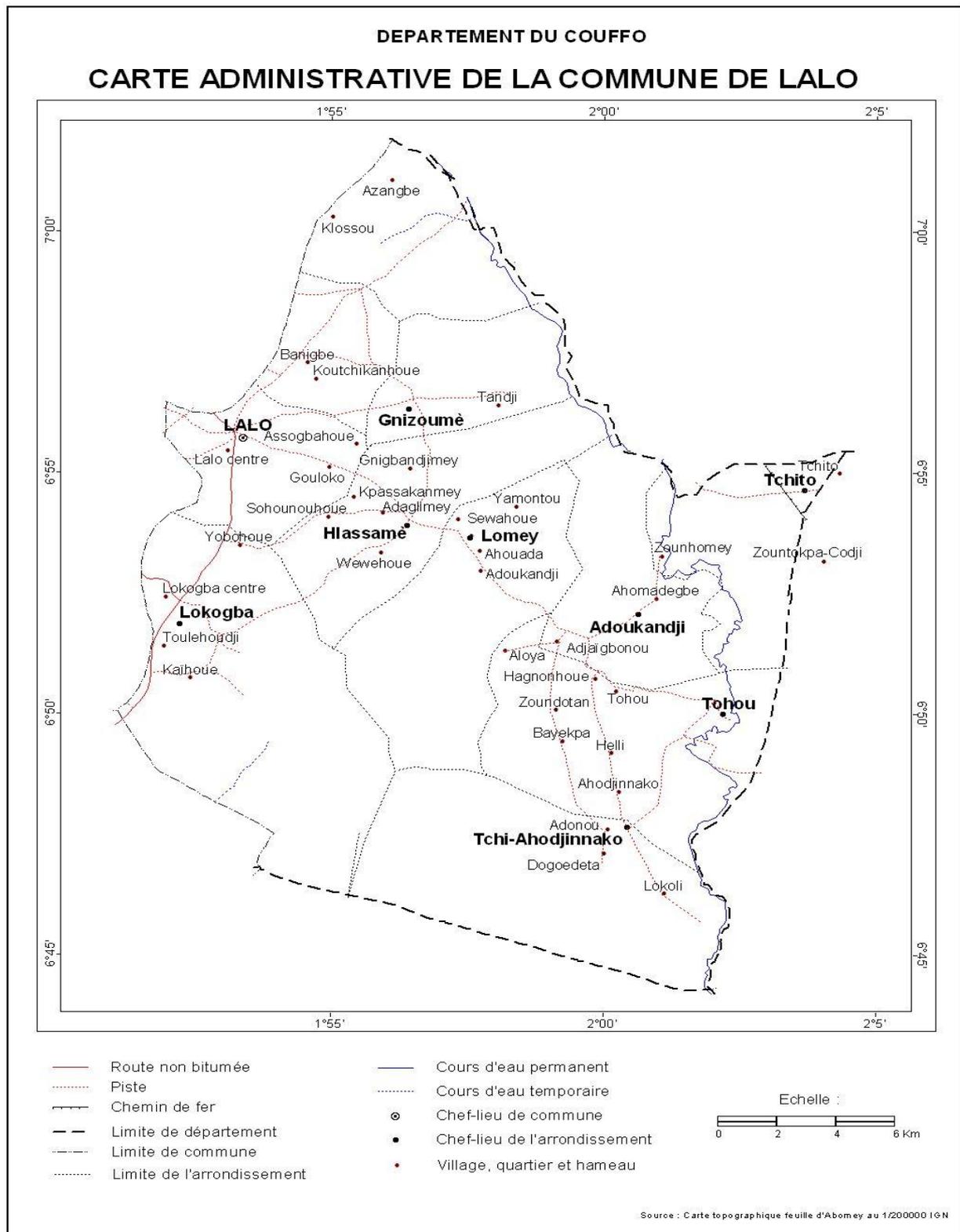
Source : Mairie de Lalo

Carte 1 : Situation géographique de la commune de Lalo



Source : INSAE 2010

Carte 2 : Carte administrative de la Commune de Lalo



Source : INSAE, 2010.

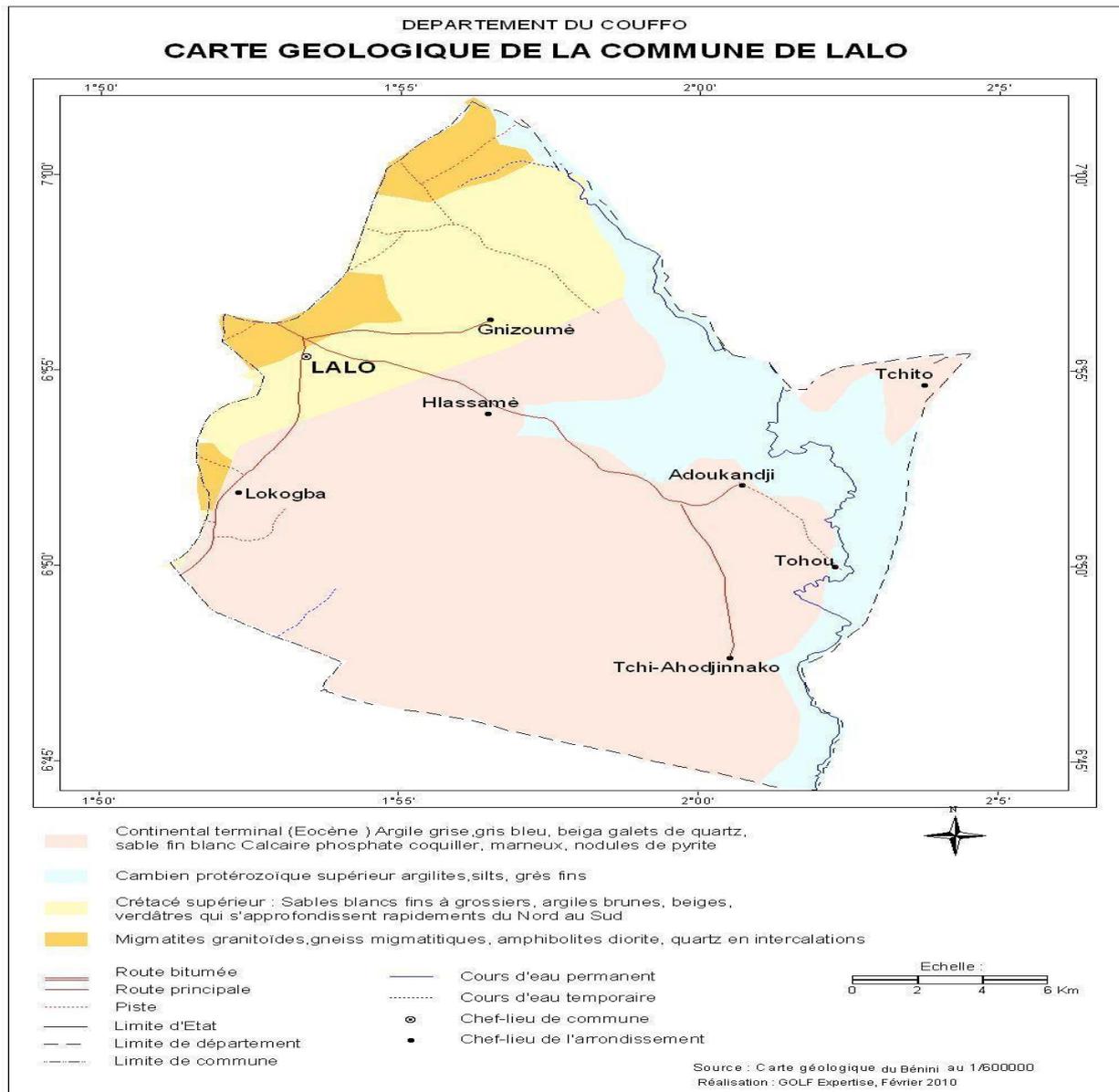
1.1.2 Le relief et les sols

La commune de Lalo, comme l'ensemble des Communes du département du COUFFO, est située entre la plaine côtière et transversale de LONKLI- KETOU et précisément sur le plateau d'Aplahoué. C'est une région de plateaux argileux avec une altitude moyenne de 80 m. L'étude morpho-topographique de ce relief révèle deux unités principales : les plateaux et la dépression (de Tchi).

Quatre principaux types de sols sont rencontrés :

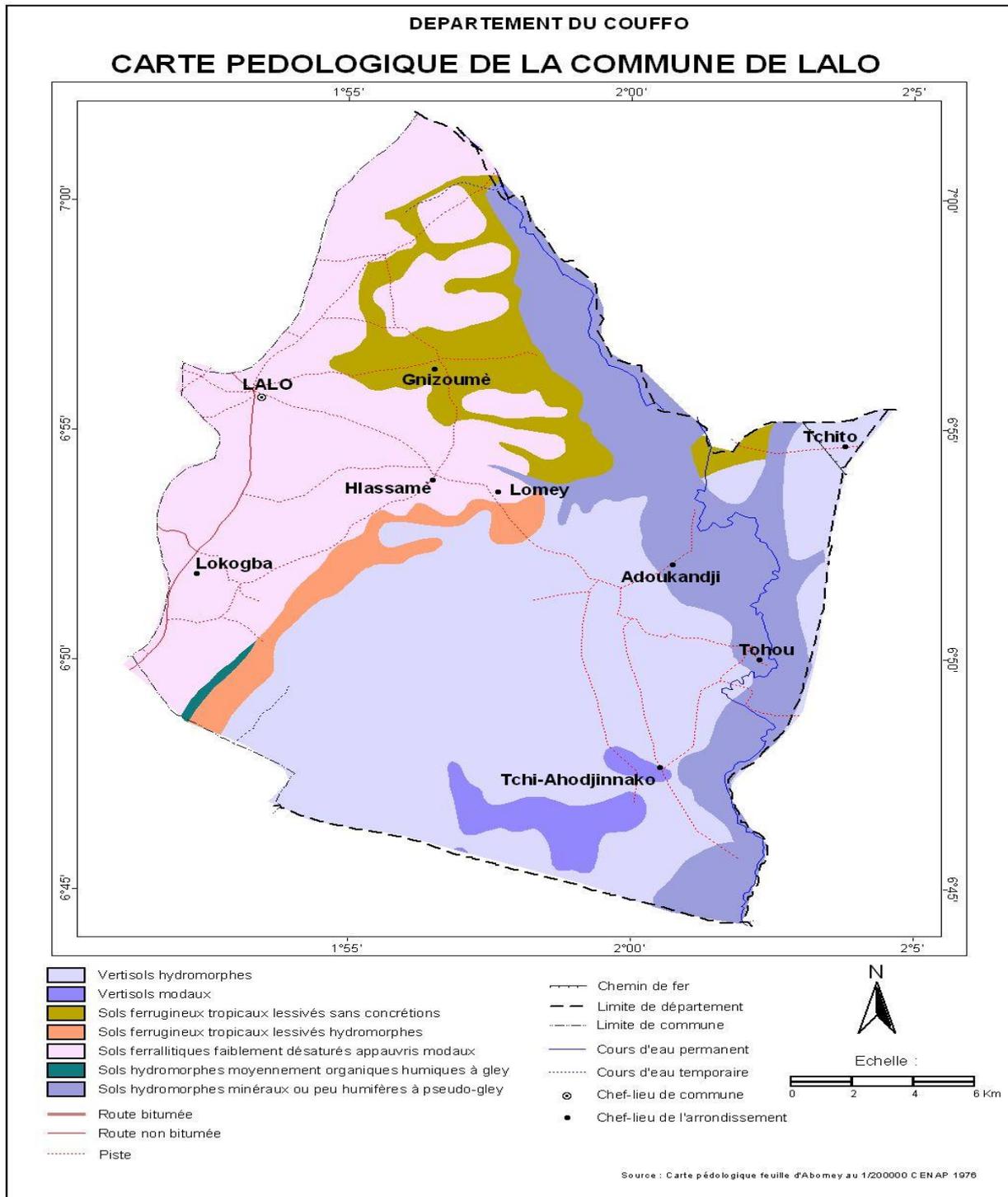
- Les vertisols : On les rencontre partout où le drainage externe est correct ou réduit, et où la topographie est quasi plane. Ce sont les sols de la dépression de Tchi. Ils occupent la plus grande superficie du territoire de toute la commune.
- Les sols ferralitiques faiblement désaturés : ce sont des sols formés sur sédiment argilo-sableux du continental terminal, ces sols se rencontrent par endroits dans tous les arrondissements de la Commune sauf ceux de la dépression de Tchi.
- Les sols ferrugineux tropicaux : Ce sont des sols bruns entrophes enclavés de couleur beige ocre. Ils sont minoritaires.
- Les sols hydromorphes : Ce sont des sols noirs, limono-argileux en surface et argileux en profondeur. On les rencontre surtout dans les Arrondissements de Tohou, Ahomadégbé, Tchito, Ahodjinnako et une partie d'Adoukandji.

Carte 3 : Carte géologique de la commune de Lalo



Source : CENATEL, 2010

Carte 4 : Carte pédologique de la commune de Lalo



Source : CENATEL, 2010

1.1.3 Climat et hydrographie

De par sa situation géographique, la commune de Lalo bénéficie d'un climat de type tropical humide, caractérisé par de faibles écarts de température qui tournent autour de 27°C avec des maxima moyens annuels de 32°C et des minima moyens de 22°C. Ce type de climat qui le caractérise lui permet d'avoir une succession annuelle de quatre saisons (deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses qui s'alternent) :

- une grande saison sèche (fiota) de novembre à mars ;
- une grande saison pluvieuse (Eli) de mars à juillet ;
- une petite saison sèche entre juillet et août ;
- une petite saison pluvieuse (Ezo) d'août à novembre.

Les précipitations moyennes annuelles varient entre 900 mm et 1.100 mm. Depuis quelques décennies, les pluies sont de plus en plus aléatoires et des poches de sécheresse sévères s'observent en pleine saison pluvieuse. De même, l'harmattan connaît assez de perturbations remarquables sur sa durée et son intensité. Plusieurs autres risques climatiques sont enregistrés ces dernières années confirmant les tendances globales de changement climatique.

Le réseau hydrographique de la commune de Lalo est assez dense. Plusieurs localités de la commune (Azangbé, Adjassagon, Aboty, Ahomadégbé, Zounhomè et Tohou) sont arrosées par le fleuve Couffo et ses affluents sur une longueur totale de onze (11) km. On dénombre également plusieurs étangs dans les localités de Tandji et de Oukanmè.

1.1.4 Végétation et Faune

La Commune de Lalo est caractérisée par une végétation de savane herbacée et arborée et de palmeraies naturelles.

La savane herbacée et arbustive est plus remarquée dans la dépression de Tchi. On y rencontre des espèces végétales telles que : le Baobab (*Adansonia digitata*), le fromager (*Ceiba pentadra*), de lingué (*Afzélia africana*), Iroko (*Milicia excelsa*). On y trouve également des îlots de forêts qui bordent le fleuve Couffo et des Forêts sacrées à Lalo, Tchito, Zalli, Tandji et Ladikpo couvrant une superficie total d'environ de 0,25 ha. La végétation naturelle a subi l'emprise des actions anthropiques dans les autres Arrondissements et a laissé place à des plantations forestière telles que : palmier à huile (*Alaeis- guineensis*) eucalyptus (*Eucalyptus torreliana*), Teck (*Tectona grandis*), terminalia (*Terminalia superba*), neem (*Azadirachta indica*), acacia (*Acacia auriculiformis*) et des vergers d'orangers et de manguiers.

La faune inféodée à cet environnement est réduite, du fait de la déforestation aux petits rongeurs (rat palmiste, souris, agoutis, lièvre, écureuil, etc.), ruminants

(biches), reptiles et oiseaux (francolins). Les phacochères, potamochères et des singes et varan existent encore dans la dépression de Tchi mais en effectif très réduit.

Le tableau ci-dessous récapitule les ressources naturelles de la commune de Lalo.

Tableau 2 : Les ressources naturelles de la commune

Arrondissement	Forêt	Eaux / Sources d'eau	Gisement de gravier / latérite	Carrière de sable / argile / calcaire	Bas-fonds
Adoukandji		Fleuve couffo; forage artésien	Carrière de gravier (Loloéta)		Loloéta; Mankpa; Hazin; Azanonta; Fonkomey;
Ahodjinnako		Fleuve couffo;	Carrière de gravier (Lokoli)		Lokoli;
Ahomadégbé		Fleuve couffo; forage artésien	Tozounmey et sèkanmey	Sèkanmey ;	Ahomadégbé; Sèkanmey et Tozounmey
Banigbé			Affomaï; Dolohoué; Kouthikanhoué;		
Gnizounmè	Forêt sacrée à Tandji;	Fleuve couffo;	Hangbannou;	Manoutchéhoué	Tandji;
Hlassamè			Gnigbandjimey et Hounkanmey		Oukanmey; Sowanouhoué;
Lalo	Forêt sacré à Lalo centre; Ladikpo;		Ladikpo	Kpossohinhoué;	Awlouin; Batanou;
Lokogba	Forêt sacré Kuivonhoué; Gnamamey; Lokogba		Lokogba centre; Kuivonhoué; Gnamamey;	Kpahountchinou;	Koudahoué et Gbolossouhoué;
Tchito	Forêt sacré Tchizanta; Agblomey; Zountokpa; Forêt classée de la Lama	Fleuve couffo; Rivière tchito; Adjizindo; Alodo; Adjagélou; forage artésien	Aboti;	Aboti; Houawé; Kozounmey;	Vossa; Zolata; Zounhomey; Hessa; Aboti; Ouinfà; Tchito; Zountokpa; Kozounmey
Tohou	Forêt sacrée à Lokossa, Hèhoukpa et à Mayokpa	Fleuve couffo, forage artésien			Tohou ; Koyou; Agblomey; BayéKpa; sawanou; Hèhoukpa
Zalli	Forêt sacrée à Zalli centre	Fleuve couffo;		Adjassagon et Azangbé	Azangbé; Adjassagon; Kadébou;

Source : Ateliers d'arrondissement, 2009; PDC Lalo, 2004

1.2 Le contexte humain

1.2.1 Historique et peuplement de la Commune de Lalo

Vers le 18ème siècle, Dokou et Meka respectivement cultivateur et chasseur ont immigré de Tado (Togo) à la recherche de terres cultivables et du gibier et se sont installés à Sogbanou puis Lokovi à quelques mètres de l'actuel lieu d'implantation de la ville de Lalo. Dokou s'est tissé d'intimes liens d'amitié avec le Roi Ghézo à qui il offrait des produits agricoles : piment, maïs, Igname et du gibier. Quelques années plus tard, il lui envoya un groupe d'hommes pour mettre en valeur les terres en friche et faire la chasse. Adjokohounki fut désigné comme répondant de ces hommes auprès du Roi. Des vivres et du gibier sont convoyés à la cour royale pour nourrir les guerriers.

Un animal du nom "La" en fon causait de sérieux dégâts dans les champs. Le compte-rendu a été fait au Roi, en effet le volume de vivres qu'on lui apportait a considérablement baissé. A cet effet, des forces ont été déployées dans la localité. Ainsi cet animal prédateur fut tué. En recevant le gibier, le souverain s'exclama : " E wa hu la lo a ! "La" est enfin tué ! D'où le nom LALO, que prendra toute la commune. Quelques années plus tard, Dokou et Mèka sont allés vers le Sud à environ sept (07) kilomètres pour conquérir un autre milieu qui prendra le nom de Lokogba. En effet, de coutume "Chikpé", ils ont pour totem le rat palmiste (Aglo, glèzin) et de ce fait ne pouvaient plus continuer à cohabiter avec leurs pairs d'origine Fon, Nagot pour qui cet animal est une bonne viande.

Une autre version révèle que la commune doit son nom aux Yorouba. En effet ces derniers sont originaires de Ilaro, une ville du Nigeria. Pour se souvenir de leur origine, ils ont attribué le nom Ilaro à leur nouvelle terre qui devient par la suite Lalo, par déformation.

Aujourd'hui, Lalo est peuplé de divers groupes ethniques qui sont :

- les Adja, ethnie majoritaire, sont venus de Tado en transitant par Djakotomey, Dogbo, Toviklin et se sont installés dans les arrondissements de Banigbé, Lokogba, Gnizounmè, Hlassamè, Lalo et Adoukandji ;
- les Tchis, le second groupe ethnique sont partis de Tado et ont transité par Toffo, Zogbodomè, Aguidahoué dans Lokossa et ont pris place dans les arrondissements de Ahomadégbé, Ahodjinnako, Tohou, Tchito et Adoukandji ;
- les Fon et Mahi ont quitté Abomey et les collines pour s'installer dans les arrondissements de Zalli, Gnizounmè à Tandji, Lalo à Ladikpo et Lalo-centre ;
- les Yoruba (Nagot) sont originaires de Kétou, Ibadan, Oyo et Abèokouta au Nigeria, leur nombre est réduit.

- les Sahouè, ethnie minoritaire sont venus de Lobogo (Bopa dans le Mono) et se sont installés à Gbolossouhoué dans l'arrondissement de Lokogba.
- les Ahoussa, rares, sont venus du Niger qui sont des marchands ambulants.

1.2.2 Organisation sociale

L'organisation sociale de la commune de Lalo était autrefois dominée par la chefferie traditionnelle. Elle est passée aujourd'hui sous l'administration territoriale des élus sous tutelle de l'Etat. Cette organisation sociale a connu l'émergence des rapports sociaux qui ont favorisé aujourd'hui de fortes inégalités économiques. En effet, une minorité concentre la majorité des facteurs de production (les terres en l'occurrence) contraignant la grande masse à vivre dans un système de métayage et d'ouvriers agricoles. Ces inégalités constatées sont plus marquées chez les femmes que chez les hommes, les premières ayant plus de responsabilités dans les ménages. En conséquence, les femmes participent très peu aux instances de prise de décision, tant sur le plan socio-économique que politique.

La commune de Lalo regorge plusieurs organisations modernes telles que les associations de développement, les organisations de producteurs, les organisations d'artisans, les organisations des conducteurs de taxi-motos, les groupements féminins, les Comités de Gestion de santé (COGEA), les Associations de Parents d'Elèves (APE, CAPE), les associations ou groupes d'entraide, les organisations des cultes, les ONG et quelques partis politiques. Ces organisations interviennent isolément dans la vie économique, sociale, culturelle et politique de la commune. La faible collaboration de l'Administration locale avec ces organisations, l'absence d'une vision partagée du développement et d'un cadre de concertation, et les luttes intestines entre les organisations de la société civile (OSC) sont des contraintes majeures pour la valorisation des compétences disponibles au niveau de la commune.

1.2.2.1 Principales formes d'organisation sociale et dynamique associative

Compte tenu de la faible présence de l'Etat dans tous les domaines, à la fois, pour faire face aux impératifs du développement, des initiatives se sont progressivement mises en place dans divers domaines à savoir les organisations traditionnelles, les

institutions locales formelles. On note également une forte présence d'organisations non gouvernementales (ONG) qui mènent des activités d'appui aux communautés à titre professionnel.

1.2.2.2 Les principales organisations modernes

Les principales organisations modernes concernent les organisations non gouvernementales (ONG) et les structures locales. Ces organisations jouent aujourd'hui dans la commune de Lalo un rôle primordial dans le processus du développement local. Il existe dans la commune une multitude d'ONG. Les plus connues et les plus actives dans la mise en œuvre des projets de développement sont assez considérables.

Le tableau ci-après présente ces ONG et leurs domaines d'intervention.

Tableau 3 : Principales ONG locales actives, intervenant dans la Commune

N°	ONG	Domaines d'intervention
1	GRAIB (Groupe de Recherche et d'Action pour les Initiatives de Base)	Eau Hygiène et Assainissement, santé, foncier, montage et réalisation de micro-projets d'infrastructures communautaires
2	SNV	Appui et conseil en gouvernance locale, Gestion des ressources naturelles, genre et développement ; renforcement organisationnel et développement institutionnel, appui à la maîtrise d'ouvrage, eau et assainissement
3	PROTOS	Hygiène Eau et Assainissement ; aménagement hydro agricole ; appui à la maîtrise d'ouvrage, Renforcement des compétences des agents communaux
4	Plan Bénin	Promotion et défense des droits des enfants, Renforcement des capacités, appui institutionnel, genre et promotion du leadership féminin,
	OPOB (organisation des paysans et ouvriers du Bénin)	Santé, droit de l'homme, conseils agricoles
	CSM (centre de synergie des médias)	Santé, droit de l'homme ; formation
	JAE (Jeunesse Action Environnementale)	Eau et assainissement
	GRASID-ONG	Education, santé, eau, hygiène, assainissement et infrastructures
	CRAO-ONG	Education et santé des orphelins
	ORADESS-ONG	Santé, éducation médico-sociale
	OBEBIES	Santé et éducation

Source : Mairie de Lalo

La commune bénéficie un nombre non négligeable d'ONG aux activités variées couvrant l'essentiel des activités de la vie sociale, économique et culturelle des populations.

En dehors des organisations non gouvernementales, il existe des creusets et initiatives communautaires qui contribuent aussi aux actions de développement de la commune.

Il s'avère donc important qu'un cadre de concertation assez fonctionnel s'active entre toutes ces structures et les élus locaux pour une synergie d'actions pour le développement de la commune.

1.2.3 Caractéristiques socio - démographiques

1.2.3.1 Densité et répartition spatiale de la population

Entre 1992 et 2002, la population de la commune de Lalo passe de 62 147 à 79 685 habitants, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 1,90% avec une densité de 184 habitants au kilomètre carré. La répartition spatiale de la population est résumée dans le tableau 4.

Tableau 4 : Population des arrondissements de la commune de Lalo

Population	RGPH2, 1992			RGPH3, 2002		
	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin
Adoukandji	6 735	3 125	3 610	8 596	4 060	4 536
Ahodjinnako	3 932	1 873	2 059	4 891	2 310	2 581
Ahomadégbé	2 772	1 272	1 500	3 556	1 644	1 912
Banigbé	3 992	1 837	2 155	5 027	2 234	2 793
Gnizounme	5 924	2 760	3 164	7 455	3 430	4 025
Hlassame	10 180	4 622	5 558	13 183	6 010	7 173
Lokogba	9 255	4 297	4 958	12 492	5 734	6 758
Tchito	3 254	1 496	1 758	3 888	1 849	2 039
Tohou	4 320	2 022	2 298	5 572	2 623	2 949
Zalli	4 184	2 058	2 126	4 987	2 374	2 613
Lalo	7 599	3 544	4 055	10 038	4 626	5 412
Commune	62 147	28 906	33 241	79 685	36 894	42 791

Source : INSAE, RGPH, 2002.

Le tableau montre que les femmes représentent environ 53 % de la population totale. Les populations de la commune sont beaucoup plus concentrées dans les arrondissements d' (20 %), principal pôle économique de la commune, de Lalo (18 %) et de Kissamey (17 %).

Ces populations sont réparties en 2002 dans 16 073 ménages à raison de 5,9 personnes par ménage.

Le tableau suivant présente la répartition des ménages par arrondissement entre 1992 et 2002.

Tableau 5 : Répartition des ménages par arrondissement

Nombre et taille de ménages	RGPH2, 1992		RGPH3, 2002			Taille ménage
	Ménages ordinaires	taille ménage	Ménages total	Ménages masculin	Ménages féminin	
Adoukandji	946	7,1	1255	1061	194	6,8
Ahodjinnako	641	6,1	850	750	100	5,8
Ahomadégbé	455	6,1	632	537	95	5,6

Nombre et taille de ménages	RGPH2, 1992		RGPH3, 2002			Taille ménage
	Ménages ordinaires	taille ménage	Ménages total	Ménages masculin	Ménages féminin	
Banigbé	507	7,9	684	497	187	7,3
Gnizounme	913	6,5	1233	941	292	6,0
Hlassame	1 322	7,7	1856	1430	426	7,1
Lokogba	1 336	6,9	2029	1571	458	6,2
Tchito	558	5,8	853	664	189	4,6
Tohou	756	5,7	1011	907	104	5,5
Zalli	728	5,7	886	723	163	5,6
Lalo	1 168	6,5	1665	1219	446	6,0
LALO	9 330	6,7	12954	10300	2654	6,2

Source : INSAE, 2002

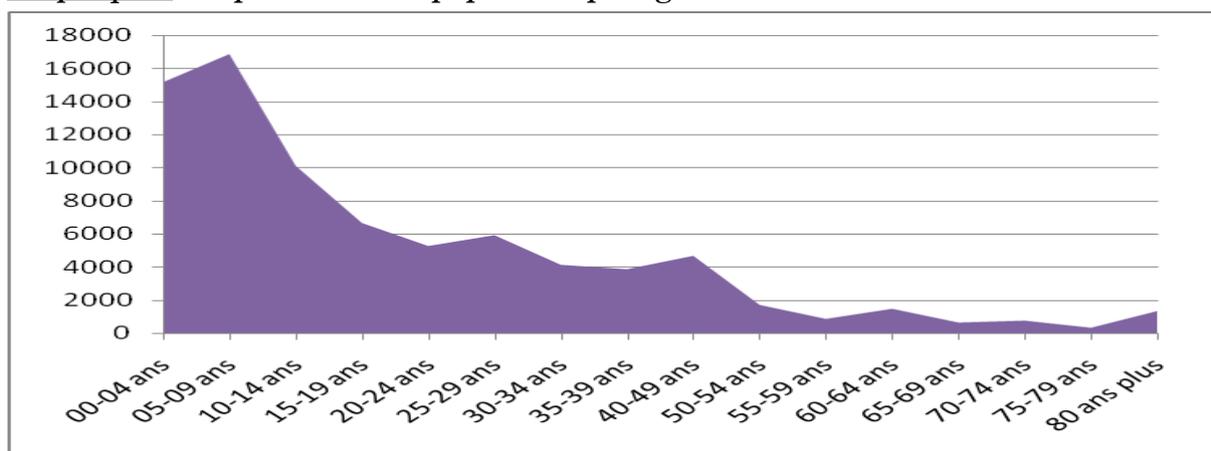
La taille des ménages est le reflet du niveau de fécondité de la population, les familles nombreuses représentant une source importante de main d'œuvre pour les ménages agricoles. Malgré une diminution sensible entre 1992 et 2002, elle reste élevée soit 6,2.

1.2.3.2 Structure de la population

La population de la commune de Lalo présente une structure similaire à celle du pays. En effet elle est extrêmement jeune, car les moins de 15 ans représente plus de la moitié de la population. Les actifs (18 - 40 ans) n'atteignent pas 30 % de la population, tandis que la population du 3ème âge ne représente que 5 % du total. En conséquence, le taux de dépendance s'élève à plus de 70 % si toute la population active est occupée.

La répartition par âge de la population est illustrée par le graphique 1.

Graphique 1 : Répartition de la population par âge



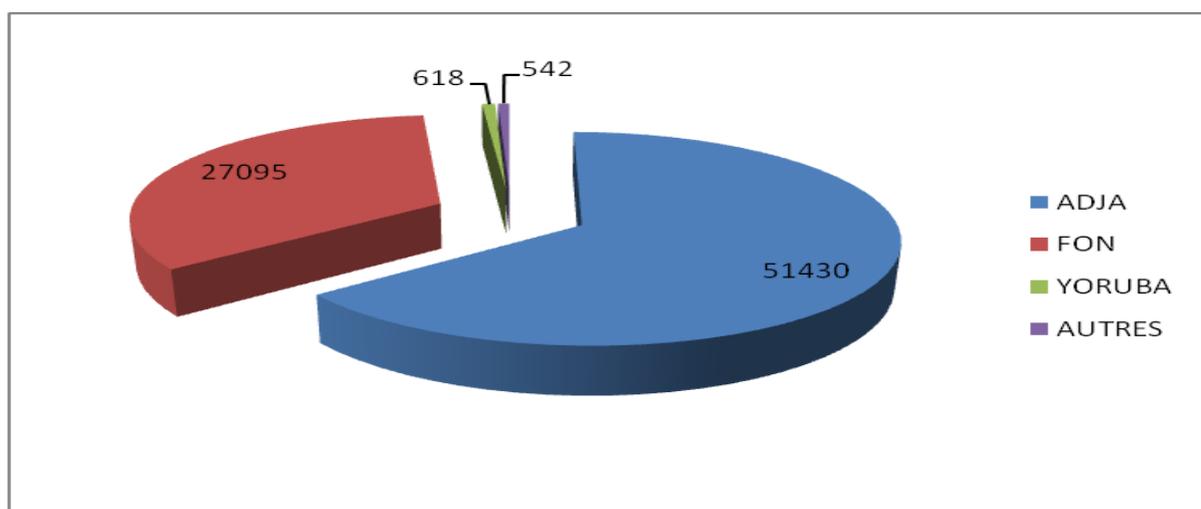
Source : INSAE, 2002

La commune de Lalo est une localité cosmopolite dominée par l'ethnie Adja qui fait environ 64,5 % de l'ensemble de la population. Les ethnies Autres sont minoritaires et sont constituées de Lokpa, Dendi, Mahi, etc.

1.2.3.3 Répartition ethno-religieuse de la population

La commune de Lalo est une localité cosmopolite dominée par l'ethnie Adja qui fait environ 64,5 % de l'ensemble de la population. Les ethnies Autres sont minoritaires et sont constituées de Lokpa, Dendi, Mahi, etc. Le graphique 2 décrit la répartition ethnique de la population.

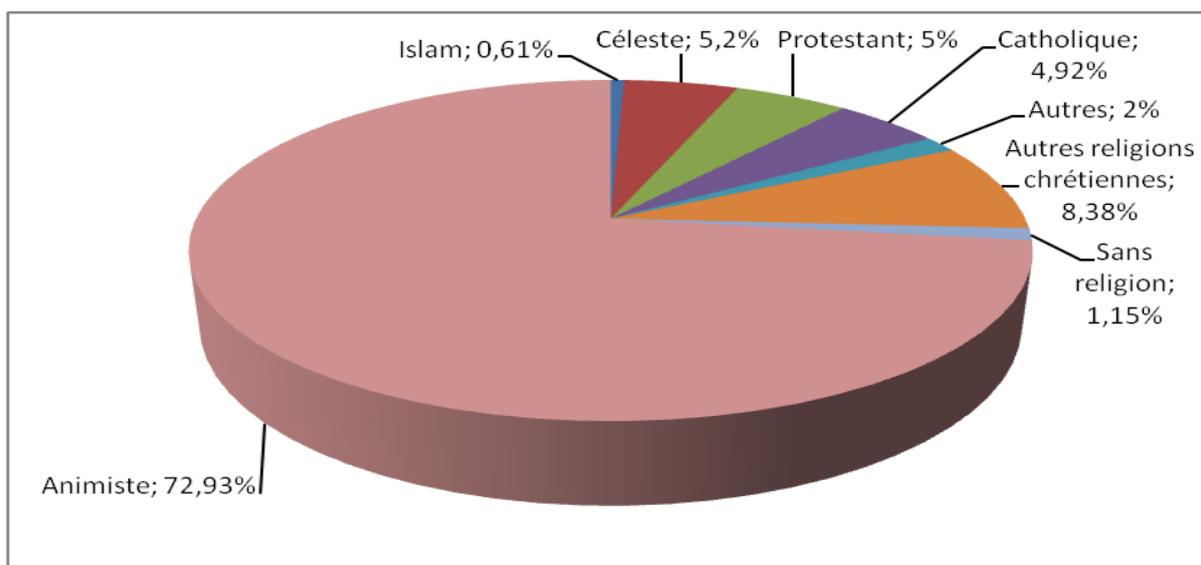
Graphique 2 : Répartition ethnique de la population de Lalo



Source : INSAE, 2002.

La vie religieuse des habitants de Lalo est dominée par la religion traditionnelle. Le graphique 3 ci-dessous présente la répartition de la population selon la religion.

Graphique 3 : Répartition de population de Lalo selon les religions



Source : INSAE, 2002.

1.3 Dynamique de l'économie locale

L'économie de la commune de Lalo est assez dynamique avec un taux d'activité de la population estimée à 80 %. Bien que l'agriculture soit la principale source de richesse, elle n'emploie que 40 % de la population active qui se trouve plus concentrée dans le commerce (36,40 %).

Dans les différentes branches de l'économie locale, les acteurs opèrent presque tous dans le secteur informel.

1.3.1 Principales activités de l'économie locale

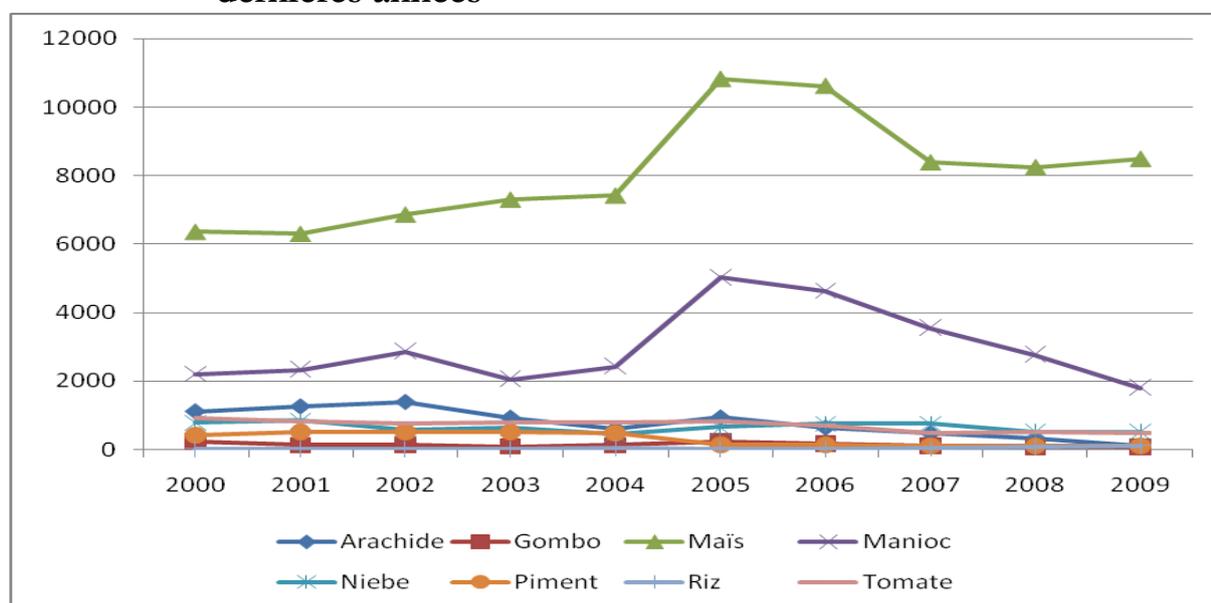
1.3.1.1 Production végétale

L'économie de la commune de Lalo est essentiellement centrée sur l'agriculture. Elle occupe une bonne partie de la population active dont la tranche d'âge se situe entre 15 et 55 ans.

Les principales spéculations pratiquées dans la commune sont : le maïs, le manioc, l'arachide, la tomate, le piment et le riz qui occupe peu à peu une place de choix dans les emblavures des trois (3) dernières années grâce aux efforts de promotion du riz pluvial.

Le graphique 6 ci-dessous illustre l'évolution des emblavures entre 2003 et 2007 des superficies emblavées et des rendements obtenus.

Graphique 4 : Evolution des superficies des spéculations pratiquées sur les 5 dernières années



Source : INSAE, 2009

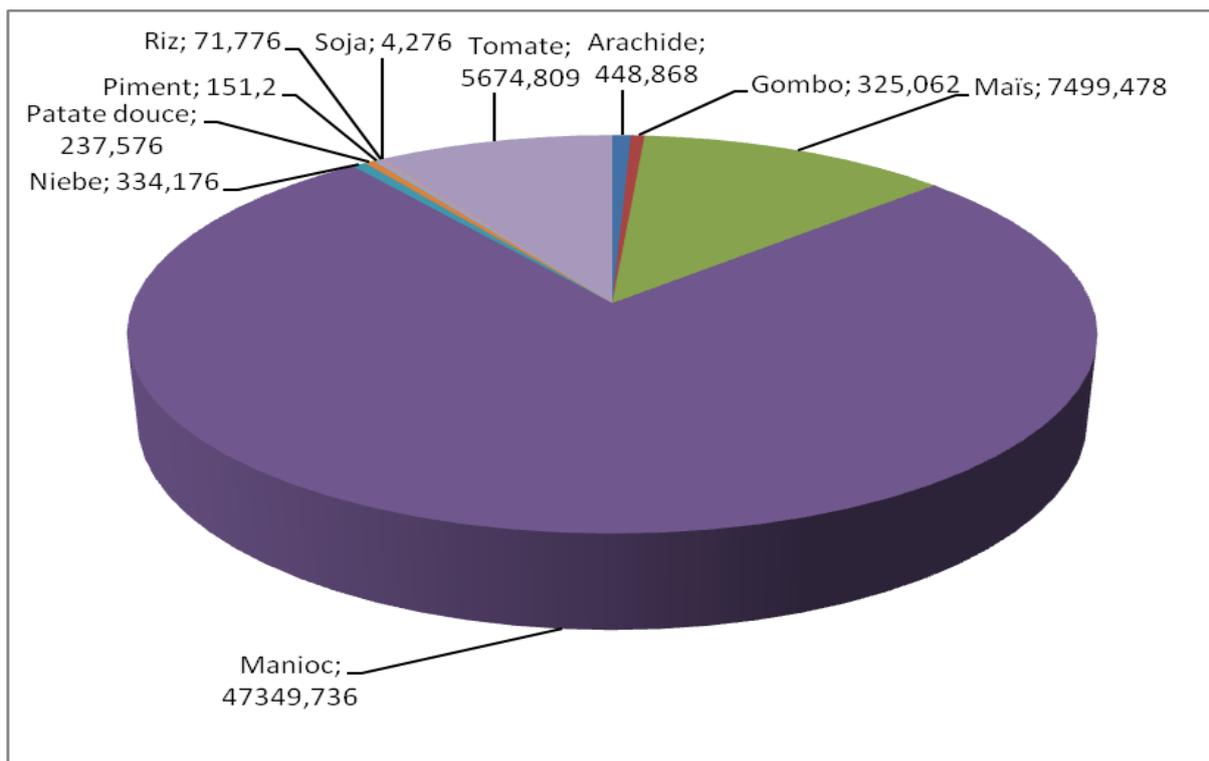
Le graphique révèle qu'en termes de superficies allouées aux principales cultures, le maïs occupe le premier rang. Il est suivi du manioc dont les emblavures atteignent à peine la moitié du maïs. Les autres cultures sont faiblement cultivées et emblavures

restent relativement stationnaires d'une année à l'autre. Par contre la culture du maïs est globalement en ascension sur les 10 années. Cela est surtout dû à la chute du coton qui a favorisé regain d'intérêt à la production du maïs.

De façon générale, les rendements des cultures pratiquées sont faibles ne garantissent toujours pas l'autosuffisance alimentaire à la commune. En dix (10) ans, le volume de production végétale a baissé de près de la moitié. En effet, sans variation d'emblavures annuelles, (environ 12.000 ha depuis 2000 jusqu'à 2009), le volume de production est passée de 74.367 tonnes en 2000 à 40.478 tonnes en 2009. Ceci est dû à la baisse de la fertilité des sols, la faible capacité de production et les effets pervers des changements climatiques qui occasionnent chaque année des pertes de plus de 7.000 ha de récolte. Malgré ce recul de la production, certaines cultures d'importance demeurent phares dans la commune. Il s'agit du maïs, du manioc et de l'arachide.

Le Graphique 5 présente l'importance des différentes cultures pratiquées dans la commune.

Graphique 5 : Importance des différentes cultures dans la commune sur les 10 dernières années



Source : Données MAEP, 2010

L'évolution des productions végétales sur les dix (10) dernières années est résumée par les tableaux 6, 7 et 8.

Tableau 6 : Evolution de la production végétale entre 2000 et 2002

Cultures	2000		2001		2002	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Arachide	1115,00	709,00	1260,00	644,00	1391,00	820,00
Gombo	240,00	359,00	131,00	367,00	147,00	455,00
Maïs	6355,00	6713,00	6296,00	5621,00	6861,00	5551,00
Manioc	2202,00	58824,00	2337,00	58296,00	2867,00	56194,00
Niebe	793,00	409,00	845,00	371,00	568,00	290,00
Patate douce	81,00	508,00	88,00	366,00	73,00	259,00
Piment	430,00	233,00	512,00	200,00	507,00	263,00
Riz	22,00	63,00	13,00	35,00	16,00	43,00
Soja	7,00	4,00			6,00	4,00
Tomate	935,00	6545,00	846,00	4719,00	793,00	4121,00

Tableau 7 : Evolution de la production végétale entre 2000 et 2002

Cultures	2003		2004		2005	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Arachide	930,00	568,00	606,00	453,00	936,00	524,00
Gombo	95,00	287,00	130,00	503,00	229,00	470,00
Maïs	7295,00	6799,00	7417,00	6465,00	10827,00	9696,00
Manioc	2065,00	49800,00	2430,00	51729,00	5035,00	51973,00
Niebe	630,00	255,00	455,00	275,00	654,00	819,00
Patate douce	48,00	162,00	75,00	152,00	24,00	82,00
Piment	505,00	252,00	484,00	238,00	146,00	47,00
Riz	17,00	46,00	48,00	72,00	10,00	25,00
Soja	2,00	4,00	6,00	1,00	17,00	6,00
Tomate	810,00	4605,00	795,00	4180,00	832,00	6544,00

Tableau 8 : Evolution de la production végétale entre 2000 et 2002

Cultures	2006		2007		2008		2009	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Arachide	639,00	359,00	475,00	159,89	327,76	189,79	99,44	62,00
Gombo	168,00	377,00	118,00	134,62	79,00	158,00	82,00	140,00
Maïs	10620,00	9513,00	8388,00	7352,00	8246,00	7374,59	8491,00	9910,19
Manioc	4640,00	66762,00	3552,00	29320,88	2779,26	24025,48	1804,00	26573,00
Niebe	762,00	423,00	-	-	517,99	225,76	527,00	274,00
Patate douce	35,00	173,00	36,00	248,05	35,37	425,71		
Piment	151,00	55,00	124,00	102,00	117,00	58,00	119,00	64,00
Riz	21,00	98,00	27,00	55,47	63,00	118,83	106,00	161,46
Soja	14,00	6,00	15,00	3,76	19,00	10,00	12,25	4,00
Tomate	708,00	17204,00	506,00	2057,38	540,11	3483,18	498,00	3289,53

Source : DPP/MAEP, 2010

Plusieurs contraintes limitent aujourd'hui la production végétale dans la commune de Lalo. Il s'agit essentiellement de :

- l'insécurité foncière ;
- le caractère rudimentaire des outils de travail ;
- les changements climatiques ;
- la dégradation continue des terres ;
- la raréfaction de la main- d'œuvre ;
- le désintéressement croissant des jeunes face aux travaux agricoles ;
- l'inexistence d'intrants spécifiques ;
- les prix d'achat aux producteurs ;
- la faible capacité organisationnelle des OP ;
- la faible capacité technique de production et de procédés post récolte ;
- l'inexistence de crédits agricoles appropriés ;
- la faible maîtrise des ressources agricoles en eau.

1.3.1.2 Production animale

La production animale est peu développée dans la commune de Lalo. En effet, il n'existe pas de grands centres d'élevage dans la commune malgré la demande potentielle en produits de bétail (bovins, ovins, caprins, porcins) et de la volaille. L'élevage de case est le plus répandu mais on assiste aujourd'hui à un effort de modernisation de l'élevage surtout pour l'élevage non conventionnel.

Malgré sa faible ampleur, cette activité constitue une source de revenus non négligeables surtout pour les femmes. L'existence des aires de pâturage et l'abondance des résidus de produits agricoles (sons de maïs et de riz, manioc) d'une part, et la présence des conseillers en production animale du centre communal pour la promotion agricole d'autre part, constituent un atout majeur dans le développement de la production animale.

L'évolution du cheptel de la commune sur les 5 dernières années est résumée dans le tableau 9.

Tableau 9 : Evolution de la production animale de 2004 à 2008

Espèces	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Bovines	221	227	234	240	250	300	308	400	400
Ovines	3178	3229	3 248	3345	3400	3500	3590	3800	3900
Caprines	28474	29052	30 359	30966	31900	32900	33883	35000	36100
Porcines	150	180	200	217	300	300	312	300	300
Volailles	48000	49000	50300	51000	51700	59000	60912	5503	5700

Source : Données DPP/MAEP, 2010

Ce cheptel quoique faible, pourrait s'accroître si les diverses contraintes ci-dessous sont levées. Il s'agit de :

- Le manque de professionnalisme des acteurs ;
- L'insuffisance d'encadrement technique des acteurs ;
- L'indisponibilité des produits vétérinaires ;

- Les menaces croissantes de la grippe aviaire et de la peste porcine ;
- L'élevage extensif ;
- La non utilisation des races améliorées dans le cheptel local ;
- Le peu d'attention portée aux soins des animaux.

1.3.1.3 Production halieutique

L'activité de pêche n'est pas développée dans la commune de Lalo. Les statistiques sont quasi absentes. Elle est pratiquée par les populations des arrondissements de Zalli, Ahomadégbé, Tohou, Gnizoumè et Tchito, traversés par le fleuve Couffo.

Les activités piscicoles quant à elles connaissent un début d'envol grâce aux étangs privés installés. Les appuis techniques fournis par le CeCPA et le programme PADPA aux pisciculteurs améliorent davantage la productivité des différents étangs.

1.3.1.4 Production et exploitation forestière, Chasse et autres activités de cueillette

L'activité forestière est très faible dans la commune de Lalo. La pression anthropique a conduit à la disparition totale de la forêt sur le territoire de la commune. Hormis quelques reliques forestières pieds épars rencontrés sur les espaces mis en jachères et quelques forêts sacrées rencontrées dans les arrondissements de Gnizoumè, Hlassamè, Lalo, Lokogba, Tchito, Tohou et Zalli.

Les essences rencontrées sont essentiellement le caïlcédrat : *Khaya senegalensis*, le fromager : *Ceiba pentandra*, et quelques rares pieds d'Iroko : *Melicia excelsa*. En dehors de la cueillette des feuilles, aucune autre activité d'exploitation ou de chasse n'est autorisée dans ces forêts. L'exploitation forestière est limitée à des coupes frauduleuses par les exploitants et l'abattage des palmiers à huile naturels pour la production du vin de palme.

On rencontre quelques plantations privées d'essences forestières (teck et acacia) qui sont loin de couvrir les besoins en bois-énergie et bois d'œuvre de la population, autrefois comblés par les forêts naturelles.

Pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement et faire régénérer le couvert forestier à Lalo, l'administration locale et les populations, appuyées par le Service de la Protection de la Nature s'investissent chaque année dans le reboisement.

Les activités de chasse connaissent sont devenues très rares et sont réduites au petit gibier : aulacodes, lièvres et francolins.

1.3.1.5 Relations hommes–femmes et rôles dans la production agricole

Suivant les coutumes encore en vigueur dans la commune, les femmes ont un accès très limité aux facteurs de production, en l'occurrence la terre. Le mode de faire valoir pour le genre féminin se limite à l'achat, location ou de rares dons, seuls les

hommes héritent la terre. Même si la femme doit bénéficier d'un don de la part d'un parent ou de son mari, elle reçoit les lopins de terres peu fertiles et rentabilise difficilement son investissement.

Dans ce cas, les emblavures des femmes sont nettement inférieures à celles des hommes aux mains de qui sont concentrés les différents facteurs de production.

Cet état de choses affecte dangereusement l'autonomie financière de la femme qui est maintenue en position de faiblesse et accentue sa vulnérabilité. Pour contourner cette situation, beaucoup de femmes rurales de la commune intensifient leur investissement dans le petit commerce et des activités para agricoles.

Dans l'exécution des différentes activités liées à la production végétale, les femmes et les hommes ont des rôles spécifiques qui leur sont dévolus même si certaines tâches s'exécutent indépendamment du sexe. La répartition des activités liées à la production végétale selon le genre est résumée dans le tableau 10.

Tableau 10 : Répartition des tâches selon le genre dans les activités champêtres

Activités	Genre	
	Homme	Femme
Défrichage	+++	-
Labour	+++	+
Semis	++	+++
Sarclage	++	++
Épandage d'engrais	++	++
Traitement phytosanitaire	+++	-
Récolte	+	+++
Commercialisation	++	+++

Source : Enquête SAFIC, 2009

NB : +++ : Forte implication; ++ : Implication moyenne ; + : Faible implication;

Dans le sous secteur production animale, les femmes détiennent le monopole de l'activité. En effet, cette activité n'exige pas l'accumulation des facteurs de production avant son développement, c'est pourquoi on note une forte présence des femmes qui mobilisent des revenus pécuniaires importants dans l'élevage et la vente des volailles (poulets, canards, pigeons), des caprins (chèvres) et des porcins.

Par contre, l'élevage des ovins et des bovins, symbole de prospérité et d'honneur, se pratique essentiellement par les hommes. Leur effectif est insignifiant en comparaison du cheptel de volailles, de caprins et de porcins contrôlé par les femmes.

En ce qui concerne le sous secteur pêche et pisciculture, il est concentré dans la main des hommes. L'intervention de la femme se limite à l'achat des produits pêchés qu'elle revend aux consommateurs.

Enfin, dans l'exploitation forestière, l'action des femmes se limite au prélèvement du bois de chauffe et à la fabrication du charbon.

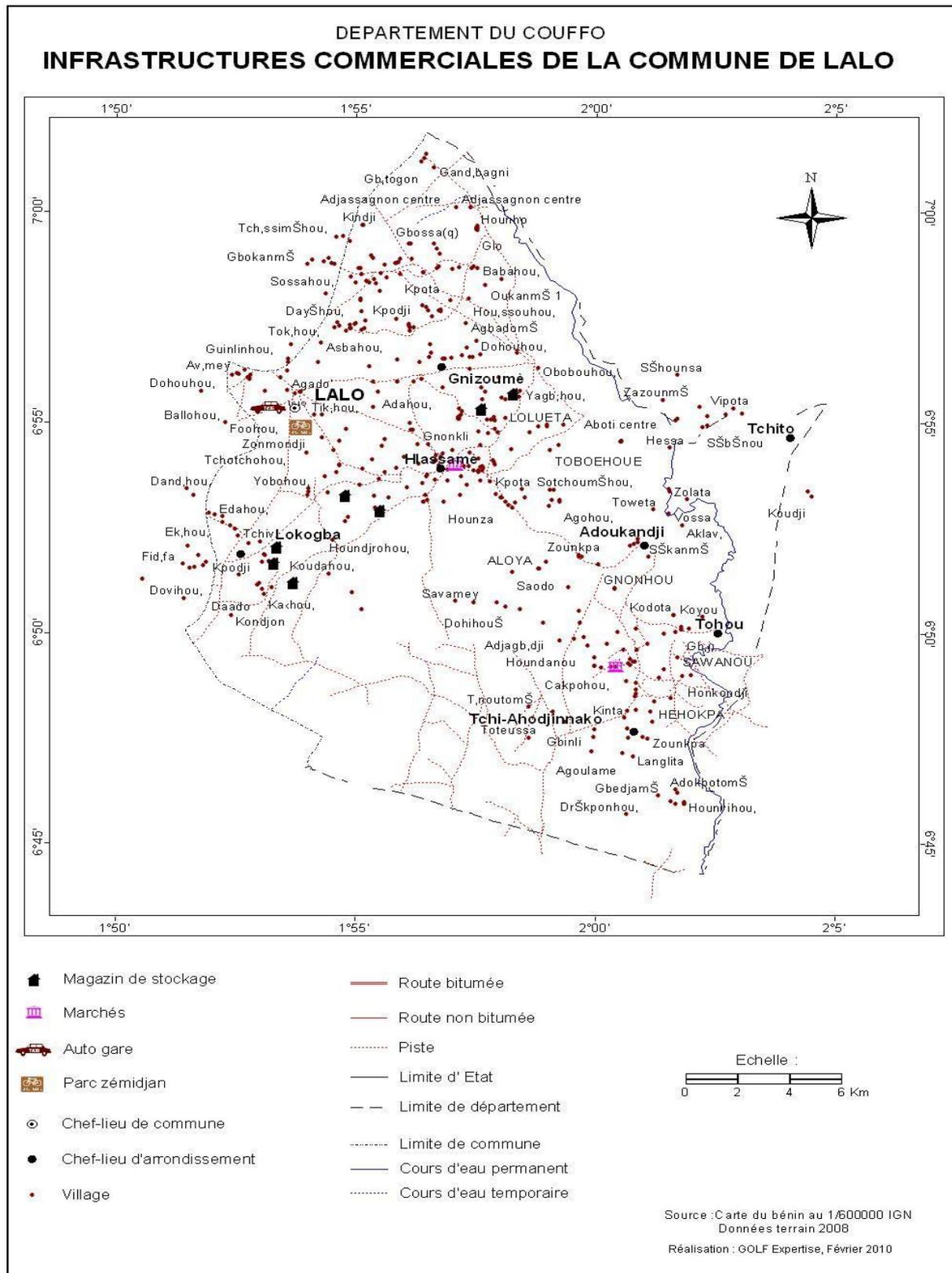
Mais, l'essentiel de l'exploitation forestière (la coupe de bois, le transport, la chasse) est concentré au niveau des hommes.

1.3.1.6 Activités commerciales

Les activités commerciales occupent plus de 36 % des actifs de la commune. C'est la première activité économique des habitants de Lalo, après l'agriculture. Les marchés de Hlassamè ; de Tchito ; de Lokossa(Tohou) ; de Tandji ; d'Adjassagon ; et de Lalo centre sont les sites par excellence des transactions dans la commune. Ils sont fréquentés par les marchands de tout le sud et du centre Bénin de même que ceux venus des pays voisins comme le Togo et du Nigeria.

Les échanges se font autour des produits agricoles bruts ou transformés ; des produits de l'artisanat et des produits manufacturés. Il n'existe pas encore de grands magasins dans la commune. La vente en demi-gros et surtout au détail est très développée. On rencontre le long des rues qui desservent le marché de petites boutiques aux articles assez variés.

Carte 5 : Carte des infrastructures commerciales de la commune de Lalo



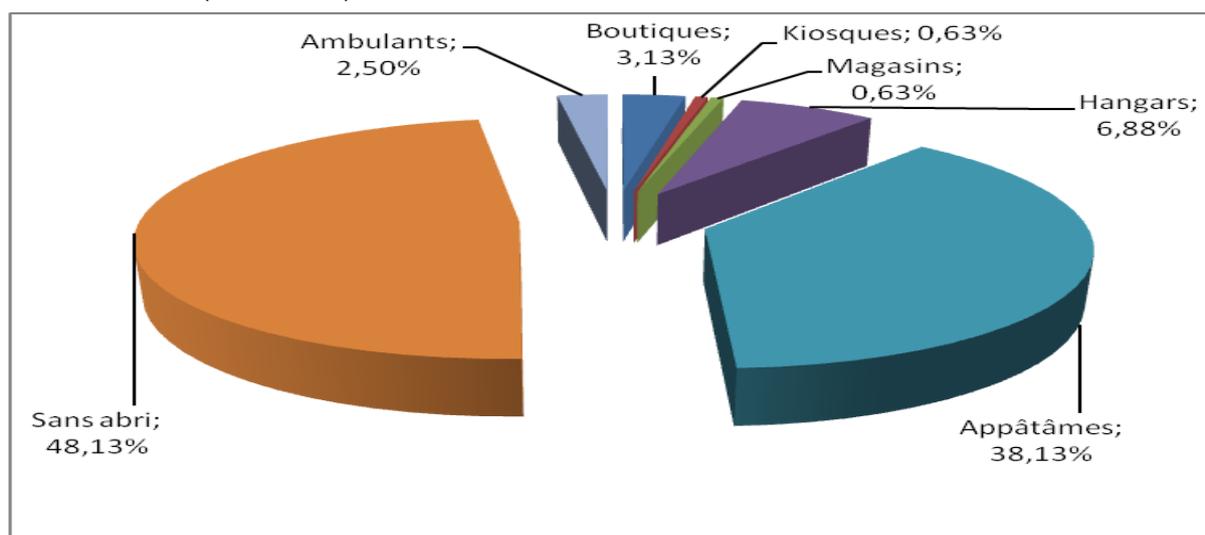
Source : INSAE, 2002

◆ *Infrastructures de marché*

Les installations des marchés sont des appâtâmes, des hangars construits avec des matériaux précaires. Cependant il existe quelques magasins, boutiques et kiosques au niveau des marchés et qui ont pour fonction le stockage des vivres ou autres marchandises avant leur évacuation à la destination.

Ces installations sont dans la grande majorité abritées par le marché de Hlassamè qui est le principal lieu de vente d'échange de la commune.

Graphique 6 : Répartition des installations de vente sur le marché principal de Lalo (Hlassamè)



Source : Enquête SAFIC, 2009

Nous constatons que 48,13 % des vendeurs du marché vendent leurs produits à l'air libre et exposés à toutes sortes d'intempéries, alors que 44,13 % vendent sous des appâtâmes et hangars.

◆ *Répartition des vendeurs par chiffre d'affaire réalisé*

Le tableau ci-dessous présente la répartition des vendeurs par chiffre d'affaire.

Tableau 11 : Répartition des vendeurs par chiffre d'affaire et flux financier

Intervalles des chiffres d'affaires	Moyenne d'intervalle	Effectif	Chiffre d'affaires moyen/jour de marché	Chiffres d'affaires annuels moyens
0 - 5000	2500	137	341975	31 205 231
5000 - 10000	7500	54	401685	36 653 764
10000 - 20000	15000	10	151989	13 868 992
20000 - 40000	30000	25	738232	67 363 674
40000 - 60000	50000	25	1230387	112 272 790
60000 et plus	70000	12	861271	78 590 953
Total	-	262	3725539	339 955 404

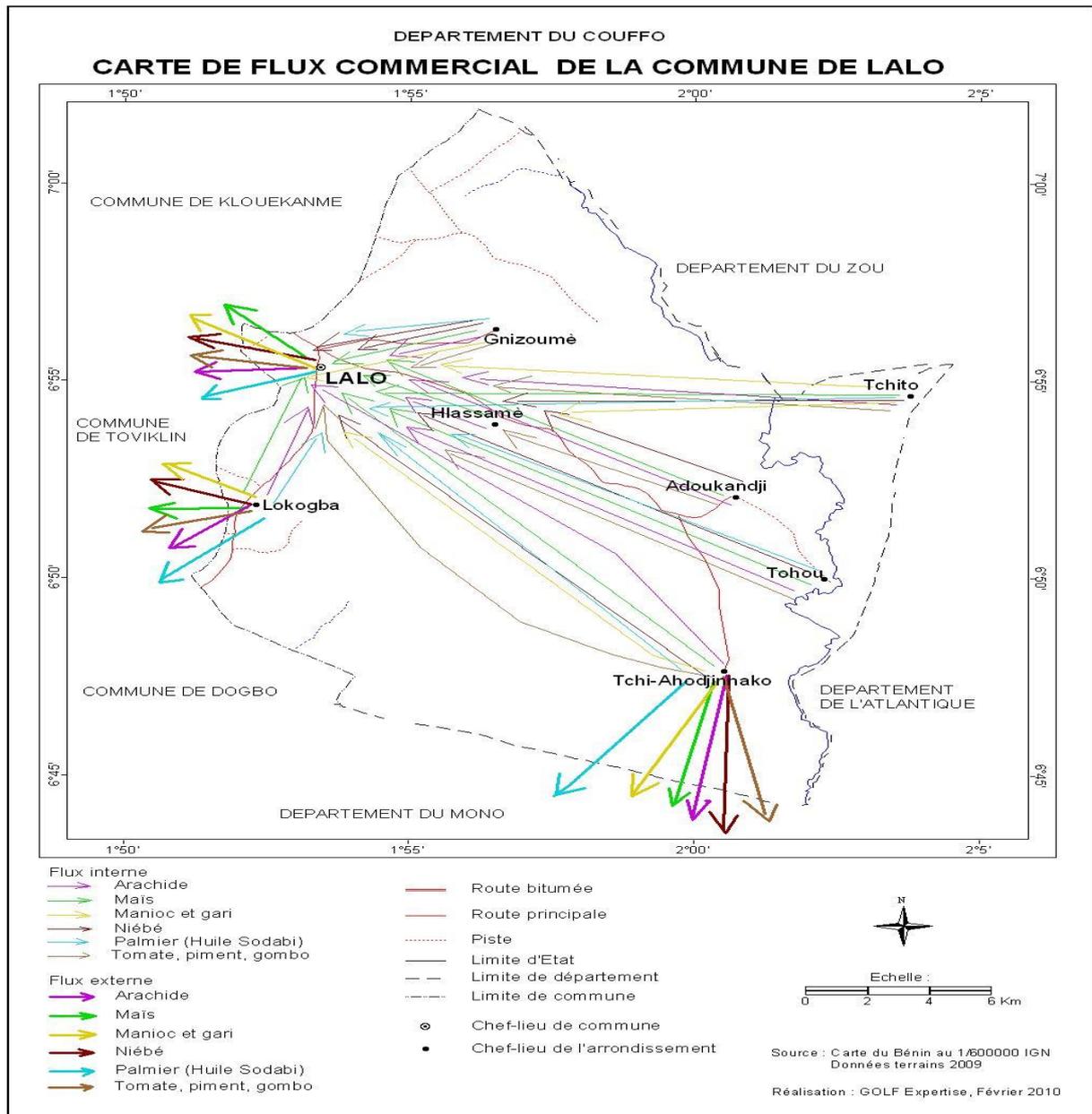
Source : Enquêtes SAFIC, 2009

La majorité des vendeurs dénombrés (86 %) sur les marchés réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 40 000 FCFA par jour de marché. Seulement 4,6 % de

vendeurs réalisent un chiffre d'affaire compris entre 50 000 et 100 000 FCFA alors que ceux qui réalisent plus de 200 000 F par jour de marché représentent seulement 5 % des vendeurs. Ces vendeurs payent des droits de place variant de 50 F à 200 F par jour de marché. Les 3 marchés réalisent un chiffre d'affaires annuel moyen de 339 955 404 FCFA. Cette mobilisation des ressources financières reste faible.

La Carte ci-dessous restitue les flux commerciaux de la commune de Lalo.

Carte 6 : Carte de flux commercial de la commune de Lalo

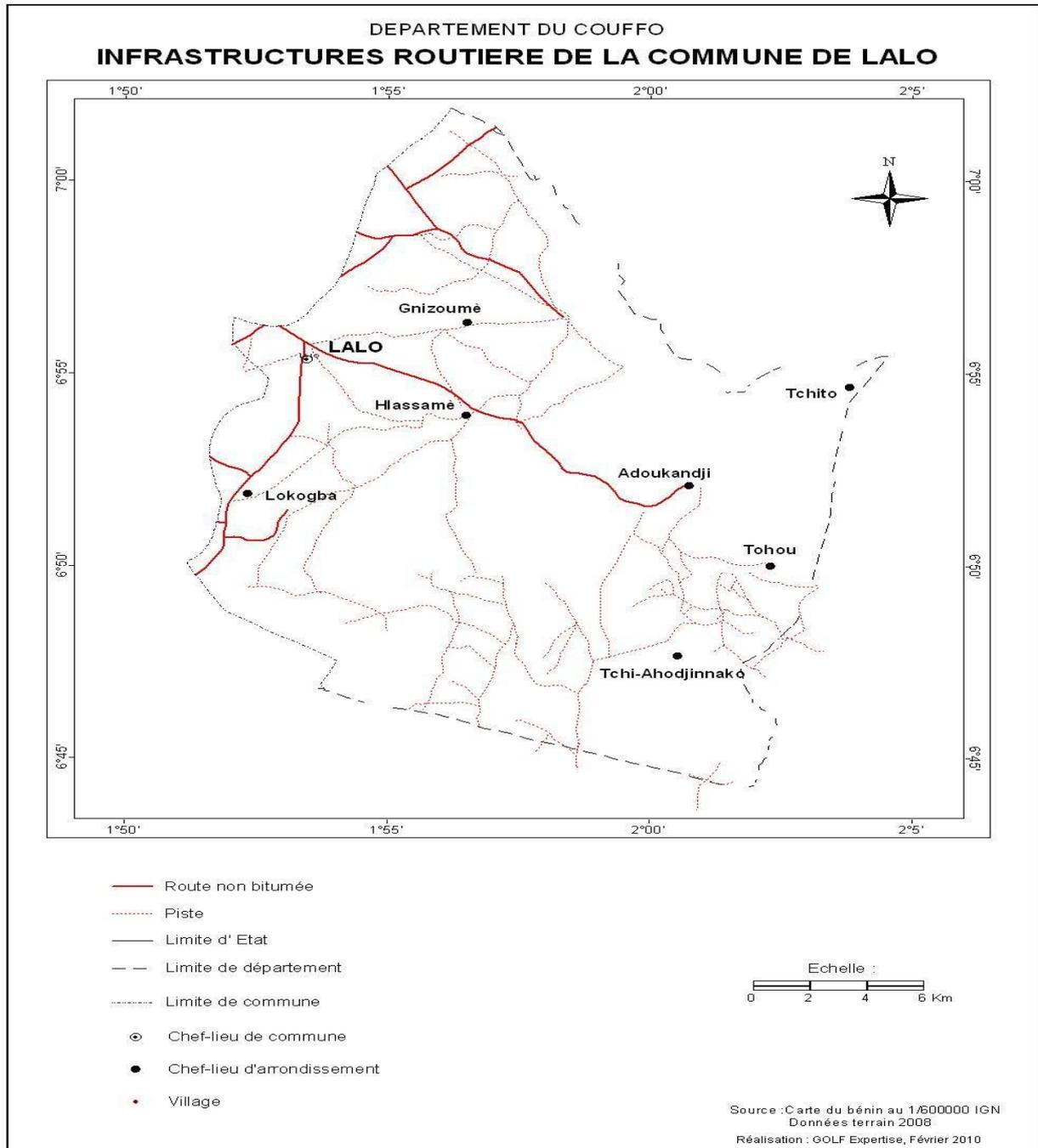


Source : CENATEL, 2010

1.3.1.7 Activités de transports

La Carte ci-dessous restitue les infrastructures routières de la commune de Lalo.

Carte 7 : Infrastructure routière de la commune de Lalo



Source : CENATEL 2002

La Commune de Lalo dispose d'une gare routière et compte des conducteurs de taxi moto organisés. Cependant, elle ne dispose pas de parking aménagé pour les véhicules gros porteurs qui stationnent très rarement dans la commune. Aucune recette financière n'est donc dégagée à cet effet.

Les activités de transport dans la commune concernent autant les biens que les personnes.

Le transport des biens s'intensifie sur trois (3) jours suivant la fréquence du marché Hlassamè essentiellement : la veille, le jour du marché et le lendemain du jour du marché. Elles déroulent essentiellement autour de la seule gare de Hlassamè qui jouit d'un prestige national voire international.

Cependant, le transport reste embryonnaire dans la commune à cause de son caractère enclavé caractérisé par un réseau routier très peu développé.

L'existence des taxis moto dits « *zémidjans* » constitue aussi un atout pour le transport des biens, mais surtout des personnes dans la commune de Lalo.

1.3.1.8 Tourisme et artisanat (arts et services)

Le tourisme dans la commune n'est pas développé. Le potentiel touristique n'est pas estimé et ne fait pas encore parmi des priorités. La commune ne dispose pas d'hôtel ni d'auberge. Le secteur touristique est totalement absent des sources de revenus de la commune.

Du point de vue industriel, la commune ne dispose d'aucune unité en dehors des cinq (05) centres de scierie installés à Lalo et Hlassamè. Les différents corps de métiers qui existent dans la commune sont : les couturiers, les maçons, les mécaniciens, les soudeurs, les peintres, les vanniers, les coiffeurs, les dépanneurs, les photographes, les tricoteuses, les forgerons, les ferrailleurs, les vulcanisateurs, les cordonniers, les électriciens, les teinturiers, les potiers, les charpentiers, les menuisiers. Ils sont constitués en associations professionnelles et bénéficient de l'appui de la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CENAB). D'autres ont bénéficié de l'appui financier de CIPEN et du CPS à travers l'octroi de crédit. Les problèmes que rencontrent ces corps de métiers sont énormes : insuffisance de matériels de travail, techniques modernes de travail peu maîtrisées, accès difficile au crédit, éloignement des lieux d'approvisionnement en matériels et matières premières, insolvabilité des clients, manque de pièces de rechanges, réseau électrique peu développé, taxes élevées, etc.

Les obstacles majeurs au développement du tourisme dans la commune sont :

- l'état de dégradation des sites touristiques connus;
- l'absence de politiques de valorisation des capacités touristiques et d'accueil de la commune ;
- l'inexistence d'infrastructures d'accueil adéquates;
- les difficultés d'accès au financement bancaire approprié ;
- l'insuffisance de l'encadrement des opérateurs touristiques.

Les contraintes au développement de l'artisanat relevées dans la commune sont pour l'essentiel :

- la faible qualification professionnelle des opérateurs ;
- la mauvaise présentation des produits fabriqués ;
- les difficultés d'accès aux marchés publics ;
- l'inexistence de financements adaptés
- absence de politique de promotion du secteur

1.3.1.9 Culture, sport et loisirs

Dans ce sous secteur, la commune de Lalo bénéficie d'une maison de jeunes dans l'arrondissement central, d'une bibliothèque à Kuivonhoué, des centres de loisirs divers construits grâce au partenariat avec le Plan Bénin à Djibahoun et à Adoukandji. On note deux aires de jeu à Lalo centre et une à Lokogba.

L'arrondissement central jouit également de la présence du centre de loisir et d'animation culturelle CLAC qui constitue un point d'attraction permanent des jeunes qui viennent se divertir par des jeux et par la lecture grâce à la bibliothèque incorporée.

Plusieurs rythmes folkloriques sont pratiqués dans la commune. Il s'agit de : de Toba, Adjahouessa, Gogohoun, Zinli, Gota, Tchinkounmè, Sakpata, Lissahoun, Hèbièssohoun, Gangan, Atchinouhoun, Agounvikoto, Agbadja, Adjoba, Massègohoun. Il existe des clubs de théâtre et de jeux (de domino et bellotte).

Aucun espace vert n'est aménagé dans la commune. De même, les infrastructures sportives sont précaires en dehors des terrains de sport de certains établissements scolaires.

1.3.1.10 Mines, industrie et artisanat (transformation)

La commune de Lalo dispose de ressources minières telles que : le sable blanc, le calcaire, le gravier, et l'argile. En dehors du sable blanc qui est exploité et sur lequel la commune perçoit des taxes ; les autres mines ne sont pas encore mises en valeur.

L'extraction et la commercialisation du sable et du gravier sont aux mains des exploitants privés organisés en un collectif qui ne fonctionne pas parfaitement. Quoique faibles, les ressources générées par le sable blanc et le gravier sont relativement d'importance considérable dans l'assiette totale des taxes de la commune.

Il convient de remarquer que l'exploitation minière ne suit pas les règles de protection durable de l'environnement. Les carrières sont ouvertes çà et là sans estimation des charges tolérables et sont abandonnées et sont abandonnées pour de nouvelles carrières dès que les creusées deviennent assez béantes ou les mines sont difficiles à extraire.

Par ailleurs, il faut noter que l'activité d'exploitation des gisements de gravier n'est pas encore taxée dans la commune. Ce n'est que le transport du gravier qui est taxé. La commune dispose donc d'une nouvelle source de recettes mais à condition qu'elle s'entende avec la Direction Départementale des Mines, de l'Energie et de

l'Eau et les exploitants des carrières sur les modalités d'application d'une taxe sur l'activité.

Les contraintes majeures au développement de l'exploitation des carrières sont :

- la faible organisation des exploitants qui réduit les marges des recettes et favorise une exploitation irrationnelle des gisements ;
- le manque de moyens financiers des exploitants pour l'acquisition de matériels et équipements appropriés d'extraction ;
- l'insuffisance des mesures et des moyens de l'Etat pour promouvoir une exploitation rationnelle des carrières et revaloriser les sites miniers déjà exploités.

1.3.2 Dynamisme des principaux acteurs locaux en matière de développement économique local

1.3.2.1 Institution communale

Le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel. Telle est la compétence générale de l'institution municipale. Elle peut dès lors délibérer valablement, entre autres compétences, sur l'organisation des activités agricoles et rurales, l'organisation des activités artisanales et touristiques, la création et le mode de gestion des services et organismes communaux et l'organisation des interventions dans le domaine économique

La commune dispose de ressources humaines et financières insuffisantes pour assurer ces fonctions d'impulsion, d'organisation et d'appui aux initiatives économiques sur son territoire. Sa faible capacité d'autofinancement requiert le recours au partenariat public-privé, à la coopération intercommunale et à la coopération internationale pour la réalisation d'investissements structurants de soutien et de promotion de l'économie locale.

Pour ce faire, une identification et une mobilisation des acteurs potentiels du développement économique communal pour la définition d'une vision commune de leur territoire doivent être engagée par l'institution municipale qui demeure un acteur essentiel du développement économique.

1.3.2.2 Services déconcentrés de l'Etat

L'Etat à travers ses Services déconcentrés apporte son soutien technique et financier pour l'accompagnement des acteurs locaux au développement économique local. Les Services Techniques déconcentrés sont également appelés à suppléer la défaillance ou la faiblesse du secteur privé local. Sur l'appui aux systèmes de production agro-sylvo-pastorale, l'intervention des services techniques déconcentrés est cruciale compte tenu de la faible capacité d'organisation des producteurs. Aussi faudrait-il que l'intervention des services techniques déconcentrés soit renforcée et mieux répartie pour s'adapter aux exigences et priorités des acteurs de l'économie locale.

1.3.2.3 Secteur privé local

Les acteurs du secteur privé local mènent du petit commerce des produits agricoles, d'élevage et autres biens de survie, d'artisanat, du tourisme, du maraîchage, d'agriculture, reboisement, protection de l'environnement. Ce sont en général de micro-entreprises qui reçoivent l'appui de la commune et des partenaires techniques et financiers et de l'administration publique.

1.3.2.4 Société civile locale

Compte tenu de la faible présence de l'Etat dans tous les domaines, à la fois, pour faire face aux impératifs du développement, des initiatives se sont progressivement mises en place dans divers domaines à savoir les organisations traditionnelles, les institutions locales formelles. On note également une forte présence d'organisations non gouvernementales (ONG) qui mènent des activités d'appui aux communautés à titre professionnel.

1.3.3 Relations entre les acteurs en matière de développement économique

1.3.3.1 Dynamique entrepreneuriale

Dans la commune de Lalo, les opérateurs économiques ont un fort désir d'entreprendre. Cependant l'absence d'une politique de soutien et d'accompagnement des initiatives inhibent l'éclosion d'une classe d'entrepreneurs locaux. Ainsi, certains opérateurs économiques natifs de Lalo investissent préférentiellement hors de leur localité : Azovè, Lokossa ou Cotonou.

Les groupements de femmes jouent également un rôle capital dans l'économie locale. En effet, une dynamique féminine se développe et favorise l'émergence des activités féminines génératrices de revenus.

1.3.3.2 Accessibilité aux institutions de financement

Dans la commune, il existe diverses institutions de financement qui accompagnent les opérateurs économiques dans leurs activités. Au nombre de celles-ci on peut citer la CLCAM, la FINADEV, le CBDIBA, le CASADE-ONG, la CREP (Caisse Rurale d'Épargne et de Prêt), le Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCP). A celles-ci on peut ajouter ECOBANK à Lokossa, BOA, PADME et PAPME à Azovè.

Avec un fonds de démarrage très faible et aussi, en cas d'extension de leurs activités, les opérateurs économiques de la commune de Lalo sont obligés de faire recours aux institutions de financement. Cependant, le taux d'intérêt pratiqué par certaines institutions est très élevé (24 % par an) et les conditions de garantie d'accès sont très rudes.

Certaines structures d'envergure locale dont les conditions de collaboration sont moins rudes octroient des crédits aux populations. Mais ces dernières ont une enveloppe très dérisoire et n'arrivent pas à couvrir les besoins des populations actives toujours grandissants. Elles se consacrent plus aux collectes des épargnes plutôt qu'aux prêts. En conséquence, le système d'usure se développe davantage.

La situation est d'autant plus difficile pour les femmes qui n'arrivent pas à satisfaire les conditions de garantie exigées.

1.3.3.3 Formation des ressources humaines, encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux

Aucune structure dédiée à la formation et à l'encadrement technique des opérateurs économiques locaux n'est présente dans la commune. Les appuis techniques des structures reconnues comme tel exerçant au niveau national (CEPEPE et la CCIB) ne sont effectifs. Les partenaires techniques et financiers interviennent beaucoup plus dans la mise en place d'infrastructures sociales mais généralement pas dans leur fonctionnement.

1.3.3.4 Accessibilité aux marchés et stratégie de commercialisation

L'accessibilité aux marchés est très limitée dans la commune. Les pistes commerciales les plus développées sont les axes :

- Lalo – Dogbo
- Lalo – Toviklin - Azovè
- Lalo – Klouékanmey
- Lalo – Agbangninzoun
- Lalo - Lobogo
- Lalo – Lokossa – Comè – Cotonou.

Les commerçants s'approvisionnent en marchandises et écoulent une bonne partie de leurs productions par ces axes.

Le marché met en jeu des acteurs qui développent des stratégies différenciées selon le produit vendu.

◆ La commercialisation des produits vivriers

Elle met en relation les producteurs ou les ménages, les collecteurs ou détaillants. Les ménages agricoles produisent d'abord pour l'auto-consommation et dégagent un surplus qui est vendu sur les fermes ou transporté au marché pour être cédé. Les produits sont vendus en gros suivant la mesure locale admise (le panier, la bassine, le sac, etc.). La vente est individuelle et se négocie suivant le marché et basé sur la loi de l'offre et de la demande. Les produits coûtent beaucoup moins chers pendant l'abondance (juste à la récolte) et très chers selon qu'on avance dans la période de la soudure.

Les collecteurs ou détaillants sont généralement des hommes et des femmes qui passent sur les fermes pour acheter le produit ou mieux encore ils attendent sur le chemin du marché pour arrêter les producteurs et les déchargés des produits. Ils cassent souvent les prix et maintiennent ainsi les producteurs dans une situation de moindre rentabilité. Ils concentrent ainsi le profit de leur côté. Les producteurs qui arrivent aux marchés avec leurs produits n'ont pas que ces deux types de clients.

Ils cèdent également les produits aux détaillants et aux ménages. Ici le prix lui est plus profitable mais les quantités achetées sont faibles.

Parfois, on assiste à un système préfinancement de la production par les grossistes qui passent sur les fermes déposé l'argent en début de campagne et récupèrent la production à la récolte. Ici, le risque est intégré et le prix pratiqué est souvent plus bas que le prix habituel. Cependant, les producteurs acceptent cette condition parce que le début de campagne agricole correspond à une période de soudure avancée où posent de dépenses intéressent le chef de ménage : la survie du ménage et le financement de la campagne.

◆ **La commercialisation des produits de l'artisanat**

Les forgerons fabriquent et mettent à la disposition des producteurs, des outils et matériels agricoles primaires : la houe, la pioche, la hache, le coupe-coupe, etc. la période de pointe de la fabrication de ces outils est l'inter campagne. Les acteurs se ravitaillent au comptant directement à la forge ou au marché. Les cordonniers et potiers, quant à eux, confectionnent et vendent au comptant aux ménages des sacs à peau, des outres, des potières, des jarres. Les tisserands vendent aux ménages des bandes d'étoile au comptant ou à crédit directement sur les lieux de fabrication ou au marché. Les bûcherons et les menuisiers commercialisent directement sur les lieux de fabrication et au comptant leurs produits constitués de pilon, mortier, manches des instruments agricoles, portes, fenêtres de maison, etc. Les produits moins lourds comme les tabourets sont amenés parfois au marché. Enfin, les soudeurs, maçons, tailleurs et mécaniciens, ils offrent directement leurs services aux ménages.

◆ **Les débits de boisson et les points de vente des boissons alcoolisées**

Plusieurs ménages de la commune sont spécialisés et s'activent dans la fabrication et la vente de la boisson locale à base du vin de palme « sodabi ». On dénombre également des lieux aménagés pour la vente d'autres boissons alcoolisées telles que la bière, et liqueurs importées. Les principaux clients sont les fonctionnaires, les opérateurs économiques et quelques touristes ou voyageurs en transit.

1.3.3.5 Etat des relations entre l'institution publique communale et le secteur privé

Les rapports entre l'institution communale et le secteur privé local sont faible, voire inexistant. Aucune vision partagée du développement local n'est établie entre ces deux machines, précurseurs de l'économie locale. Elle ne bénéficie non plus des retombées des transactions commerciales effectuées sur son territoire du fait de l'absence d'un cadre de concertations fonctionnel.

1.3.3.6 Coopération intercommunale pour le développement économique local

La commune de Lalo bénéficie de coopération intercommunale qui a valu l'initiation d'un projet commun avec les communes de Klouékanmè et de Toviklin. Il s'agit du projet d'aménagement d'un site de décharges finales. Le site est choisi et validé par l'ABE et le Ministère de la santé.

Aussi avec les mêmes communes, elle a initié le projet d'élaboration de schéma directeur d'aménagement du territoire qui est conclu avec la Communauté d'Agglomération de Saint Omer de France.

La mise en œuvre effective de ces deux projets contribuera à coup sûr au décollage effectif du développement de la commune.

1.4 Financement du développement local

Le processus de décentralisation vise à favoriser une meilleure gestion de proximité des affaires publiques d'intérêt local. Il marque une évolution sensible du paysage institutionnel local et est concrétisé par une plus grande autonomie de gestion financière et administrative des communes. Mobiliser et gérer les ressources financières constituent dès lors des piliers de l'action des collectivités locales pour un développement local durable, orienté sur la fourniture des services de base de qualité et l'amélioration des conditions de vie des citoyens communaux (Weinsou et al, 2006). En effet, savoir mobiliser et gérer ses propres ressources financières, c'est:

- disposer des moyens nécessaires pour couvrir régulièrement les charges récurrentes de fonctionnement des services communaux;
- garantir la mobilisation de la contrepartie financière locale exigible dans les situations de mobilisation de ressources financières externes complémentaires pour réaliser les investissements locaux, notamment ceux liés aux services de base (éducation, santé, eau et assainissement);
- assurer la pérennité des infrastructures réalisées en rendant disponibles les ressources nécessaires pour faire face aux charges récurrentes;
- assurer une gestion transparente des ressources pour gagner la confiance de la population pour qu'elle contribue au financement des activités de développement.

Le financement du développement local par les ressources propres de la Commune suppose une analyse approfondie du niveau de mobilisation des ressources locales (humaines, matérielles et financières). Le cas de la Commune de Lalo sera analysé, d'abord à travers l'analyse de la capacité de mobilisation et de gestion des ressources.

1.4.1 Niveau d'activités des services de recouvrement et perception des impôts, taxes et droits locaux

Le tableau 12 résume le niveau d'activités des services de recouvrement et perception des impôts, taxes et droits locaux.

Tableau 12 : Niveau d'activités des services de recouvrement et perception des impôts, taxes et droits locaux

N° de Comptes	Libellés	2004	2005	2006	2007	2008	Constats
7021	Vente de produits finis, de récoltes et de produits forestiers dans l'UEMOA	872 740	0	0	0	0	Perception irrégulière
7022	Vente de produits finis, de récoltes et de produits forestiers hors UEMOA	0	0	0	0	0	Taxe non perçue
7023	Vente de produits finis, de récoltes et de produits forestiers aux entreprises du groupe UEMOA	0	0	0	0	0	Taxe non perçue
7024	Vente de produits finis, de récoltes et de produits forestiers aux entreprises du groupe hors UEMOA	0	0	0	0	0	Taxe non perçue
7031	Droit de mutation	0	0	0	208 800	262 320	Perception irrégulière
7032	Produits des inhumations et concessions.	0	0	0	0	0	Non perçu
7033	Exploitation des carrières et mines dans la commune	694 000	514 000	728 000	0	0	Perception à évolution irrégulière
7034	Redevances d'installation d'apatams et hangars par la commune	0	105 000	0	0	0	Perception irrégulière
7061	Expéditions des actes administratifs.	4 902 400	2 182 600	4 111 300	3 330 090	4 079 200	Perception à évolution régulière
7062	Produits des amendes prononcées par les tribunaux correctionnels ou de simple police	0	0	0	0	0	Taxe non perçue
7065	Redevances pour prestations d'électricité et d'eau	0	0	0	0	0	Taxe non perçue
70674	Taxes d'inspection sanitaire des produits alimentaires	0	0	0	0	0	Taxe non perçue
70675	Redevances en matière d'hydraulique et d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	Taxe non perçue
7063	Droits sur les services marchands	4 874 725	5 591 850	4 570 500	3 003 250	2 376 750	Perception à évolution irrégulière
7064	Droits de stationnement et parking.	0	23 000	0	0	0	Perception irrégulière
7066	Redevance en matière d'urbanisme et d'environnement	0	0	0	0	0	Taxe non perçue

N° de Comptes	Libellés	2004	2005	2006	2007	2008	Constats
7067	Taxes ou redevances d'hygiène, de salubrité publique et de services funéraires	0	0	0	0	0	Taxe non perçue
7111	Taxes de développement local (TDL)	0	0	0	0	0	Taxe non perçue
7112	Contributions foncières des propriétés bâties et non bâties	748 300	1 013 698	691 318	900 750	975 267	Perception à évolution irrégulière
7113	Patentes et licences	1 544 939	1 530 142	1 037 721	1 353 860	1 380 043	Perception à évolution irrégulière
7116	Taxes sur les armes à feu	3 600	6 000	2 400	4 800	10 000	Perception irrégulière
7121	Taxes de pacage	5 700	0	0	0	0	Taxe perçue sans continuité
7122	Taxes sur les barques et pirogues motorisées	0	0	0	0	0	Taxe non perçue
7123	Taxes sur les spectacles, jeux et divertissements	156 000	102 000	0	0	0	Taxe perçue sans continuité
7124	Taxes sur les ventes des boissons fermentées	0	0	0	0	0	Perception irrégulière
7125	Taxes sur la publicité	0	0	0	0	0	Non perçu
7126	Taxes sur les affiches	0	0	0	0	0	Non perçu
7127	Taxes sur les taxis ville à quatre, trois ou à deux roues	0	107 400	64 100	60 800	59 900	Perception à évolution irrégulière

Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo, 2004 - 2008

Le tableau ci-dessus montre que la fiscalité locale de la commune de Lalo est assise essentiellement sur les produits du patrimoine, des revenus du domaine, des recettes de prestation et des impôts et taxes locaux. Cependant la commune n'arrive pas à percevoir ou perçoit de façon irrégulière plusieurs taxes et droits locaux prévus dont notamment : la taxe de développement local, les redevances d'installation d'appâtâmes et hangars par la commune, la redevance en matière d'urbanisme et d'environnement, les taxes ou redevances d'hygiène, de salubrité et de services funéraires, taxes sur boissons fermentées, alors que le potentiel de recouvrement de ces ressources existe. On note par ailleurs, pour certaines catégories d'impôts et taxes, d'importants montants recouverts au titre d'une année qui disparaissent l'année suivante, alors que les matières imposables concernées, de par leur nature, ont une existence physique permanente. C'est le cas notamment des mines et carrières, des taxes de pacage et des taxes sur les spectacles, jeux et divertissements; ce qui dénote d'une insuffisance de suivi du recouvrement et des possibilités d'évasion fiscale.

1.4.2 Évolution des recettes budgétaires de la Commune

1.4.2.1 Évolution des recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des prévisions et réalisations des recettes de fonctionnement de la commune au cours des cinq dernières années. De façon générale, les recettes de fonctionnement réalisées ont connu une variation importante aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative sur la période sous étude. En effet, elles sont passées de 62,9 millions en 2004 pour atteindre leur pic en 2007 à 65,2 millions avant de chuter à 45,2 millions en 2008.

L'évolution irrégulière du taux de réalisation des prévisions de recettes montre que ces prévisions ne sont basées ni sur les réalisations antérieures, ni sur un potentiel de recettes bien maîtrisé.

Tableau 13 : Évolution des prévisions et réalisations des recettes de fonctionnement entre 2004 et 2008

Recettes totales de fonctionnement	2004	2005	2006	2007	2008
Prévu	64 315 987	79 786 611	70 837 565	48 395 488	67 599 688
Réalisé	62 960 451	57 644 313	63 441 075	65 196 338	45 280 150
Taux de réalisation	97,89%	72,25%	89,56%	134,72%	66,98%

Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo, 2004 - 2008

◆ Recettes fiscales

Les recettes fiscales ont connu une évolution à la baisse entre 2004 et 2008. De 4,7 millions en début de période, elles sont passées à près de 2,6 millions de fcfa. Les produits des domaines et des ventes ont quant à eux connu une évolution en dents de scie, passant de 12,2 millions en 2004 à 7,2 millions en 2008. La part des recettes de transferts dans le total des recettes de fonctionnement est restée globalement élevée sur toute la période. Elle est passée de 73% en 2004 à 84,8% en 2007.

Tableau 14 : Evolution des composantes des recettes de fonctionnement

Année	Recettes fiscales	Produits domaines et ventes	Transferts fonctionnement	Total
2004	4 748 829	12 235 365	45 976 257	62 960 451
	7,54 %	19,43%	73,02%	100%
2005	4 278 829	8 918 770	44 446 903	57 644 313
	7,42%	15,47%	77,11%	100%
2006	3 930 939	10 133 285	49 376 851	63 441 075
	6,2%	16,0%	77,8%	100%
2007	2 966 642	6 958 015	55 271 681	65 196 338
	4,6%	10,7%	84,8%	100%
2008	2 593 690	7 241 245	35 445 215	45 280 150
	5,7%	16,0%	78,38%	100%

Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la commune de Lalo ; 2004-2008

◆ *Les transferts de fonctionnement*

Le tableau ci-dessus montre que la commune a bénéficié entre 2004 et 2008 des transferts de ressources financières importants pour son fonctionnement. Cette tendance est plus marquée à partir de 2007 puisque les montants des transferts ont largement dépassé le niveau des produits de domaine. Sur la période sous étude, les transferts ont contribué en moyenne pour 78,2% dans les recettes de fonctionnement de la Commune. Les recettes des produits des domaines et ventes diverses quant à eux n'ont contribué en moyenne que pour 15,5% des recettes de fonctionnement.

◆ *Evolution des recettes propres par principales composantes*

Les recettes fiscales et les produits des taxes sur l'exploitation du domaine public, du patrimoine et des services aux populations constituent l'essentiel des ressources qui alimentent les recettes propres de la commune.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des principales composantes de ces recettes entre 2004 et 2008.

Tableau 15 : Evolution des ressources propres par principales composantes

Composantes des recettes propres		2004	2005	2006	2007	2008
Recettes fiscales	Montant	4 748 829	4 278 640	3 930 939	2 966 642	2 593 690
	Pourcentage	27,96%	32,42%	27,9%	29,9%	26,4%
Produits domaine du patrimoine et service	Montant	12 235 365	8 918 770	10 133 285	6 958 015	7 241 245
	Pourcentage	72,04%	67,58%	72,1%	70,1%	73,6%
Total		140 832 742	16 984 194	13 197 410	14 064 224	9 924 657

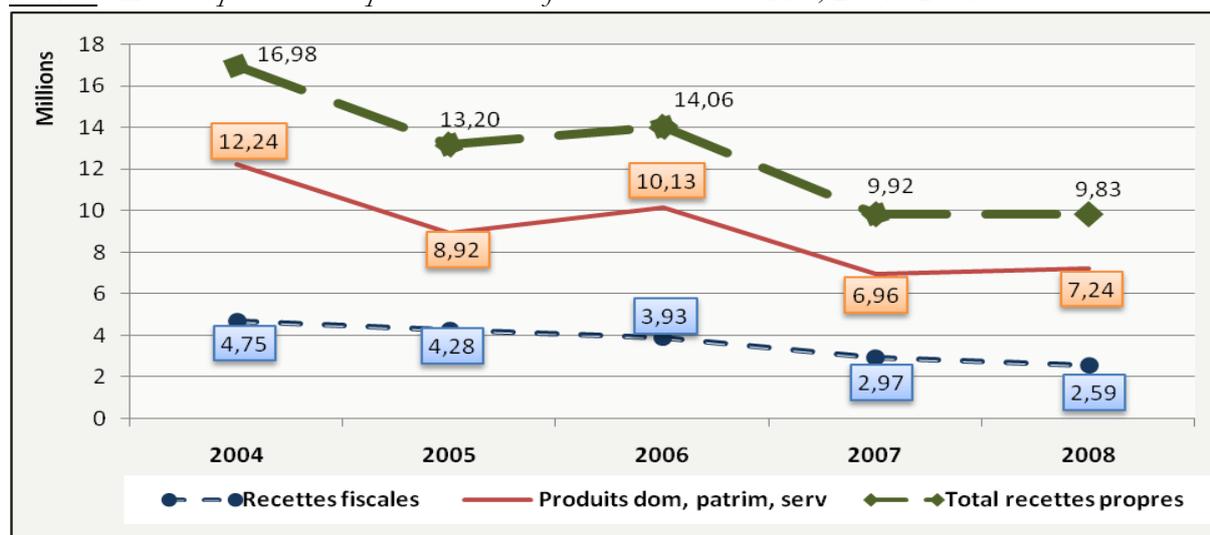
Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la commune de Lalo, 2004-2008

Les recettes fiscales ont contribué pour un montant d'environ 4,75 millions aux ressources propres de la commune en 2004 soit 28% du total. En 2005, cette proportion est descendue à 4,3 millions. Cette tendance décroissante est maintenue jusqu'en 2008 où on enregistre une contribution de 2,6 millions, soit une diminution de près de la moitié. D'un autre côté, les produits des domaines, du patrimoine et des services vendus à la population sont passés de 12,2 millions en 2004 à 7,2 millions en 2008, soit une diminution en valeur absolue d'environ 5 millions par rapport au niveau de 2004.

Le graphique ci-dessous décrit l'évolution des recettes propres suivant chacune de ses composantes.

Graphique 7 : Evolution des recettes propres par principales composantes

Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la commune de Lalo, 2004 - 2008



La régression continue des ressources provenant de l'exploitation du domaine communal, du patrimoine de la commune et des services aux populations traduit la pertinence des difficultés auxquelles la commune se trouve confrontée. Les recettes propres s'élevaient en 2004 à 16,9 millions. En 2008, elles ont atteint environ 10 millions, soit une baisse de 7 millions par rapport au niveau de 2004.

1.4.2.2 Composition et évolution des recettes d'investissement de 2004 à 2008

Les recettes d'investissement de la commune proviennent principalement de deux sources : (i) les transferts d'investissement de l'Etat et (ii) les transferts de fonctionnement que la commune a orienté vers la réalisation de ses investissements.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les recettes d'investissement ont connu une augmentation exponentielle entre 2004 et 2008, passant de 20,7 millions en 2004 à près de 102 millions en 2008.

Tableau 16 : Evolution des recettes d'investissement

Recettes d'investissement	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008
Prévisions	21 500 000	82 572 675	64 396 000	295 577 179	388 758 349
Réalisations	20 699 801	3 000 000	9 756 923	114 577 179	101 890 613
% réalisation	96,28%	3,63%	15,15%	38,76%	26,21%

Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo, 2004 - 2008

Le taux de réalisation le plus élevé est de 96,28 % correspondant aux versements des recettes de fonctionnement aux recettes d'investissement en 2004. Le plus bas

des taux est de 3,63 % obtenu en 2005, correspondant à une réalisation de 3.000.000 des fonds de concours. Le taux de réalisation de 2007 est obtenu à partir de la prise en compte des réalisations et des prévisions des recettes des sous-projets communaux et communautaires du PNDCC.

L'évolution des recettes d'investissement en 2007 et en 2008 est due essentiellement à la prise en compte des financements du PNDCC au budget communal à partir de 2007 et de la mise en œuvre effective du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) à partir de 2008 et des dotations du Programme d'Appui aux Plans de Développement des Communes (PAPDC), partenaire technique qui appuie les communes du Mono et du Couffo.

1.4.2.3 Evolution des recettes propres et des recettes de transfert de 2004 à 2008

◆ *Recettes de transferts*

Les transferts de l'Etat représentent une part importante des ressources dont dispose la commune pour assurer son fonctionnement et assurer également la réalisation des infrastructures socio-économiques au profit des citoyens de la commune. Ces transferts sont passés d'environ 46 millions en 2004 à 137,3 millions en 2008, soit près du triple du niveau de 2004.

Tableau 17 : Evolution des recettes propres et de transfert

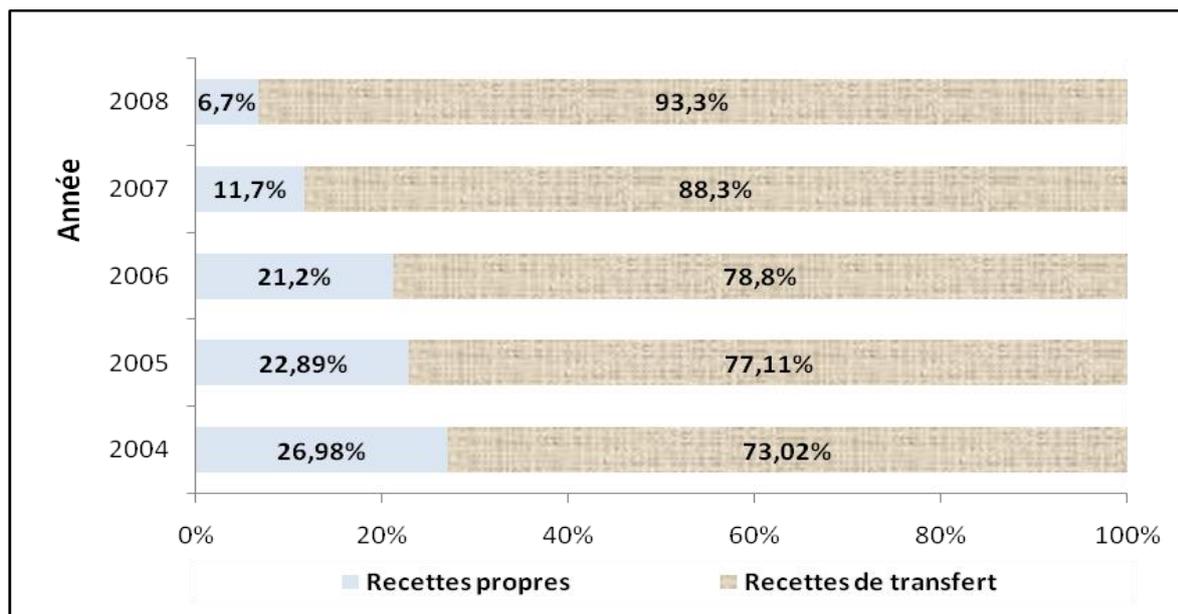
Recettes propres/ recettes de transferts		2004	2005	2006	2007	2008
Recettes propres	Montant	16 984 194	13 197 410	14 064 224	9 924 657	9 834 935
	Pourcentage	26,98%	22,89%	21,2%	11,7%	6,7%
Recettes de transferts	Montant	45 976 257	44 446 903	52 376 851	74 848 860	137 335 828
	Proportion	73,02%	77,11%	78,8%	88,3%	93,3%
Total		192 575 770	62 960 451	57 644 313	66 441 075	84 773 517

Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo de 2004 à 2008

◆ *Part des recettes propres et des recettes de transferts*

Le graphique ci-dessous montre que la dépendance de la commune de Lalo vis-à-vis des transferts de l'Etat s'accroît d'année en année. En effet, la part de ces transferts est passée de 73% en 2004 à plus de 93% en 2008.

Graphique 8 : Evolution en part des recettes propres et des recettes de transfert de 2004 à 2008

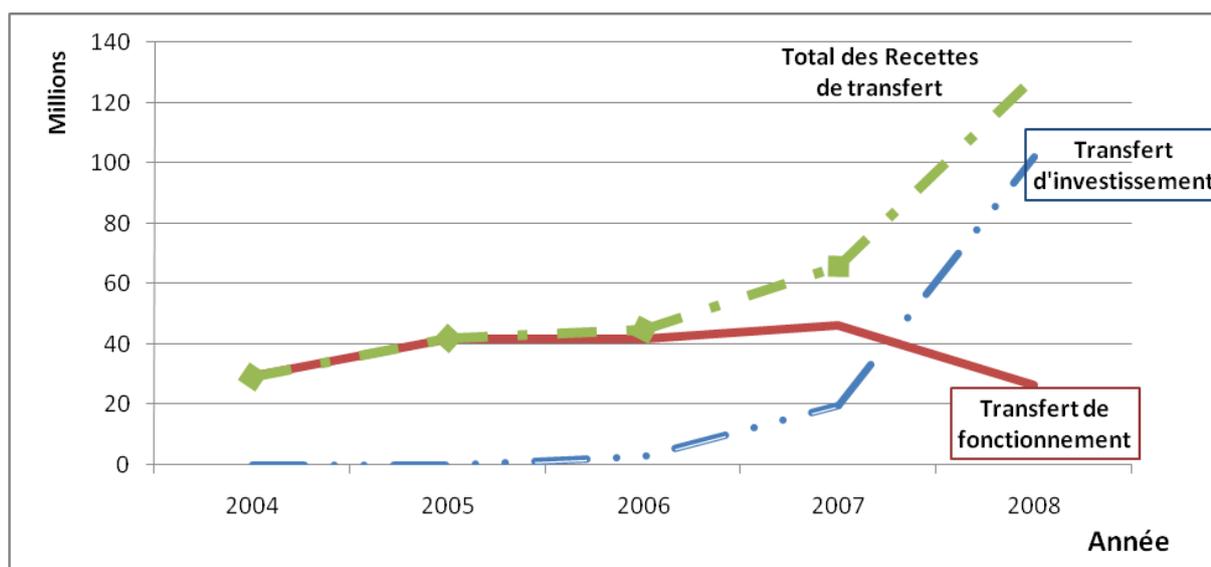


Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo de 2004 à 2008

◆ Evolution des composantes des recettes de transferts

Le graphique ci-dessous indique l'évolution de la composition des transferts de l'Etat à la commune de Lalo. Entre 2004 et 2006, les transferts étaient essentiellement destinés au fonctionnement de la commune. Mais avec la mise en œuvre du FADeC à partir 2008, on note une augmentation très sensible des recettes de transferts d'investissement qui ont atteint les 100 millions en 2008.

Graphique 9 : Evolution des recettes de transfert par composante



Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la commune de Lalo, 2004 - 2008

1.4.2.4 Analyse des principaux indicateurs de performances de mobilisation des ressources

Pour l'ensemble des acteurs de la décentralisation, la mobilisation des ressources, surtout propres et sur le long terme est une condition indispensable à la mobilisation des ressources externes. L'autonomie financière des collectivités locales se mesure par la mobilisation de ces ressources propres afin de financer les équipements / investissement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations.

◆ Les indicateurs de recette per capita

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la contribution par tête (habitant), de la population de la commune de Lalo. Ces indicateurs donnent une idée de la participation de chaque habitant de la commune au développement local et réciproquement de l'effet individuel des dépenses sur la population. Il donne aussi une idée des ressources dont la commune dispose pour financer ses interventions.

▪ *Les recettes totales par habitant*

Ce ratio mesure les recettes totales par tête d'habitant au niveau de la collectivité locale. Il dépend de l'évolution des recettes propres mobilisées par la commune et les transferts reçus de l'État et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Plus ce ratio est élevé, plus la collectivité est performante et mieux se portent les relations financières entre l'État et les collectivités locales.

Ce ratio, en dépit d'une baisse en 2005 a connu une augmentation entre 2004 et 2008. il est passé de 742 fcfa en début de période à 1520 fcfa en fin de période. L'accroissement de ce ratio est dû à l'apport important des subventions de l'Etat à partir de cette période.

▪ *Les recettes propres par habitant*

Ce ratio mesure la capacité interne de mobilisation de ressources par la commune (recettes gérées par les services de la commune et les recettes gérées par les services déconcentrés de l'Etat). Il permet d'apprécier le taux d'autonomie ou de dépendance financière de la collectivité et notamment ses efforts en matière de développement des recettes propres à partir des différentes filières de ressources.

Ce ratio a enregistré une tendance baissière depuis 2004, passant de 200 francs en 2004 à 102 francs en 2008, soit la moitié du niveau de 2004. Alors que les recettes totales per capita connaissent une augmentation, la tendance à la baisse des recettes propres per capita suggère une faible participation des citoyens aux efforts de développement de leur commune. Cela corrobore les analyses faites sur l'évolution de la part des recettes propres dans les recettes totales de la commune. Cela témoigne d'une faible capacité de la commune à mobiliser les ressources propres.

▪ *Les recettes fiscales par habitant*

Les recettes fiscales par habitant ont connu la même tendance que les recettes propres par habitant. Elles sont passées de 56 francs en 2004 à 27 francs en 2008, soit la moitié du niveau de 2004. Les produits du domaine, du patrimoine et des services rapportés à la population de la commune, ont également connu une évolution à la baisse, passant de 144 francs cfa en 2004 à 75 francs en 2008.

◆ **Les indicateurs de structure des recettes**

Au niveau de la mobilisation des ressources, les recettes totales de la commune sont assez faibles au regard des enjeux et défis de la décentralisation, avec une situation diversifiée d'un ratio à l'autre. Les plus importants sont :

▪ ***Recettes propres/recettes totales***

Le niveau des recettes propres par rapport aux recettes totales est en moyenne de 15,3 % de 2004 à 2008. Ce ratio n'était que 6,7% en 2008, la dépendance de la commune vis-à-vis des ressources externes est donc très élevée. Plus une commune dispose de moyens financiers propres, moins elle est sujette aux aléas des transferts de l'État. Il est donc important que la commune améliore son autonomie financière par l'accroissement de ses propres ressources.

▪ ***Recettes propres/recettes totales de fonctionnement***

En moyenne de 21,7% sur la période de 2004 à 2008, la part des recettes propres au fonctionnement de la commune est très limitée. Elle dispose d'une capacité très faible en matière de mobilisation des ressources propres. Ces ressources devront en principe assurer la couverture de certaines charges de fonctionnement telles que : les charges de personnel; les indemnités des élus locaux.

Les ressources propres devront être mobilisées sur le long terme et dégager une épargne brute en conséquence.

▪ ***Recette fiscales/ recettes propres***

Les recettes fiscales constituent une grande composante des recettes propres. Elles représentent en moyenne 28,9% des recettes propres et moins de 5% des recettes totales. La commune est moins performante en matière de mobilisation des recettes fiscales.

Tableau 18 : Principaux indicateurs de performance de mobilisation des ressources

1	RECETTES	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
	Population	84 849	87 661	90 630	93 680	96 809	90 726
	Recettes propres	16 984 194	13 197 410	14 064 224	9 924 657	9 834 935	12 801 084
	Recettes totales de fonctionnement	62 960 451	57 644 313	63 441 075	65 196 338	45 280 150	58 904 465
	Recettes de transfert	29 244 773	41 631 181	44 526 851	65 722 045	128 391 808	61 903 332
	Recettes totales	62 960 451	57 644 313	66 441 075	84 773 517	147 170 763	83 798 024
	Recettes fiscales	4 748 829	4 278 640	3 930 939	2 966 642	2 593 690	3 703 748
	Produit du domaine, patrimoine et prestations	12 235 365	8 918 770	10 133 285	6 958 015	7 241 245	9 097 336
	Recettes gérées par la commune	14 690 955	10 653 570	12 335 185	7 670 047	7 479 625	10 565 876
	Recettes gérées par les services de l'Etat	2 293 239	2 543 840	1 729 039	2 254 610	2 355 310	2 235 208
	Recettes partagées	11 789 456	10 640 000	15 656 800	19 160 000	18 926 000	15 234 451
	Recettes totales d'investissement	29 244 773	41 631 181	44 526 851	65 722 045	128 391 808	61 903 332
11	Indicateurs de recettes per capita						
	Recettes totales/habitant	742	658	733	905	1 520	912
	Recettes propres/habitant	200	151	155	106	102	143
	Recettes fiscales/habitant	56	49	43	32	27	41
	Produits du domaine du patrimoine et des services/habitant	144	102	112	74	75	101
	Recettes gérées par la Commune/habitant	173	122	136	82	77	118
	Recettes partagées/habitant	139	121	173	205	195	167
12	Indicateurs de structure des recettes						
	Recettes propres/recettes totales	27,0%	22,9%	21,2%	11,7%	6,7%	15,3%
	Recettes propres/recettes totales de fonctionnement	27,0%	22,9%	22,2%	15,2%	21,7%	21,7%
	Recettes de transfert/Recettes totales	46,4%	72,2%	67,0%	77,5%	87,2%	73,9%
	Recettes fiscales/Recettes propres	28,0%	32,4%	27,9%	29,9%	26,4%	28,9%
	Recettes fiscales/recettes totales de fonctionnement	7,5%	7,4%	6,2%	4,6%	5,7%	6,3%
	Recettes fiscales/recettes totales	7,5%	7,4%	5,9%	3,5%	1,8%	4,4%
	Produits du domaine du patrimoine et des services/Recettes propres	72,0%	67,6%	72,1%	70,1%	73,6%	71,1%
	Recettes gérées par la	23,3%	18,5%	18,6%	9,0%	5,1%	12,6%

1	RECETTES	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
	Commune/Recettes totales						
	Recettes partagées/Recettes totales	18,7%	18,5%	23,6%	22,6%	12,9%	18,2%
	Recettes gérées par la Commune/Recettes propres	86,5%	80,7%	87,7%	77,3%	76,1%	82,5%
	Recettes de fonctionnement/Recettes d'investissement	215,3%	138,5%	142,5%	99,2%	35,3%	95,2%

Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo, 2004 - 2008

1.4.3 Évolution des dépenses budgétaires de la Commune

1.4.3.1 Processus de budgétisation locale

Les communes jouissent de la personnalité juridique et de l'autonomie financière pour accomplir leur mission de développement. Dans ce cadre, elles élaborent leur propre budget qui obéit aux principes généraux de droit budgétaire notamment: l'annualité, l'unité, l'universalité et la spécialité des crédits. Ce budget doit être en équilibre réel des recettes et des dépenses.

La préparation de l'avant projet de budget est faite par un comité technique institué par un arrêté du Maire et impliquant les principaux acteurs techniques et les élus avant son adoption par le Conseil communal. Le processus démarre théoriquement dans un délai raisonnable souvent au début du dernier trimestre de l'année. Mais dans la pratique, les activités préparatoires commencent en Août au plus tôt.

Le processus de budgétisation présente néanmoins quelques lacunes. Une première lacune est liée à la faiblesse de la qualité des budgets qui provient régulièrement de la non fiabilité des informations financières. En effet, l'évaluation des recettes fiscales n'est que ce que le CIPE estime pouvoir mettre à la disposition de la commune. Cela est dû au fait que, le plus souvent, les services de la perception et du Trésor ne communiquent pas aux communes les détails nécessaires à la jouissance de leurs ressources, qu'elles soient internes ou externes: le montant exact, la période de disponibilité des liquidités, etc. En conséquence de quoi, l'essentiel des exécutions budgétaires ne se fait qu'après le premier trimestre et, le plus souvent, à la fin de l'année et de façon précipitée par rapport aux exigences légales des procédures. Aussi, aucune évaluation fiable n'est faite par la Commune elle-même en ce qui concerne les ressources propres gérées par elle (surtout les produits d'exploitation des équipements marchands). D'abord il n'existe aucune disposition formelle pour l'identification des besoins d'entretien du domaine public et du patrimoine d'infrastructures de la commune et l'évaluation des dépenses d'entretiens. Les méthodes d'évaluation ou de chiffrage des éléments des différentes rubriques composant le budget notamment les recettes et les dépenses, se font par ajustement des prévisions de l'année précédente ou par reconduction

systematique¹. Les éléments nouveaux sont évalués de façon empirique et brute. Les bases d'évaluation sont donc fragiles et peu objectives. Elles ne sont pas toujours basées sur des données statistiques fiables ou des données socio-économiques actualisées.

Une autre lacune que présente le processus de budgétisation, est liée à la faible implication des principales parties prenantes du développement local. On note une faiblesse dans la participation des citoyens à l'élaboration du budget. Or le budget est un outil de communication locale pour la mobilisation des acteurs autour des enjeux du développement communal. De ce fait, l'implication des personnes-ressources de la société civile et des acteurs économiques principaux qui peuvent apporter une contribution à la mobilisation des ressources, est fortement recommandée.

Par ailleurs, le budget approuvé existe en nombre limité et reste le document de travail des services financiers. Il n'est pas souvent organisé des séances de sensibilisation autour de ses objectifs stratégiques, lesquelles séances devraient permettre d'améliorer la propension des citoyens à payer les impôts et taxes.

1.4.3.2 Analyse des dépenses budgétaires de fonctionnement de 2004 à 2008

En vertu des dispositions de l'article 10 de la loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des Communes en République du Bénin, les communes élaborent un budget annuel, équilibré en recettes et en dépenses. Ces budgets comportent deux sections : (i) la section fonctionnement et (ii) la section investissement. Chaque section est équilibrée en recettes et en dépenses.

◆ Analyse prévisions-réalisation des dépenses de fonctionnement

Le tableau et le graphique ci-dessous retracent l'évolution des prévisions et réalisations des dépenses de fonctionnement de la commune de Lalo entre 2004 et 2008.

Tableau 19 : Evolution des prévisions et réalisations des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
Prévisions	64 315 987	79 786 611	70 837 565	48 494 488	69 760 900	66 639 110
Réalisations	62 701 995	42 270 712	51 661 608	46 212 844	54 826 131	51 534 658
Taux de réalisation	97,49%	52,98%	72,93%	95,30%	78,59%	77,33%

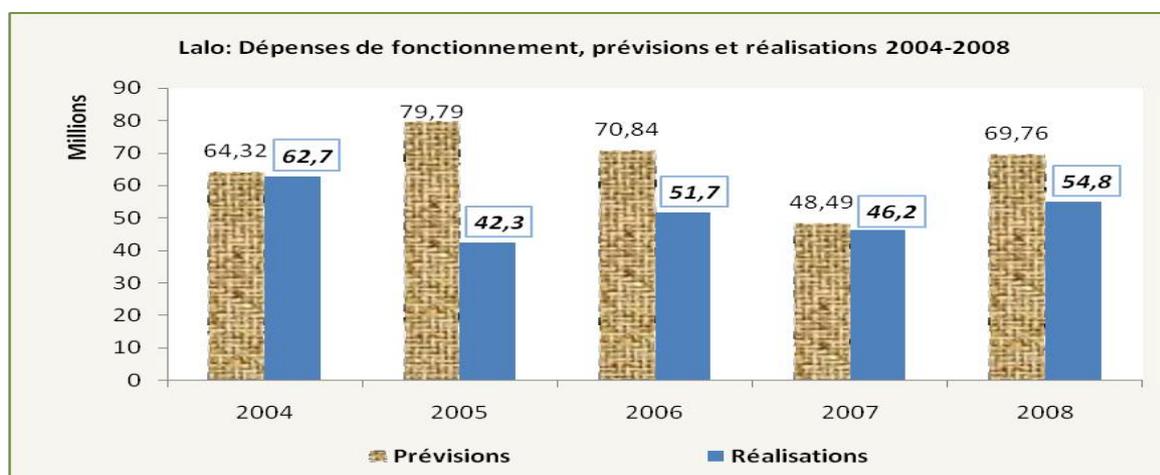
Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo, 2004 - 2008

¹ Les besoins sont évalués sur la base des réalisations antérieures, donc sans un programme d'activité du Conseil Communal, peut-être avec le PAI qui n'est qu'un extrait du PDC

De 2004 à 2008, les prévisions de dépenses de fonctionnement ont évolué en dent de scie. Le niveau le plus bas a été obtenu en 2007 qui s'est établi à 48.494.488 F contre 79.786.611 F en 2005 et qui est le niveau le plus élevé, soit une augmentation de 64,52 %. Ces évolutions témoignent du fait que les prévisions de dépenses ne se font pas sur une base d'évaluation des réels besoins en termes de fonctionnement de l'administration communale.

Les réalisations les plus significatives sont obtenues en 2004 et 2007, où les taux sont respectivement de 97,49% et 95,30%, rapprochant ainsi les prévisions des réalisations. Le plus faible taux est de 52,98% en 2005 et correspondant aux prévisions les plus élevées de la période. Ce faible taux de réalisation pourrait s'expliquer par une prévision du résultat net de l'exercice (ex reversement des recettes de fonctionnement à la section d'investissement en recette) qui sont passé de 24.314.219 francs en 2005 à 1.000.000 en 2007. Alors que l'exécution de cette rubrique n'est pas constatée par l'émission par un titre (mandat) en cours d'année, ainsi en principe aucune réalisation ne saurait être constatée sur cet article budgétaire au compte administratif.

Graphique 10 : Evolution des prévisions et des réalisations de dépenses de fonctionnement



Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo, 2004 - 2008

◆ Analyse prévisions-réalisation des dépenses d'investissement

Le tableau et le graphique ci-dessous, présentent l'évolution des prévisions et les réalisations des dépenses d'investissement dans la commune de Lalo au cours de la période 2004-2008.

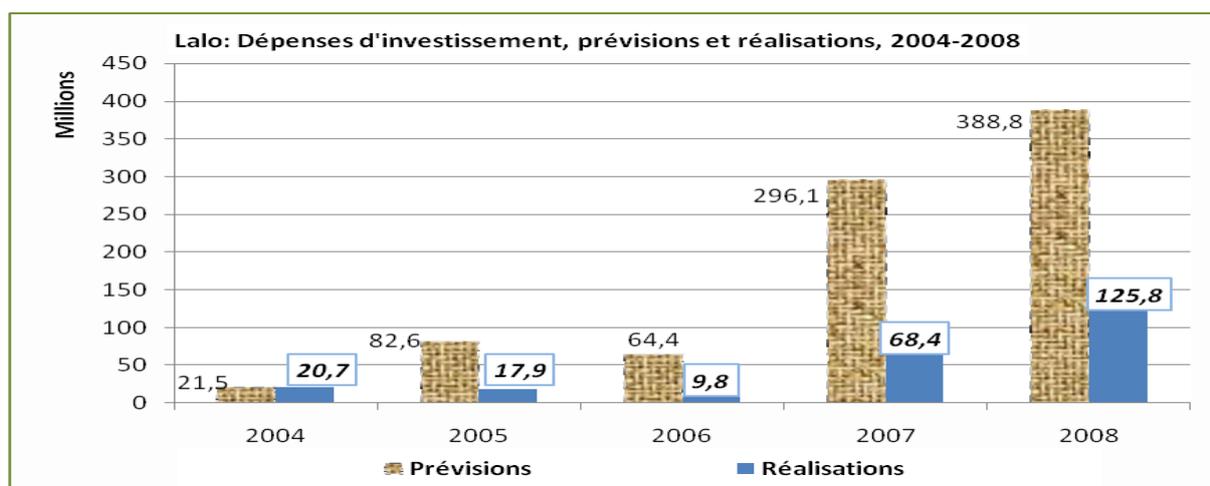
Tableau 20 : Evolution des prévisions et réalisations des dépenses d'investissement entre 2004 et 2008

Dépenses d'investissements	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne

Prévisions	21 500 000	82 572 675	64 396 000	296 077 179	388 758 349	170 660 841
Réalisations	20 699 801	17 882 417	9 756 923	68 353 981	125 812 643	48 501 153
Taux de réalisation	96,28 %	21,66 %	15,15 %	23,09 %	32,36 %	28,42 %

Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo, 2004 – 2008

Graphique 11 : Evolution des prévisions et des réalisations des dépenses d'investissement



Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo, 2004 - 2008

Les prévisions de dépenses d'investissement ont connu une croissance exponentielle entre 2004 et 2008. En effet, elles sont passées de 21 millions en 2004 à 388 millions en 2008, après avoir enregistré une baisse en 2006. Les réalisations de dépenses d'investissement ont quant à elles connu une évolution régulière, passant de 20,7 millions en 2004 à 125,8 millions en 2008.

1.4.3.3 Les indicateurs de dépenses par habitant

◆ Indicateurs de dépenses per capita

Les indicateurs de dépenses per capita permettent de mesurer les performances en matière de coût de gestion des services communaux.

▪ *Les dépenses totales par habitant*

Elles sont passées de 983 F à 1.866 F de 2004 à 2008, soit une croissance de 89,83%. La moyenne annuelle a été de 1.087 F sur la période. Cette évolution est la conséquence de l'augmentation des dépenses d'investissement à partir de 2007.

▪ *Les dépenses de fonctionnement par habitant*

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les services communaux coûtent de plus en plus chère aux citoyens de la commune. En effet, le ratio dépenses de fonctionnement par habitant est élevé et a varié entre 739 et 566 francs cfa sur la période. Les dépenses de fonctionnement par habitant ont baissé, tandis que celles des investissements ont augmenté même avec la croissance de la population.

Quant au ratio moyen de dépenses de fonctionnement/dépenses totales sur toute la période il s'est établi à 51,5%. Le coût de fonctionnement des services communaux aussi bien en personnel qu'en matériel est donc relativement élevé.

◆ Indicateurs de structures des dépenses

Les indicateurs de structures des dépenses permettent de mesurer le coût global de gestion de l'administration municipale aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

▪ *Dépenses de fonctionnement sur dépenses totales.*

Le ratio dépenses de fonctionnement sur dépenses totales a plus baissé de 2004 à 2008 passant de 75,2% à 30,4%.

▪ *Dépenses de structure par habitant et dépenses de structure sur dépenses totales.*

Les dépenses de structure par habitant ont baissé de 2004 à 2008. Elles sont passées de 452 à 396 francs avec une moyenne de 424 francs. Entre 2005 et 2006, les dépenses de structure dépassaient largement les dépenses de service avant que la tendance ne se renverse à partir de 2007.

Le ratio dépenses de structure/dépenses totales est également important pour mesurer la performance de gestion budgétaire de la commune. Ce ratio est passé de 46% en 2004 à 21,2% en 2008 après avoir atteint 63,8% en 2005. Son évolution

jusqu'en 2008 est peu recommandable car il a dépassé largement la barre de 50%. En effet, selon l'orthodoxie financière, ce ratio ne devrait pas dépasser 0,5 ; plus il tend vers un, moins la commune est performante, consacrant ainsi l'essentiel des ressources mobilisées à l'administration municipale.

- ***Dépenses d'investissement par habitant et dépenses d'investissement sur dépenses totales.***

Le ratio dépenses d'investissement par habitant est passé de 244 F à 1.300 F de 2004 à 2008, avec une moyenne de 517 F sur la période. L'augmentation est de 432,77% de 2004 à 2008. Ce ratio a plus évolué sur la période entre 2007 et 2008.

Le ratio Dépenses d'investissement / Dépenses totales revêt une importance capitale. Ce ratio est resté faible jusqu'en 2006, variant entre 15 et 29% avant de remonter à 69,6% en 2008, dépassant ainsi le minimum fixé dans la loi des finances, à savoir les 30% des dépenses totales. La commune a ainsi consacré en moyenne, 48,5% des dépenses totales à l'investissement.

- ***Les dépenses de services par habitant et dépenses de service sur dépenses totales.***

L'un des objectifs de la décentralisation est l'amélioration de la qualité des services à la population. Ce ratio permet de mesurer le niveau des services aux citoyens réalisé par l'institution communale.

Les dépenses de services par habitant sont en moyenne de 488 francs F de 2004 à 2008. L'augmentation de 2004 à 2008 a été de 58,4%, passant ainsi de 531 à 841 francs. La commune, malgré la faiblesse de ses ressources a pu améliorer la qualité des services aux populations.

Le ratio dépenses de services/dépenses totales est quant à lui resté faible sur la période, car il n'a pas franchis le niveau des 50% des dépenses totales de la période. Établi à 54% en 2004 ce ratio n'a dépassé la barre des 50% qu'en 2007 en atteignant le niveau de 63,3%.

Tableau 21 : Les indicateurs de structures des dépenses et de dépenses per capita

2	DEPENSES	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
21	Indicateurs de dépenses per capita						
	Charges de personnel	24 895 939	18 264 452	21 925 297	19 506 719	22 154 961	21 349 474
	Entretien du patrimoine d'infrastructures	4 000 000	0	0	0	0	800 000
	Dépenses totales de fonctionnement	62 701 995	42 270 712	51 661 608	46 212 844	54 826 131	51 534 658
	Dépenses totales d'investissement	20 699 801	17 882 417	9 756 923	68 353 981	125 812 643	48 501 153
	Dépenses totales	83 401 796	60 153 129	61 418 531	114 566 825	180 638 774	100 035 811
	Dépenses de structures	38 370 451	38 370 451	38 370 451	38 370 451	38 370 451	38 370 451
	Dépenses de services	45 031 345	12 811 626	13 481 375	72 490 952	81 391 899	45 041 439
	Dépenses totales/habitant	983	686	678	1 223	1 866	1 087
	Dépenses de fonctionnement/habitant	739	482	570	493	566	570
	Dépenses de structure/habitant	452	438	423	410	396	424
	Dépenses d'investissement/habitant	244	204	108	730	1 300	517
	Dépenses de services/habitant	531	146	149	774	841	488
22	Indicateurs de structure des dépenses						
	Dépenses de fonctionnement/dépenses totales	75,2%	70,3%	84,1%	40,3%	30,4%	51,5%
	Dépenses de structure/dépenses totales	46,0%	63,8%	62,5%	33,5%	21,2%	38,4%
	Dépenses d'investissement/dépenses totales	24,8%	29,7%	15,9%	59,7%	69,6%	48,5%
	Dépenses de services/dépenses totales	54,0%	21,3%	22,0%	63,3%	45,1%	45,0%
	Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	39,7%	43,2%	42,4%	42,2%	40,4%	41,4%

Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la Commune de Lalo, 2004 - 2008.

1.4.4 Equilibres financiers de la Commune

Les indicateurs d'équilibre financier permettent de mesurer d'une part l'autonomie financière de la commune et d'autre part sa capacité à dégager des ressources pour réaliser des investissements nécessaires aux populations. Cette autonomie est d'autant plus importante qu'elle met la commune à l'abri de la dépendance d'apports et être en mesure de mener véritablement ses projets de développement.

Le tableau suivant présente quelques un des indicateurs d'équilibre financier pour la Commune de Lalo.

Tableau 22 : Les indicateurs d'équilibre financier

3	EQUILIBRES FINANCIERS	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
	Recettes réelles de fonctionnement	62 960 451	57 644 313	63 441 075	65 196 338	45 280 150	58 904 465
	Dépenses réelles de fonctionnement	62 701 995	42 270 712	51 661 608	46 212 844	54 826 131	51 534 658
	Epargne brute/nette	258 456	15 373 601	11 779 467	18 983 494	-9 545 981	7 369 807
	Recettes propres réelles d'investissement	29 244 773	41 631 181	41 526 851	46 144 866	26 501 195	37 009 773
	Recettes réelles d'investissement	29 244 773	41 631 181	44 526 851	65 722 045	128 391 808	61 903 332
	Capacité d'investissements	29 503 229	57 004 782	56 306 318	84 705 539	118 845 827	69 273 139
	Recettes totales d'investissement (plus prélèvement)	29 244 773	41 631 181	44 526 851	65 722 045	128 391 808	61 903 332
	Recettes propres/dépenses de fonctionnement et d'entretien	27,1%	31,2%	27,2%	21,5%	17,9%	24,8%
	Dépenses réelles totales d'investissement	20 699 801	17 882 417	9 756 923	68 353 981	125 812 643	48 501 153
	Epargne nette/Recettes de fonctionnement	0,4%	26,7%	18,6%	29,1%	-21,1%	12,5%
	Recettes totales d'investissement/dépenses totales d'investissement	141,3%	232,8%	456,4%	96,1%	102,1%	127,6%
	Capacité d'investissements/dépenses totales d'investis.	142,5%	318,8%	577,1%	123,9%	94,5%	142,8%
	Ecart recettes totales d'investissement - dépenses totales d'investissement	8 544 972	23 748 764	34 769 928	-2 631 936	2 579 165	13 402 179

Source : Etabli à partir des comptes administratifs de la commune de Lalo, 2004 - 2008

Ces indicateurs pour la commune de Lalo se présentent comme suit :

◆ **Épargne brute/nette :**

L'épargne brute est l'un des critères essentiels de mesure de l'équilibre financier d'un exercice. Elle résulte de la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement. En général, les collectivités locales béninoises n'ont pas accès aux emprunts ce qui fait que, plus le montant des dépenses est proche de celui des recettes de fonctionnement, et moins les communes parviennent à dégager une épargne significative.

Le tableau montre qu'au niveau du budget de fonctionnement, les recettes arrivent à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commune jusqu'en 2007. La Commune a donc dégagé une épargne positive variant entre 258456 et 18 983 494 francs entre 2004 et 2007. Mais l'année 2008 a enregistré une désépargne de 9,5 millions de fcfa en 2008. A cause de cette évolution irrégulière de l'épargne, la Commune n'a pu enregistrer qu'une épargne nette moyenne de 7,3 millions de francs sur la période sous étude. Ce niveau d'épargne est faible au regard des besoins de la commune

◆ **Capacité d'investissement.**

La capacité d'investissement est tributaire de l'épargne brute ou nette et de la capacité de la commune à mobiliser les recettes d'investissement. C'est la somme de l'épargne brute et des recettes d'investissement.

Elle est représentée par le reversement des excédents de recettes de fonctionnement sur les recettes propres d'investissement et les dépenses de fonctionnement pour couvrir les dépenses d'investissement. Elle est passée de 29 millions en 2004 à 118,8 millions en 2008.

◆ **Capacité de financement**

La Capacité de financement est obtenue, en retranchant les dépenses d'investissement à la capacité d'investissement. La capacité de financement de la Commune de Lalo est en moyenne de 21 millions sur la période.

◆ **Épargne nette/recettes de fonctionnement**

L'épargne nette fait environ et en moyenne 12,5% des recettes de fonctionnement. La commune dispose donc de peu de ressources de fonctionnement pour l'investissement à cause de sa faible performance de la mobilisation des ressources propres. Au niveau national, il est recommandé 30% des ressources de

fonctionnement pour financer l'investissement. Ce ratio est faible, par conséquent la capacité d'investissement de la commune est limitée.

◆ **Capacité d'investissement / dépenses d'investissement**

La commune a dégagé sur la période sous étude, sauf en 2007 des soldes positifs en ce qui concerne le budget d'investissement. Ce solde s'est élevé en moyenne à près de 13,4 millions de francs. Il a atteint son plus haut niveau en 2006, soit un total de 34,7 millions. En conséquence, le ratio capacité d'investissement / recettes de fonctionnement reste élevé avec un taux de 577% en 2006. Cela traduit le fait que les excédents bruts de fonctionnement, ne sont que partiellement consommés alors que de nombreux besoins des populations attendent d'être satisfaits. Cette situation illustre les difficultés de programmation de la commune dans la gestion des finances locales.

1.5 Organisation de l'espace communal

1.5.1 Organisation ethno-foncière et gestion de l'espace rural

On distingue deux (02) grandes unités morpho-topographiques dans la commune de Lalo. La première est constituée de plateaux qui subissent une pression énorme de la part de la population. Deux types de sols y sont rencontrés : les sols ferrallitiques et les sols ferrugineux.

La seconde est une zone de dépression, Tchi en l'occurrence. Les sols de types vertisols. La plus grande partie du territoire de la commune est constituée par ce type de sol.

Pour l'ensemble du territoire de la commune, la superficie totale agricole cultivable est d'environ 22.000 hectares environ dont à peu près 12.000 hectares sont cultivés chaque année. A cela s'ajoutent les différents bas-fonds localisés un peu partout dans plusieurs arrondissements et demeurent non exploités.

Les modes d'accès à la terre sont variés. Il s'agit de l'héritage, de l'achat, de location, du métayage, de don et de prêt. Cependant, il faut noter l'accès à la terre est discriminatoire selon le genre : les femmes surtout et parfois les jeunes ont difficilement accès à la terre.

Deux ethnies majoritaires occupent la terre dans la commune de Lalo : les Adja (principale ethnie) se retrouvent partout et les Fon qui sont concentrés à l'Est de la commune.

1.5.2 Organisation de l'espace urbain et aménagement foncier

Lalo centre et Hlassamè constituent les deux centres urbains de la commune de Lalo.

Lalo est la ville administrative et Hlassamè la ville économique.

La dynamique au sein de ces deux villes justifie la nécessité de l'élaboration d'une politique urgente d'urbanisme.

Dans ce sens, il a été prévu le plan directeur d'urbanisation des deux villes. Il existe toutefois un plan d'aménagement/lotissement de la ville de Lalo qui sera amélioré par le plan directeur. Il faut noter que lotissement de la ville de Lalo démarré depuis plusieurs années n'est jamais achevé.

En dehors des plans formels, il existe des initiatives locales d'ouverture des voies dans plusieurs arrondissements.

1.6 Diagnostic sociocommunautaire de la Commune

Le diagnostic sociocommunautaire de la Commune de Lalo fait l'état des lieux de la Commune dans tous les domaines de la vie sociocommunautaire des citoyens sur le territoire de la Commune. Les analyses couvrent les domaines tels que l'administration locale, la santé, l'éducation et l'alphabétisation, les routes et pistes, les équipements marchands, l'énergie, les télécommunications, l'hydraulique, etc.

1.6.1 Organisation et fonctionnement des services communaux

1.6.1.1 Organigramme et services communaux créés

Pour une couverture efficace des besoins de la commune et de plein exercice des compétences qui lui sont dévolues, l'appareil administratif communal dispose de services clés créés par arrêté depuis 2006 et rendus fonctionnels. Au total dix (10) services sont réellement fonctionnels. Il s'agit de :

- Un Secrétariat Particulier (SP) qui est sous l'autorité directe du Maire;
- Un Secrétariat Général (SG) qui coordonne les activités de tous les autres services à savoir :
 - ✓ Service Affaires Financières (SAF)
 - ✓ Service Technique (ST)
 - ✓ Service Affaires Générales(SAG)
 - ✓ Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE)
 - ✓ Service de l'Information de la Communication, des Archives et de la Documentation (SICAD)
 - ✓ Service de Développement Local et de la Planification (SDLPP)
 - ✓ Service de Station Radio Commandement (SSRC)
 - ✓ Service Etat Civil et de la Population (SECP).

1.6.1.2 Qualité des ressources humaines de l'administration communale

Tableau 23 : Répartition du personnel par service

N°	Services-Clé	Dénomination du service au niveau de la collectivité locale	Qualification du Chef de Service
1	Secrétariat Général	Secrétariat Général de la Mairie	Maîtrise en Sciences Juridiques
2	Affaires Générales	Service Affaires Générales (SAG)	Préposé des services administratifs
		Secrétariat Administratif	Secrétaire (CEPE)
3	Planification et Développement	Service de Développement Local et de la Planification (SDLPP)	Ingénieur Agronome
4	Gestions des infrastructures / Service technique	Service Technique	DTI en Génie Civil et BAC F4
5	Secrétariat Particulier	Secrétariat Particulier	BEPC + Opératrice de saisie
6	Affaires Domaniales	Service des Affaires Domaniales et Environnementales	Licence en Sociologie
7	Information et Communication	Service de l'Information de la Communication, des Archives et de la Documentation (SICAD)	Préposé des services administratifs
8	Etat civil	Service Etat Civil et Population	Préposé des services administratifs
9	Transmission Radio	Service Station Radio Commandement	Agent d'exploitation transmission
10	Affaires financières	Service Affaires Financières	BTS Finances et Comptabilité

Source : Enquête SAFIC 2009

Sur les dix (10) chefs services, 02 seulement sont d'un niveau d'instruction de maîtrise, capable de concevoir et de mettre en œuvre des projets de développement local et 03 ont au moins le niveau BAC. Tous les autres ont un niveau inférieur au BEPC.

On remarque ainsi une inadéquation entre les profils et certains services clés tels que : le SICAD, le SDLPP, le SAG.

Tableau 24 : Répartition du personnel de la commune par catégorie

Personnel de la Collectivité Locale	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
Cadres A	2	0
Cadres B	3	1
Assistants de service C	4	4
Assistants de service D	12	0
Agents de soutien E	1	0
TOTAL	22	5

Source : Enquête SAFIC 2009

Le tableau ci dessus montre que les cadres A et B sont minoritaires (18,5 %). Les assistants de services (cadres C et D) sont majoritaires (74 %). Ceci pose une grande limite dans la conception et l'exécution des actions de compétences réelles.

Tableau 25 : Répartition du personnel par statut

Statut Personnel	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
Permanent Etat	0	0
Permanent Collectivité	4	0
Contractuel Etat	0	0
Contractuel Collectivité	18	5
Occasionnel Collectivité	0	0
Bénévole Collectivité	0	0
Autres	0	0
TOTAL	22	5

Source : Enquête SAFIC 2009

On remarque que la quasi-totalité des agents de la mairie sont des contractuels émergeant au budget de la commune (23) soit 85,2 % de l'effectif. Ce qui dénote d'une absence de politique de ressources humaines. Cette précarité de l'emploi favoriserait la faible implication et l'absence de motivation des agents en quête d'emploi plus durable.

1.6.1.3 Moyens logistiques des services communaux

Tableau 26 : Equipement des services communaux

Services clés	Etat physique du local de travail (Dégradé, Moyen, Bon)	Mobilier de bureau				Matériels de bureau			Besoins exprimés par les services en moyen de fonctionnement
		Table	Fauteuils	Chaises	Armoires	Postes informatiques	Motos	Véhicules	
Service Technique (ST)	Dégradé	01	0	01	0	0	01	0	Bureau, Fauteuils Ordinateurs complet Carburant
Service Affaires Générales	Moyen	01	0	03	0	0	0	0	Ordinateur complet
Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE)	Moyen	02	0	03	0	01	01	0	Machine à écrire Ventilateur, Carburant Consommables
Service de l'Information de la Communication, des Archives et de la Documentation (SICAD)	Moyen	01	0	02	0	0	0	0	Bureau, Motos Présentoir, Cache nez Matériels de bureau Ventilateur
Service de Développement Local et de la Planification	Moyen	02	0	02	0	02	01	0	4 Fauteuil, 3 Armoire 1 Vidéo projecteur Carburant Ordinateurs
Service Station Radio Commandement	Moyen	01	0	02	0	0	0	0	Appareil EIR1 Fournitures de bureau
Secrétariat Particulier	Moyen	01	0	01	03	01	0	0	1 armoire
Service Etat Civil	Moyen	04	0	05	04	01	0	0	
Secrétariat Général de la mairie	Dégradé	01	01	02	02	01	01	0	Ventilateurs, Classeurs Carburant
Service Affaires Financières	Moyen	03	0	03	03	02	0	0	Fauteuil Armoire, téléphone
	TOTAL	19	1	27	12	8	4	0	

Source : Enquête SAFIC 2009

Le tableau ci-dessus révèle que les services communaux sont moyennement équipés et l'état physique des locaux est moyen. Cependant, on note une insuffisance d'équipements de certains services tels qu'exprimés dans les besoins.

1.6.2 Education

Les lois de la décentralisation confèrent aux communes ordinaires comme celle de Lalo des compétences en matière d'enseignement maternel et primaire.

Dans ce secteur, la Mairie est timidement présente en ce qui concerne la construction, l'équipement et l'entretien des établissements publics d'enseignement primaire et maternel. L'Etat continue d'y jouer un rôle prépondérant à travers les services déconcentrés (programmes spéciaux de construction ou de réfection d'écoles, dons de matériels, etc.).

Le diagnostic présenté ci-dessous recouvre donc trois ordres d'enseignement : l'enseignement primaire et maternel, l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel et l'alphabétisation.

Tableau 27 : Etat des lieux de l'enseignement maternel, primaire et secondaire dans la Commune de Lalo

	Nombre	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants				Taux d'encadrement
		Garçons	Filles	Total	APE	ACE	Communautaires ou vacataires	Total	
Écoles maternelles et primaires	102	10 988	10 520	21 508	129	144	173	446	1 enseignant pour 42
CEG	9	1694	608	2302	8	4	74		1 enseignant pour 27

Source : CS Lalo, 2009

Note : 1) APE : Agent Permanent de l'Etat ; 2) ACE : Agent Contractuel de l'Etat

L'analyse du tableau ci-dessus montre que malgré un taux de scolarisation élevé dans l'enseignement maternel et primaire, le taux d'encadrement est de 42 élèves pour 1 enseignant. Bien que des efforts restent à faire, ce taux est assez appréciable par comparaison les statistiques régionales et nationales. Au niveau du secondaire, le taux d'encadrement est sensiblement bon, soit 1 enseignant pour 31 élèves.

Concernant l'alphabétisation qui favorise la transcription et l'enregistrement des données, parfois vitales, en langues nationales, elle est assurée grâce aux appuis de certaines ONG nationales ou internationales intervenant dans le domaine.

Au total, la commune enregistre 32 centres d'alphabétisation dont 17 privés, pour un effectif de 15 maîtres alphabétiseurs (PDC Lalo, 2004).

1.6.3 Santé, actions sociales

Dans le domaine de la santé de base², l'action sociale et culturelle, la Mairie essaie de répondre aux attentes de ses administrés. Mais l'ampleur de la mission et la limitation des ressources disponibles rendent la tâche très ardue. La santé des populations dépend des services de santé, de la qualité des infrastructures, de la fréquence des maladies endémiques, de la quantité et la qualité de l'eau consommée ainsi que des conditions d'alimentation et l'éloignement des centres de santé.

Au-delà de la disponibilité des infrastructures sanitaires, la fréquentation des centres de santé reste également un élément déterminant de l'état de santé de la population. Cependant, dans la commune de Lalo, cette fréquentation reste encore faible. Les raisons expliquant cet état de fait varient beaucoup et se résument comme suit :

- la population est encore attachée à la médecine traditionnelle;
- la situation de grande pauvreté des habitants qui trouvent encore prohibitifs les coûts des prestations des centres de santé tant dans les centres publics que privés ;
- le mauvais accueil fait à la population, surtout les plus démunis dans les centres de santé publics.

Le tableau ci-dessous présente l'état des lieux de la fréquentation des principales formations sanitaires de la commune.

Tableau 28 : Fréquentation des structures / formations sanitaires en 2009

	Accouchement		Consul. prénatale		Consul. postnatale		Planning familial	
	Population cible	%	Population cible	%	Population cible	%	Population cible	%
Lokogba	692	34	566	71	257	32	3777	0,26
Lalo	556	35	603	94	346	54	3035	0,76
Hlassamè	730	61	819	98	759	90	3985	0,05
Tchito	215	85	269	108	140	56	1171	0,17
Adoukandji	476	33	332	61	248	45	2599	1,35
Tohou	308	45	208	59	N. D.	-	1685	0
Zali	276	72	426	133	211	66	1508	2,06
Ahodjinnako	271	66	278	89	110	35	1479	0,14
Ahomadégbé	197	77	157	69	312	138	1075	0
Banigbé	278	52	284	89	157	49	1520	0,26

² Il s'agit de : construction, réparation équipement et entretien des centres publics de santé et de promotion sociale au niveau de l'arrondissement, du village ou du quartier de ville

Commune	3999	56	3942	87	2540	63	21834	0,53
----------------	------	----	------	----	------	----	-------	------

Source : PDC, de Lalo ; Centre de santé Communal de Lalo (2007)

L'analyse du tableau révèle que la population de Lalo fréquente essentiellement les centres de santé pour les raisons de consultation prénatale (87%) et l'accouchement (56 %).

Le nombre de personnel soignant dans la commune reste insuffisant et très loin des normes de l'OMS. En effet, la commune ne dispose que d'un médecin pour 35.000 habitants, d'un infirmier pour 35.000 habitants et d'une sage-femme pour 8.000 habitants. Ces ratios sont largement au dessus des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)³.

En conclusion, le tableau sanitaire de la commune est préoccupant. En dehors des paramètres liés aux infrastructures et au personnel, la santé des populations dépend également de la qualité de l'hygiène et de l'assainissement de même que du régime alimentaire qui varie selon la catégorie des ménages. Il est à noter qu'à Lalo, tous les ménages ne prennent pas trois (3) repas par jour.

1.6.4 Hydraulique, Hygiène et Assainissement

Conformément aux dispositions de la loi sur ses compétences dans ce domaine⁴, la Mairie gère le secteur « environnement, hygiène et salubrité ». L'exercice de cette compétence se manifeste tout particulièrement dans le secteur de la fourniture et la distribution de l'eau potable. La Mairie gère également la création et la gestion des cimetières. Il en est de même pour la collecte primaire des ordures ménagères avec le recours aux ONG de pré-collecte. Cependant, la Mairie est confrontée à l'incivisme des populations et le manque de ressources pour traiter convenablement les ordures collectées.

Néanmoins, la situation en matière d'hygiène et d'assainissement de la commune n'est pas encore satisfaisante. Il existe partout dans le centre ville et les villages des dépotoirs sauvages non loin des agglomérations, au sein des marchés, au bord des voies d'accès et dans l'environnement immédiat des écoles primaires. Des efforts ont été faits pour l'implantation d'un site de décharge. Des dispositions sont en train d'être prises pour rendre opérationnel ledit site et en faire un site communal.

³ Les normes de l'OMS en la matière sont :

- 1 médecin pour 10.000 habitants
- 1 infirmier pour 7.000 habitants
- 1 sage-femme pour 5.000 habitants
- 2 techniciens de laboratoire par commune ; 4 lorsqu'il y a un hôpital dans la commune

⁴ Au terme des articles 93, 94, 95 et 96 de la Loi N°97/029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin, les communes ont la charge de:

- de la fourniture et de la distribution d'eau potable ;
- de la collecte et du traitement des déchets solides autres que les déchets industriels ;
- de la collecte et du traitement des déchets liquides ;
- du réseau d'évacuation des eaux usées ;
- du réseau d'évacuation des eaux pluviales ;
- des ouvrages d'aménagement des bas-fonds et de protection contre les inondations ;

Les mauvaises pratiques et la non observation des règles d'hygiène et d'assainissement seraient responsables des maladies diarrhéiques et hydro-fécales, le paludisme, insuffisances respiratoires aiguës, SIDA, anémies.

Pour contribuer à la réduction de ces maladies, les sensibilisations sur l'hygiène sont données dans les écoles et les agents d'hygiène du Centre Communal de Santé de Lalo sensibilisent les populations en vulgarisant les articles clés du Code d'Hygiène Public en vigueur en République du Bénin.

1.7 Impacts des actions humaines sur l'environnement

1.7.1 Impacts des activités agricoles sur le sol, la faune, la flore et l'eau

La population de la commune de Lalo est passée de 62.147 en 1992 à 79.685 en 2002, soit un accroissement de 28% en 10 ans avec une densité de 184 habitants/km². Plus de 70% de cette population en pleine augmentation vit en de l'agriculture et exerce régulièrement de pression sur les facteurs de production tels que la terre, l'eau et les ressources naturelles.

L'agriculture dans la commune demeure traditionnelle dominée par son caractère minier et itinérant sur brûlis. La surexploitation des terres, la déforestation continue a produit des conséquences irréversibles sur la biodiversité et la l'état des sols qui sont devenus très dégradés en un temps record.

Dans ce cas, l'agriculture déjà non modernisée (utilisant des techniques et outils rudimentaires, aucune stratégie de maîtrise de l'eau) est devenue plus vulnérable. Ces conséquences néfastes sur les ressources naturelles du fait des pratiques agricoles dans la commune s'est accentuée avec le changement climatique qui met l'agriculture et les ressources naturelles à de rudes épreuves dans la commune.

Bien qu'utilisé à faibles fréquences/quantités, il faut noter que l'agriculture fait recours aux intrants agricoles (engrais et pesticides) qui créent des dommages aux sols, l'eau, la flore et la faune.

D'une manière générale les éléments d'appréciation des impacts des activités agricoles sur l'environnement se résument comme ci-après :

- les premiers anthropiques sur les sols et les savanes semi-arborées ;
- la régression de la couverture végétale naturelle et par ricochet, la destruction des niches des animaux ;
- l'inversion de la flore et la disparition de certains éléments de la diversité biologique (faune et flore) ;
- les déséquilibres dans les propriétés des sols du fait de l'exposition de ces sols d'une part et de leur mise en culture anarchique ;

1.7.2 Impacts de l'urbanisme sur l'environnement

Le fait urbain est fonction aussi bien des facteurs historiques, des facteurs sociaux que des facteurs économiques.

Le développement urbain dans la commune de Lalo se manifeste surtout par le développement des villes de Lalo et de Hlassamè. Entre ces villes se développe le phénomène de conurbation qui traduit leur évolution.

Aujourd'hui l'émergence de ces villes est relativement lente et les impacts sont peu perceptibles.

Le marché de Hlassamè, connu même de l'extérieur du pays, a un potentiel d'érection d'infrastructures qui n'est pas encore valorisé. Cependant, il y a eu une transformation des zones périphériques du marché qui témoigne d'un effort de construction mais, sans le moindre respect du principe d'aménagement de cadre de vie.

Les deux marchés de la commune de Lalo draine par ailleurs des déchets, essentiellement solides qui affectent la propreté de l'environnement.

1.7.3 Problèmes environnementaux majeurs

Les problèmes majeurs/chapeaux auxquels les populations de la commune de Lalo sont confrontées se résument comme suit :

- L'hygiène et l'assainissement sont précaires dans la commune de Lalo ;
- L'agriculture et l'élevage sont peu productifs ;
- Les ressources naturelles sont mal gérées et dégradées ;
- La dégradation des sols et des voies ;
- La pollution environnementale (atmosphérique, sonore et du terroir) gagne du terrain.

CHAPITRE II

PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2 PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE LALO

L'analyse des résultats du diagnostic a permis de déboucher au cours d'un atelier sur une problématique partagée du développement de la Commune de Lalo qui présente les contraintes, atouts, opportunités et menaces par domaine.

L'atout est vu ici comme une caractéristique interne à la Commune qui peut favoriser un meilleur développement. Quant à la contrainte, elle est une caractéristique interne qui influence négativement le développement.

L'opportunité est comprise comme une caractéristique externe qui peut réellement être saisie pour apporter une contribution substantielle pour un meilleur développement de la Commune. La menace est aussi un facteur externe à la Commune mais influence négativement le développement.

Le résumé des forces, faiblesses, opportunités et menaces sur les plans institutionnel, économique et financier sont d'abord présenté. La synthèse par secteurs et domaines, figure à l'annexe du rapport.

2.1 Au plan institutionnel et organisationnel

Le diagnostic institutionnel et organisationnel de la Commune a permis de faire l'état des lieux aux plans de l'exercice de la démocratie locale, de l'organisation et du fonctionnement des services communaux, du niveau d'exercice des compétences et de la qualité des services offerts aux citoyens.

Au total, on peut retenir que Lalo est une commune dans laquelle la démocratie locale se pratique de façon peu appréciable notamment la non fonctionnalité des commissions communales et la centralisation des prises de décisions du bureau communal. Quelques problèmes existent et peuvent se résumer pour l'essentiel comme suit :

- la non représentativité des femmes et des jeunes au sein du conseil communal;
- l'insuffisante représentation de toutes les couches socioprofessionnelles;
- l'inadéquation entre les compétences des ressources humaines, la mission et l'animation des commissions permanentes;
- la non implication des citoyens dans les prises de décision;
- la faiblesse des équipements (locaux, mobiliers et matériels) des services communaux;
- le faible niveau d'exercice des compétences propres de la commune (éducation, santé et hydraulique, etc.)

On note l'existence dans la commune d'organisations socio-communautaires de base généralement peu fonctionnelles mais dont les relations de partenariat avec la Mairie sont jugées non satisfaisantes.

De tout ce qui précède, il faut mentionner l'absence de transfert effectif des compétences et des moyens par l'Etat à la commune.

Les prestations de services rendues par la mairie aux citoyens sont d'une grande importance mais les citoyens n'en sont que partiellement satisfaits. D'un autre côté, les citoyens n'ont pas convenablement accès aux services publics locaux. Par ailleurs, ils sont confrontés aux difficultés d'accès aux structures de micro-finance, aux services sociaux de base et aux équipements marchands.

Aussi, faut-il noter la présence de la plupart des services déconcentrés de l'Etat prévus par la loi dans la commune. Cependant, un bon nombre d'entre eux n'arrivent pas à apporter leur appui à la commune faute de ressources humaines, matérielles et financières, etc.

2.1.1 Principaux problèmes de la commune au plan institutionnel et organisationnel

A l'issue de l'analyse des forces et faiblesses au plan institutionnel et organisationnel de la commune, quatre problèmes principaux ont été identifiés.

Le tableau ci-dessous résume les causes et les conséquences de ces problèmes.

Tableau 29 : Problèmes principaux, causes et conséquences

N°	Problèmes prioritaires	Causes	Conséquences
1. DEMOCRATIE LOCALE			
1	Un	▪ Dysfonctionnement du	▪ Non implication des citoyens dans la gestion

N°	Problèmes prioritaires	Causes	Conséquences
	organigramme peu opérationnel	<p>service d'information, de communication, d'archivage et de la documentation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'un service spécifique pour la promotion de l'économie locale; 	<p>locale;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous information des citoyens et non accès aux informations sur la gestion locale; ▪ Difficulté des élus à assurer une bonne gouvernance locale; ▪ Absence d'une véritable stratégie de promotion de l'économie locale.
2	Problèmes de développement délaissés au profit de petits conflits internes et politique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politisation à outrance des services communaux et du conseil communal; ▪ Problèmes d'hierarchie au niveau des services techniques et le secrétariat général, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dysfonctionnement dans la gestion des affaires locales; ▪ Insatisfaction total des citoyens par rapport à la gestion actuelle des affaires communales
3	Absence de femmes dans les structures de gestion de la commune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poids de la tradition ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non prise en compte des problèmes spécifiques des femmes, jeunes et personnes handicapées ▪ Non prise en compte des problèmes spécifiques de toutes les catégories professionnelles; ▪ Faible perceptibilité des actions du conseil communal;
4	Absence d'un cadre de concertation entre le secteur privé et la collectivité locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'initiative de la part du conseil communal ▪ Non motivation des femmes à participer à la gestion de la cité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de concertation entre les différents acteurs de la commune et l'autorité communale; ▪ Non prise en compte des problèmes relatifs aux acteurs économiques locaux par le conseil communal; ▪ Incivisme fiscal ▪ Faible niveau d'engagement des acteurs économiques locaux au côté des élus; ▪ Faible vulgarisation des actions menées par le conseil communal en faveur des acteurs économiques locaux ▪ Non satisfaction des acteurs économiques locaux

Source : Enquête SAFIC, 2009

Tableau 30: Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du diagnostic institutionnel et organisationnel

Eléments de diagnostic	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1. Etat de la vie démocratique locale				
1.1. Fonctionnement des organes élus				
<i>Représentativité du conseil communal</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des cadres de conception ▪ Dynamisme de certains élus ▪ Diversité d'appartenance aux partis politiques ▪ Assez bonne intégration de tous les arrondissements dans l'équipe communale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'élus femmes et faible représentativité des jeunes ▪ Faible représentativité des producteurs agricoles ▪ Absence des artisans dans le conseil communal 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de cadres compétents natifs de la commune ▪ Existence de partenaires techniques et financiers dans l'accompagnement des collectivités locales ▪ Existence sur le territoire de la commune de compétences socio professionnelles diverses ▪ Existence de loi sur le code électoral 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification par l'Etat de la loi sur le code électoral ▪ Violation de la loi par les acteurs politiques
<i>Programmation des réunions et informations des conseillers</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne circulation de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Irrégularité de certains conseillers aux réunions ; ▪ Absence de domiciliation de certains conseillers sur le territoire communal 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la décentralisation (07-029 du 15 janvier 1999 portant organisation et fonctionnement des communes en République du Bénin ▪ Existence de moyens de communication performants : le GSM; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Influence de certains leaders ou hommes politiques externes
<i>Tenue des sessions réglementaires et présence des élus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Régularité des sessions ordinaires de 2006 à 2008 ▪ Convocation des sessions extraordinaires à chaque fois que le besoin se fait sentir 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible taux de présence des élus ▪ Usage de procuration dû aux absences de certains conseillers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la décentralisation (07-029 du 15 janvier 1999 portant organisation et fonctionnement des communes en République du Bénin); 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non application des mesures et sanctions liées au mauvais fonctionnement des municipalités par l'autorité centrale ▪ Inexistence d'un cadre de mesure des performances communales ▪ Influence de certains leaders ou hommes politiques externes

<i>Qualité des élus et efficacité des actions du conseil communal relativement aux pouvoirs et rôles qui lui sont dévolus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % des élus sont lettrés ▪ 80 % des élus ont au moins le niveau de cadres moyens ▪ Existence d'un mécanisme de contrôle de la gestion du bureau communal (vote du compte de gestion) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méconnaissance des textes et enjeux de la décentralisation par certains élus ▪ Centralisation de la gestion ▪ Faible activité des commissions ▪ Effectif restreint de cadres supérieurs et/ou de conception 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de structures et partenaires en charge de la formation (CEPEPE, CCF, CCIB, PAPDC, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'une documentation sur la commune ▪ Influence de certains leaders ou hommes politiques externes qui imposent des élus moins compétents
<i>Tenue des actes administratifs obligatoires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de registres officiels d'état civil cotés et paraphés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvais archivage des documents de la mairie ▪ Non fonctionnalité du service des archives de la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de structures et partenaires en charge de la formation (CEPEPE, CCF, CCIB, PAPDC, CTB, SNV, etc) ▪ Disponibilité de matériel et outils de pointe sur le marché pour la production des archives 	
1.2. Participation des citoyens à la gestion des affaires communales				
<i>Implication des citoyens dans la prise de décision</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation des chefs de villages dans la réalisation des investissements sur leurs terroirs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un cadre d'échanges entre élus et citoyens, ▪ Inexistence d'une société civile bien organisée et capable de faire le contrôle citoyen de l'action publique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des faitières des organisations socioprofessionnelles et des ONG capables de susciter et d'entretenir des opinions sur les performances du conseil communal ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un cadre de mesure des performances communales
<i>Accès des citoyens à l'information et aux décisions du conseil communal</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information des citoyens des décisions du Conseil Communal à travers la restitution qui est faite aux chefs de villages par le bureau communal; ▪ Affichage de quelques délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence de moyens de communication appropriés pour l'information systématique du citoyen des décisions du Conseil Communal; ▪ Affichage irrégulier des comptes rendus des sessions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des partenaires et des ONG capables d'accompagner les communes dans la bonne gouvernance ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politisation à outrance de la société civile capable de faire le contrôle citoyen de l'action publique, ▪ Inexistence d'un cadre de concertation des acteurs, quelle que soit les couches concernées ; ▪
<i>Exercice par les citoyens du pouvoir de contrôle et de sanction (vote)</i>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible participation des citoyens aux réunions du conseil communal, liée à la méconnaissance de leurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des partenaires et des ONG capables d'accompagner les communes dans la bonne gouvernance ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un cadre de concertation des acteurs, quelle que soit les couches concernées ;

		<ul style="list-style-type: none"> devoirs. ▪ Pas de contrôle exercé par les citoyens sur la gestion communale 		▪
<i>Dynamisme des organisations socio-communautaires de base et relations partenariales avec la commune</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des organisations socio communautaires de base; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de relations entre les organisations sociocommunautaires et les autorités et l'administration communale; ▪ Manque d'engagement dans la mise en place d'un cadre de concertation entre l'administration publique et le secteur privé dans la commune. 	▪	▪
2. Organisation de la commune et niveau de services fournis aux citoyens				
2.1. Organisation et fonctionnement des services communaux				
<i>Organigramme de la Commune</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un organigramme conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en la matière ; ▪ Consécration de cet organigramme par un acte pris par le Maire ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'une description de postes des emplois clarifiant avec netteté, les missions et les attributions à conférer à chaque poste d'emploi ; ▪ Inexistence d'un cadre organique permettant l'intégration des emplois contenus dans l'organigramme dans le schéma de vision prospective de développement de la commune ; ▪ Absence de services d'audit et de contrôle interne ; ▪ Absence d'un service de suivi-évaluation des performances des structures déconcentrées sur le territoire de la Commune. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de structures, ONG et partenaires en charge de la formation (CEPEPE, CCF, CCIB, PAPDC, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte politisation de l'administration communale

<p><i>Personnel communal</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de ressources humaines assez variées et exercées aux exigences des besoins de fonctionnement de la Mairie ; ▪ Personnel majoritairement recruté localement et émargeant sur le budget de la commune ; ▪ Statut du personnel majoritairement contractuel et par conséquent susceptible d'adaptation aux exigences d'une gestion performante axée sur les résultats ; ▪ Existence d'expériences de renforcement des capacités du personnel de la mairie. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure du personnel peu équilibré en genre ; ▪ Insuffisance de personnel qualifié ▪ Inadéquation entre profils et postes occupés ▪ Pénurie importante en matière de disponibilité de ressources humaines de qualité, notamment, des personnels de conception et d'encadrement ; ▪ Insuffisance de personnel pour animer de façon équilibrée, tous les services de la mairie ; ▪ Inadéquation profil/poste ; ▪ Précarité de la situation contractuelle de la majorité du personnel communal; ▪ Absence d'un plan de formation du personnel conforme aux exigences du développement de la commune ; ▪ Absence d'une politique de recrutement de ressources humaines en adéquation avec des besoins de performances identifiés et des exigences du développement de la commune ; ▪ Risque de pénibilité en matière de gestion des ressources humaines pour du personnel localement recrutés sur des bases népotiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui des PTF, ONG et autres (PAPDC, Plan Bénin, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte politisation de l'administration communale
----------------------------------	---	--	--	--

<i>Patrimoine/Equipements/Moyens</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de moyens matériels, d'équipement et d'infrastructures; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exigüité ou inadaptation des locaux aux exigences des performances des services ; ▪ Insuffisance des locaux pour abriter tous les services de la mairie ; ▪ Insuffisance de moyens matériels, d'équipement et d'infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'appui des PTF et ONG 	
2.2. Etat d'exercice des compétences et niveau de services fournis par la commune				
<i>Etat d'exercice des compétences et niveau de services fournis par la commune</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétences propres assez bien exercées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance d'exercice des compétences transférées; ▪ Inexistence d'un service de suivi-évaluation des performances des structures déconcentrées sur le territoire de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subventions de l'Etat; ▪ Disponibilité des compétences au niveau local; ▪ Apport financier des partenaires tels que Plan Bénin, USAID, PNDCC, PADMOC, PADEAR, etc. ▪ Existence d'un plan décennal de développement de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grèves répétées des enseignants; ▪ Mauvais suivi du personnel dans l'enseignement secondaire; ▪ Insuffisance des subventions de l'Etat ▪ Insuffisance d'enseignants qualifiés
2.3. Degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune				
<i>Degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence régulière des agents des services de la mairie à leurs postes ; ▪ Existence de certaines réalisations et actions par rapport aux services sociaux de base offerts. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence de service ou de cellule de d'information, d'éducation et de communication des populations ; ▪ Inexistence de dispositifs d'orientation, d'incitation des populations à s'impliquer dans les prises de décision ou à s'informer des données de la gestion des affaires publiques ; ▪ Marginalisation des femmes dans le fonctionnement et la gestion des affaires de la commune ; ▪ Problème d'hierarchie entre le 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de moyens de communication de masse : la radio rurale ▪ Actions gouvernementales pour lutter contre certaines maladies (PNLS, PPLS, BHAPP, PNLP, PEV et campagnes annuelles de vaccination, etc.) ▪ Existence de structures évoluant dans des activités d'autonomisation de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de médecins ▪ Prolifération de centre de santé et de praticiens privés illégaux ▪ Coût trop élevé pour l'accès aux services sociaux de base

		<p>Secrétaire général et certains chefs service notamment le service des affaires financières;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise qualité des services offerts aux populations locales notamment au niveau du service des affaires financières; 		
3. Appui des services déconcentrés à la commune				
<i>Présence des services déconcentrés</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des services déconcentrés prévus par la loi sur le territoire de la commune ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains services déconcentrés ne sont pas encore installés sur le territoire de la commune, d'autres peu fonctionnel (TP) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui technique et financiers des ONG et autres partenaires (AVPN, Mialébouni, CBDIBA, Plan Bénin) ▪ Appuis des partenaires pour la production des sources d'énergie ▪ Production de charbons dans plusieurs localités environnantes à la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de certains services essentiels sur le territoire de la commune ▪ Politique de l'Etat reléguant les communes rurales au second rang.
<i>Capacités des services (moyens humains, matériels, techniques) à assurer l'appui-conseil</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence de personnels compétents pour animer le fonctionnement des services déconcentrés installés sur le territoire de la commune ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de l'effectif du personnel par rapport aux exigences des missions des services déconcentrés installés sur le terrain ; ▪ Insuffisance d'équipement, d'infrastructures, de moyens matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement des services déconcentrés ; ▪ Faible sollicitation de l'appui-conseil des services déconcentrés par la mairie ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des PTF accompagnant l'équipement dans certains domaines (eau, santé, éducation, ..) ▪ Politique du gouvernement dans la réduction de la pauvreté en milieu rural ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance des moyens alloués par l'Etat aux services déconcentrés ▪ Délestage chronique sur toute l'étendue du territoire ▪ Hausse des cours mondiaux de pétrole ▪ Déforestation
<i>Effectivité et efficacité de l'appui technique et de l'appui-conseil</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence et assurance de prestations de certaines des services déconcentrés installés sur le territoire de la 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de cadre de concertation entre les services déconcentrés et la mairie ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui technique et financier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de moyens de travail

	commune	▪ Prestations desdits services peu efficaces et peu perceptibles par les populations locales.		
--	---------	---	--	--

2.2 Au plan économique

Le diagnostic économique de la commune a permis de faire l'état des potentialités économiques de la commune, d'analyser les dynamiques des différents acteurs de la commune et voir dans quelle mesure la vision et les objectifs de développement intègrent ces différents aspects.

Cette évaluation montre qu'au plan économique, la commune dispose de potentialités économiques mais très peu valorisées. La dynamique des acteurs n'atteint pas encore la moyenne attendue. Et pourtant, la vision et les objectifs de développement de la commune sont bien centrés sur l'économie locale. La capacité de mobilisation de ressources propres par la commune demeure encore très faible et pourrait probablement expliquer cette situation.

Au total, on peut dire que la commune est une commune à économie locale viable de part :

- Ses conditions agro écologiques, la forte disponibilité de terres cultivables et le potentiel humain dont elle dispose lui confèrent un potentiel agricole important dominé par la production des cultures vivrières (maïs, manioc, etc.);
- La présence d'un réseau hydrographique dans la commune;
- La présence de bas-fonds propices à la riziculture et aux cultures maraîchères;
- L'existence dans la commune de ressources minières (carrières de sable, de gravier, etc.).

L'économie communale demeure cependant essentiellement informelle. Ainsi, si la décentralisation constitue un atout pour le développement des entreprises locales, celles-ci sont encore peu compétitives et la plupart des marchés publics locaux leur échappent. En effet, le secteur privé semble peu ouvert sur son environnement immédiat et régional, peu apte à saisir les opportunités existantes. Le dialogue est très peu développé entre le secteur privé et la collectivité locale et cela s'explique par l'absence de cadre de concertation entre ces deux secteurs. De leur côté, les autorités locales n'ont pas encore créé des conditions favorables à l'arrivée des investisseurs privés sur leur territoire.

Il est vrai que certaines structures publiques et privées font de leur mieux pour accompagner les acteurs économiques de la commune sous forme d'encadrement technique, organisationnel ou financier. Il s'agit notamment des services déconcentrés, des ONG, des IMF et autres structures d'appui technique. Cependant il reste beaucoup à faire tant sur les plans techniques, organisationnels et financiers pour atteindre l'objectif visé par la commune dans le domaine du développement économique local.

Les acteurs économiques sont pour la plupart organisés en associations et groupements pour mieux faire face aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur secteur d'activité. Mais le niveau de structuration de certaines de ces organisations pose encore problème. Ces organisations ont encore du mal à accéder au financement de leur activité. L'accès au financement reste donc un problème entier pour les acteurs économiques de la commune.

L'approvisionnement en intrants semble être résolu pour le secteur agricole mais dans le secteur de l'artisanat, l'accès aux intrants continue encore de se poser avec acuité et les acteurs se donnent bien du mal pour adapter la qualité de leurs produits aux prix offerts par les consommateurs de la commune.

Le faible niveau de l'équipement marchand (caractérisé par un nombre élevé de vendeurs sans abris dans le marché central de la commune, l'absence d'aménagement dans le marché, et au niveau de la gare routière) ne favorise pas non plus l'accès des acteurs économiques aux marchés d'écoulement de leurs produits.

Si les lois sur la décentralisation ont prévu la création de cadres de concertation entre les acteurs de développement, force est de constater qu'il n'existe pas de véritables cadres de concertation économiques entre le secteur privé et l'administration au niveau de la commune. Une telle situation ne favorise pas l'expression de l'engagement des élus locaux en matière de promotion du développement économique local, leur leadership étant plus politique que réellement économique.

Ainsi, le traitement de la question de l'engagement des acteurs de la commune en faveur du développement économique de leur commune montre que des efforts restent encore à fournir par les élus locaux pour répondre aux attentes de leurs administrés, des services déconcentrés et des acteurs économiques en la matière. Les services déconcentrés présents dans la commune font également montre d'engagement en faveur du développement économique de leur milieu d'accueil et de travail.

En ce qui est de la société civile, pendant que les ONG expriment leur disponibilité à se battre pour retrouver leur place d'opérateurs de développement aux côtés de l'administration locale, les Associations de développement semblent plutôt démotiver, désintéresser et désengager face au développement économique de la commune. La principale raison évoquée étant leur non implication à la gestion des affaires communales de la commune.

Enfin, la valorisation de certaines potentialités de la commune nécessite une coopération intercommunale par rapport à son espace de développement. Les perspectives doivent porter sur :

- Une meilleure gestion des ressources en eau;

- Une meilleure valorisation des potentialités agricoles;
- La valorisation du réseau d'échanges disponibles;
- La valorisation des potentialités touristiques;
- La diversification des activités génératrices de revenus.

2.2.1 Principaux problèmes de la commune au plan économique

A l'issue de l'analyse des forces et faiblesses au plan économique de la commune, cinq problèmes qui minent le développement économique de la commune ont été identifiés. Les causes et les conséquences de ces problèmes ont été également identifiées.

Le tableau ci-dessous résume les causes et les conséquences de ces problèmes.

Tableau 31 : Problèmes principaux, causes et conséquences

N°	Problèmes prioritaires	Causes	Conséquences
1. POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES			
1	Persistance de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible production agricole ; ▪ Aléas climatiques (inondation due à la crue du Couffo); ▪ Insuffisance de l'encadrement technique et professionnel disponible; ▪ La faible rentabilité des activités des femmes (stockage, transformation des produits agricoles et halieutique, commercialisation) ; ▪ Difficultés d'accès aux crédits; ▪ Non régénération des ressources halieutiques due à la pollution des eaux, à la destruction abusive de la végétation lacustre (mangroves) et au Comblement des plans d'eau; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse des revenus des ménages
2	Mauvaise valorisation des potentialités locales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise exploitation des ressources minières; ▪ Exploitation insuffisante des potentialités touristiques ; ▪ Potentialités agricoles peu valorisées; ▪ faible capacité financière de la commune à faire face aux défis du développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faibles revenus des ménages. ▪ Faible capacité financière de la Commune
3	Insuffisance d'équipements marchands dans la commune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de moyens financiers. ▪ Non priorisation de la mise en place d'équipements marchands au profit des acteurs économiques de la commune; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ralentit le développement économique local; ▪ Ralentit l'ardeur et l'engagement des acteurs économiques;

N°	Problèmes prioritaires	Causes	Conséquences
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fuite des acteurs économiques vers d'autres zones plus propices; ▪ Incivisme fiscal;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2. DYNAMIQUE DES ACTEURS 			
4	Manques de structures privées d'accompagnement et d'encadrement technique au plan économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions d'installation non adéquates 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés d'accès au financement par les acteurs économiques; ▪ Incapacité des acteurs économiques à mettre en œuvre des projets de développement; ▪ Faible rentabilisation des activités économique et non optimisation des revenus; ▪ Faible niveau d'encadrement des acteurs économiques locaux
5	Faible niveau d'engagement des acteurs économiques locaux au côté de l'autorité communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'initiative de la part des autorités locales; ▪ Absence d'un cadre de concertation entre le secteur privé et la collectivité locale; ▪ Accès difficiles aux marchés publics locaux par les acteurs économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau de mobilisation des revenus internes de la commune. ▪ Faible prise en compte des problèmes des acteurs économiques locaux par l'autorité communale; ▪ Persistance de l'incivisme fiscal; ▪ Faible vulgarisation des actions menées par le conseil communal en faveur des acteurs économiques locaux;

Source : Enquête SAFIC, 2009

Sept actions susceptibles d'être soutenues pour promouvoir l'économie de la commune ont été identifiées et proposées ci-dessous. Certaines relèvent de la compétence de l'État, d'autres de la commune, d'autres encore peuvent être initiées par l'une ou par l'autre autorité.

(1) Accompagner les IMF à s'installer et à encadrer les acteurs économiques. Cet accompagnement aura trois volets :

- Créer des conditions nécessaires à l'implantation des IMF dans la commune ;

- Accompagner les acteurs à faire une analyse financière économique et technique de leur projet et de les aider à définir le plan de financement qui leur convient le mieux;
 - Encadrer les acteurs économiques dans la mise en œuvre des micro-projet.
- (2) Accompagner la diversification des activités génératrices de revenus en l'occurrence pour les acteurs du secteur agricole :
- Créer des facilités et mettre en place des mesures incitatives à des promoteurs souhaitant installer de petites unités de transformation agroalimentaire à partir des matières premières locales;
 - Susciter et accompagner l'installation dans les arrondissements de petites plates formes de transformation agroalimentaire qui fournissent en même temps de l'énergie électrique ;
 - Promouvoir certaines filières porteuses de la commune notamment la riziculture, le maraîchage et la culture du manioc.
- (3) Promouvoir le tourisme et l'artisanat dans la commune.
- (4) Contribuer (i) à l'amélioration du service marchand à travers la réalisation des équipements marchands dans les marchés de la commune, (ii) à l'aménagement des gares routières et des points de stationnement de la commune.
- (5) Créer un meilleur cadre pour l'exercice des activités des artisans dans la commune (accès aux matières premières, à l'énergie, au financement, etc.)
- (6) Accompagner les élus locaux et les services techniques de la mairie pour la création d'un véritable cadre de concertation entre le secteur privé et l'administration communale au sein duquel pourra se définir une stratégie opérationnelle de création et d'opérationnalisation d'un environnement motivant pour les investisseurs privés locaux et extérieurs à la commune.
- (7) Accompagner les élus locaux dans la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication efficace pour plus de visibilité des actions entreprises.

La promotion de l'économie locale passe par l'intervention de tous les acteurs notamment, l'Etat, la Commune et les Partenaires au développement.

◆ **Actions de l'Etat :**

- Exploitation des possibilités de coopération décentralisée entre les communes qui partagent le même espace de développement ;
- Exploitation efficiente de la coopération décentralisée entre les communes du département,
- Construction et réhabilitation de pistes rurales ;
- Aménagement du fleuve Couffo;

- Création de facilités et d'incitations aux promoteurs souhaitant s'installer dans la commune (exploitation carrières, installation d'industries de transformation agricole, installation d'infrastructures touristiques et hôtelières, etc.)
- Renforcement du réseau électrique du chef - lieu de la commune;
- Renforcement du réseau d'approvisionnement en eau du chef - lieu de la commune.

◆ **Actions de la commune :**

- Création d'un environnement favorable et incitatif aux opérateurs économiques souhaitant s'installer dans la commune, en particulier ceux qui sont porteurs de projets destinés à exploiter les carrières et à valoriser les potentialités hydro agricoles et touristiques existantes dans la commune ;
- Recherche de partenariat pour la mise en place de financement d'activités économiques au profit des petits porteurs de projets et des groupements de femmes, en particulier ceux qui sont engagés dans la transformation des produits locaux;
- Accueil de nouvelles institutions de micro finance dans la commune ;
- Invitation des opérateurs économiques à offrir tous les intrants nécessaires aux artisans et facilitation au besoin des conditions de leur intervention ;
- Création de conditions attrayantes pour des opérateurs économiques ou des promoteurs désireux d'installer dans la commune une radio communautaire, de proximité ou même commerciale ;
- Mise en place de cadres de concertation économique au niveau communal et impliquant toutes les catégories d'acteurs économiques ;
- Initiatives permettant de rendre fonctionnels les cadres de concertation formels existants ;
- Exploitation des possibilités d'intercommunalités autour des ressources en eau ;
- Meilleure gestion des tickets dans le marché et au niveau de la gare routière.

Tableau 32: Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces au plan économique

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Potentialités économiques				
<i>Cadre naturel, environnement (y compris ressources naturelles)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de terres agricoles ▪ Existence des forêts sacrées ▪ Existence des ressources minières : sable blanc et graviers ▪ Ressources en eaux disponibles ▪ Existence d'une pépinière communale pour le reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défaut de répression des infractions sur l'exploitation des ressources naturelles ▪ Inexistence d'un cadre de gestion des déchets solides ; ▪ Inexistence d'un plan directeur d'aménagement de la commune ; ▪ Absence de concertation entre les structures intervenant dans l'environnement ; ▪ Absence de décharge communale ▪ Inexistence d'une politique de gestion des ordures ménagères dans la commune ; ▪ Inexistence d'un plan de gestion des eaux usées et de ruissellement dans la commune ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de projets et ONG et OP dans le domaine de la gestion des ressources naturelles; ▪ Existence de plusieurs structures intervenant dans le reboisement et la production de plants (Plan Bénin, PSAN/RENACA-CBDIBA, AVPN, ▪ Existence d'investisseurs privés pour la valorisation des ressources naturelles ▪ Institution de la journée de l'arbre (1er juin) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non clarification du régime de propriété des gisements miniers; ▪ Absence d'un régime foncier clair dans le pays; ▪ Dégradation des ressources naturelles due aux changements globaux de l'environnement
<i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Population jeune ▪ Existence d'acteurs d'entreprise privée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de cadres de concertations entre les acteurs de développement ▪ Population à fort taux d'analphabète 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de projets et ONG et OP dans le domaine d'encadrement et d'insertion professionnelle des jeunes; ▪ Population très jeune 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de structures d'emploi qui retiennent les cadres à l'extérieur de la commune
Principales activités économiques				
Activités du secteur agro sylvo-pastoral				
<i>Production végétale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de maïs, niébé, manioc, tomate, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un système opérationnel de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de structures d'appui pour l'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aléas climatiques influant sur les

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<p>arachide, agrumes, palmier à huile, piment, patate douce, banane, pomme sauvage, coton, gombo,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel hydro-agricole élevé ▪ Forte proportion de la population jeune s'adonnant aux activités agricoles, ▪ Existence de marchés d'écoulement (Hlassamè ; Tchoto ; Lokossa Tohou ; Tandji ; Adjassagon ; Lalo Centre) ▪ Disponibilité de terres cultivables dans certains arrondissements ; ▪ Existence des OP (UCP, etc.) et groupements d'hommes et de femmes ▪ Existence de palmiers vignobles dans plusieurs arrondissements, ▪ Existence de zones favorables à la culture de riz (bas-fonds) et autres cultures de contre-saison, ▪ Existences des eaux de surfaces ; ▪ Existence de matériels agricoles (tracteurs, charrue à disque adapté aux différents types de sol 	<p>des intrants agricoles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exode rural des jeunes ; ▪ Agriculture extensive ; ▪ Insuffisance de terres cultivables ; ▪ Faible taille des exploitations (morcellement des terres cultivables) ; ▪ Appauvrissement des terres ; ▪ Mévente saisonnière des produits de récolte ; ▪ Utilisation de techniques et technologies culturales rudimentaires ; ▪ Importantes pertes post-récolte ; ▪ Valorisation insuffisante des eaux de surfaces ▪ Divagation de bêtes perturbants les cultures ▪ Inexistence des couloirs de passage pour les animaux en transhumance; ▪ Insuffisance des intrants spécifiques des produits vivriers; ▪ 	<p>des terres inondables (PAHA/PROTOS, PSAN/RENACA-CBDIBA, ADRAO, SNV etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de plusieurs projets d'appui à la promotion de l'agriculture (PADMOC, PADFA, PADSA, etc.) ▪ Appui technique du CeRPA et de ses démembrements ▪ Promotion du riz Nerica par l'ADRAO et le gouvernement ▪ Promotion de la diversification agricole par le programme PUASA 	<p>récoltes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès difficile aux intrants agricoles spécifiques ▪ Accès difficile aux crédits agricoles ▪ Insuffisance dans l'encadrement technique du CeRPA et du CeCPA ; ▪ Crues du fleuve Mono inondant les champs ▪ Accaparement des terres agricoles par les fonctionnaires vivant en ville

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> Existence des comités de transhumance 			
<i>Production animale</i>	<ul style="list-style-type: none"> Elevage des caprins, bovins, ovins, volailles, porcins, Lapins, aulacodes Disponibilité de pâturages Disponibilité de produits et sous-produits agricoles et de transformation pour l'alimentation des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> Non professionnalisation du secteur de l'élevage; Faible organisation des éleveurs ; Inexistence d'un parc à bétail ; Divagation des animaux ; Faibles capacités techniques des éleveurs ; Insuffisance de points d'eau pour les animaux ; Inexistence des couloirs de passage pour la transhumance 	<ul style="list-style-type: none"> Existence de CeCPA pour l'encadrement des éleveurs; Existence d'un Centre de Promotion Rural (CPR AGNAVO); Interventions des ONG et projets pour l'encadrement technique et l'appui financier aux individus et groupements (PSAN/RENACA-CBDIBA, PADFA, PADMOC, PDDADC, etc.) ; Appui technique des partenaires pour le développement des élevages non conventionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Menaces de plusieurs maladies sur les animaux (peste porcine et aviaire, etc.) Difficulté d'accès aux marchés; Concurrence des produits importés; Encadrement technique insuffisant du CeRPA/CeCPA Difficultés d'accès aux crédits Coûts élevés des produits vétérinaires
<i>Production halieutique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Existence de plusieurs plans d'eau : Ahomadégbé, Tchito, Tohou, Gnizounmè, Adoukandji ; Zalli, Existence de zones aménageables pour la pisciculture ; Existence de pisciculteurs ; La commune est traversée par le fleuve Couffo Les espèces : clarias ou silures, tilapia ou carpe ; et autres variétés 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en valeur et suivi insuffisants des sites piscicoles existants, Utilisation de moyens rudimentaires et prohibés pour les activités de pêche Surexploitation des plans d'eau ; Insuffisance des étangs piscicoles. Inexistence de techniques artérielles de reproduction Faible système d'empoisonnement 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'installer des étangs piscicoles le long du fleuve Mono Existence du fleuve Mono Appui technique et financier des partenaires (PADMOC, PSAN, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Aléas climatiques Encombrement des étangs et plans d'eau par les nénuphars

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<i>Production et exploitation forestière</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de forêts sacrées (Lalo centre, Gnizounmè, Zalli) ; ▪ Existence de plusieurs pépiniéristes locaux ; ▪ Grandes étendues de terres favorables aux essences forestières ; ▪ Existence de plantations de palmeraie et de teckeraie, oranger, acacia et eucalyptus ; ▪ Existence d'une plantation communale; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intense activité de déboisement ; ▪ Pratique des feux de brousse ; ▪ Exploitation anarchique des bois ; ▪ Disparition progressive de la flore et de la faune ; ▪ Faibles capacités techniques des pépiniéristes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de plusieurs structures intervenant dans le reboisement et la production de plants (Plan Bénin, PSAN/RENACA-CBDIBA, AVPN, Association Mialebouni, CEFRATOM ABI etc.) ▪ Institution de la journée de l'arbre (1er juin) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de scieurs reconnus des régions environnantes
Activités du secteur non agricole				
<i>Commerce</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de marchés (Hlassamè ; Tchito ; Lokossa ; Tandji ; Adjassagon ; Lalo Centre) ▪ Forte production agricole alimentant les activités commerciales ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité essentiellement informelle ; ▪ Impraticabilité des infrastructures routières desservant les marchés ; ▪ Insuffisance d'équipement dans les marchés ; ▪ Insuffisance d'organisation des commerçants ; ▪ Insuffisance de concertation entre les acteurs du secteur, ▪ Faibles revenus des familles ; ▪ Taxes et impôts élevés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de structures de micro finance (CLCAM, PAPME, CAVECA, Association Mialébouni, etc.) ▪ Existence de structures de renforcement de capacité des commerçants; ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'intérêts élevés sur les crédits commerciaux ; ▪ Taux d'impôts élevés ; ▪ Concurrence des grands marchés environnants ▪ Mévente saisonnière ; ▪ Non maîtrise des prix sur les marchés ▪
<i>Transport</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La commune dispose d'une gare routière (Hlassamè); ▪ Existence des associations de conducteurs de taxi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat de dégradation avancée de certaines pistes de desserte rurale ; ▪ Impraticabilité des pistes surtout en saison des pluies ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'activité économique à la frontière avec le Togo au niveau de Dévè; ▪ Appui financier des projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insécurité routière; ▪ Erosion pluviale dégradant plusieurs routes et pistes de la commune;

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ motos et conducteurs de véhicules de transport en commun ; ▪ Existence des pistes de dessertes rurales ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien insuffisant des infrastructures routières ; ▪ Inexistence de dispositif de drainage des eaux pluviales; ▪ Rareté des moyens de transports communs des personnes et des marchandises ▪ Inexistence des ouvrages d'arts (Pont ; grand dallots ;) 	<ul style="list-style-type: none"> et partenaires tels que PNDCC, DANIDA, etc. ▪ Traversée de la Commune par une Route Nationale Inter-Etat (RNIE) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discontinuité dans l'entretien des voies ▪ Forte pluviométrie
<i>Tourisme et artisanat</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de motels, de bars, restaurants et maquis (Lalo centre, Hlassamè, ▪ Organisation des artisans en associations et groupements (coiffure, couture, mécanique, menuiserie, maçon, soudure, peinture, électroniciens, photographie, scierie ; Tisserant ; forgerons ; savonnerie, esthétiques, production de boissons (sodabi) etc) ; ▪ Existence de matière première pour les activités artisanales (bois, raphia ; osier ;) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de centres d'accueil, d'hébergement et de restauration ; ▪ Insuffisance de formation du personnel d'accueil, ▪ Insuffisance des infrastructures hôtelières, ▪ Peu de professionnalisme ; ▪ Accès difficile aux crédits ; ▪ Equipements rudimentaires ; ▪ Faible valorisation des formations acquises dans les différents corps de métier ; ▪ Inexistence d'une structure d'appui aux artisans au niveau de la mairie ; ▪ Insuffisance de recyclage et d'encadrement technique pour les artisans; ▪ Insuffisance de certaines matières premières sur le marché local ; ▪ Insuffisance de marché 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de partenaires pour la valorisation des sites touristiques (Peace Corps, AVPN etc.) ; ▪ Disponibilité du gouvernement à aménager le Palais Royal de Ahomey ▪ Appui financier de la CLCAM et du PAPME / PADME, du FOGA (crédits d'équipement) et de Plan Bénin aux artisans ; ▪ Appui technique aux artisans par FENAB, Corps de la Paix, PPA, SNV Bénin, PUM / Pays-Bas, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concurrence des produits importés

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
		<p>d'écoulement de produits ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible compétitivité des produits artisanaux locaux ; ▪ Faible organisation de la filière artisanale 		
<i>Culture, sport et loisirs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'équipes sportives dans tous les arrondissements) ; ▪ Existence d'un centre de jeunes et de loisirs à Lalo centre ; ▪ Existence de groupes folkloriques, chorégraphiques et musicaux ; ▪ Education de la population par les religions ; ▪ Existence d'un cadre de concertation des OSC de la commune ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance d'infrastructure et d'équipement sportifs et de loisirs ; ▪ Manque de moyens et d'encadrement pour les groupes sportifs de jeunes, ▪ Aménagement insuffisant des infrastructures sportives existantes, ▪ Faible initiative dans le secteur ; ▪ Mauvaise gestion du centre de jeunes et de loisirs ; ▪ Insuffisance d'espace de divertissement et de détente (jardins publics, etc.) dans la commune ; ▪ Faible valorisation des potentialités culturelles ; ▪ Faible collaboration des OSC avec les autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des jeux nationaux; ▪ Appui technique et financier du Ministère en Charge de la Culture et des Sports; ▪ Appui financier de la Commune de Ridderkerk; ▪ Appui financier de Plan Bénin pour la formation des jeunes; ▪ Vote et promulgation du code des personnes et de la famille; ▪ Appui financier de certaines organisations religieuses (FOCAD, DVN/GOA) ▪ Renforcement des capacités des responsables d'ONG par les partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance du soutien des opérateurs économiques locaux à la promotion des activités sportives ▪ Invasion des cultures étrangères.
<i>Industrie et transformations</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de quelques unités de transformation (scierie, unité de transformation de riz...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous-secteur inexistant ; ▪ Inexistence d'initiatives de promotion d'activités industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui organisationnel, technique et financier des ONG et projets (Plan Bénin, PADMOC, PSAN/RENACA-CBDIBA, IMF, AGRITERRA, AVPN, PADEL, CeCPA, Association Mialébouni, etc.); 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coûts élevés des matières premières et des matériels de transformation; ▪ Forte concurrence des produits importés; ▪ Conditions difficiles

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ d'accès aux crédits; ▪ Crise énergétique saisonnière au niveau national
<i>Mines et carrières</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de matières premières (carrières de sable dans Zalli ; Adoukandji et de latérite dans Lokogba, Lalo, Zalli, Hlassamè, Banigbé, Gnizounmè) dans la commune ▪ Existence de gisement de calcaire dans Tchito 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploitation insuffisante des ressources minières ▪ Non réglementation de l'exploitation minière dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de projets et ONG et OP dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ▪ Possibilité d'utiliser les fosses créées par l'exploitation minière comme centre de traitement des ordures ménagères 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non clarification du régime de propriété des gisements miniers ▪ Dégradation de l'environnement et des terres due à l'exploitation minière
<i>Dynamiques foncières et immobilières</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de structures locales de gestion foncière ; ▪ Électrification de certaines localités ; ▪ Existence d'un schéma directeur d'aménagement de commune ▪ Existence d'un plan de lotissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un plan de canalisation des eaux de ruissellement et eaux usées, ▪ Conflits domaniaux ; ▪ Inexistence des plans fonciers ruraux ▪ Inexistence d'un plan directeur d'urbanisme ; ▪ Inexistence d'un plan de lotissement au niveau de la commune ; ▪ Faible degré d'urbanisation de la Commune ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui technique et financier de VNG / Ridderkerk; ▪ Appui technique des ministères en charge de l'environnement et de l'urbanisme à travers les directions départementales ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪
Dynamique des principaux acteurs locaux en matière de développement économique local				
<i>Principaux acteurs potentiels du développement économique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des producteurs, des commerçants, des transporteurs, des artisans, des prestataires des services (restauration, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le manque d'organisation des opérateurs économiques, ▪ La mairie ne maîtrise pas le nombre de différentes organisations productives, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui organisationnel, technique et financier des ONG et projets (Plan Bénin, PADMOC, PSAN/RENACA-CBDIBA, IMF, AGRITERRA, AVPN, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un cadre de mesure des performances communales ▪

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	denrées de première nécessité), des organisations paysannes, des partenaires au développement, des services déconcentrés de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus d'opérateurs informels que formels ; ▪ Absence de cadres de concertations entre les acteurs 	PADEL); <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui organisationnel, technique de structures déconcentrées de l'Etat 	
<i>Dynamique entrepreneuriale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de groupements dynamiques ▪ Disponibilité de matières premières ▪ Disponibilité de débouchés pour les produits transformés ▪ Inefficacité du système de commercialisation de certains produits ▪ Existence de groupements villageois de producteurs ▪ Existence de groupements féminins dynamique dans plusieurs domaines (Activités de transformation, hygiène et assainissement) ▪ Existence d'un cadre de concertation entre les ONG de la commune ▪ Existence de plusieurs associations de développement (niveau arrondissement et niveau communal) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés de stockage et conservation des produits transformés ▪ Mauvaise gestion dans certains groupements ▪ Faible compétitivité de certains produits de transformation ▪ Faible capacité technique et de gestion. ▪ Faible capacité de gestion des organisations paysannes ; ▪ La plupart des organisations locales de la société civile ne fonctionnent pas ; ▪ Les pesanteurs socio-politiques influent sur le bon fonctionnement des organisations locales de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui organisationnel, technique et financier des ONG et projets (Plan Bénin, PADMOC, PSAN/RENACA-CBDIBA, IMF, AGRITERRA, AVPN, PADEL); ▪ Appui organisationnel, technique de structures déconcentrées de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pesanteurs sociopolitiques influent sur le bon fonctionnement des organisations locales de la société civile
<i>Fiscalité et mobilisations des</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte potentialité de la 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incivisme fiscal des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui organisationnel, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désintérêts des

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<i>ressources financières locales</i>	fiscalité locale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution financière des marchés de la commune ▪ Existence de matières imposables ▪ Existence d'une gare routière dans la commune ▪ Existence de plusieurs boutiques de vente dans la commune ▪ Participation des OP aux actions de développement ▪ Existence de ressources naturelles (sables, graviers, bois) : ▪ Contribution des taxis-motos au financement du développement. 	populations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Influence des leaders politiques ▪ Indélicatesse des agents collecteurs ▪ Insuffisance de coordination des actions de développements par l'administration communale ▪ Faible mobilisation des ressources locales ▪ Manque de concertation des opérateurs économiques ▪ Faible motivation des opérateurs économiques vis-à-vis du financement du développement ▪ Insuffisance de communication avec la population ▪ Inexistence d'une stratégie globale de mobilisation des ressources pour le financement du développement ▪ Cherté des prestations de la mairie. ▪ Inexistence de plan de réhabilitation des marchés secondaires. 	technique et financier des ONG et projets (Plan Bénin, PADMOC, PSAN/RENACA-CBDIBA, IMF, AGRITERRA, AVPN, PADEL); <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui organisationnel, technique de structures déconcentrées de l'Etat; ▪ existence du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté ▪ Mobilisation au niveau national pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 	opérateurs économiques vis-à-vis du financement du développement ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts insuffisants des de compétences et de ressources par l'Etat aux communes. ▪
<i>Encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le CeCPA offre un encadrement technique aux acteurs économiques exerçant dans l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En dehors du CeCPA et de quelques ONG qui s'activent autour de l'encadrement technique des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui organisationnel, technique et financier des ONG et projets (Plan Bénin, PADMOC, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts insuffisants des de compétences et de ressources par l'Etat

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des ONG qui apportent un encadrement technique aux acteurs économiques de la commune dans divers secteurs. 	<p>économiques, ces derniers ne bénéficient pas d'encadrements techniques soutenus.</p>	<p>PSAN/RENACA-CBDIBA, IMF, AGRITERRA, AVPN, PADEL);</p>	<p>aux communes.</p>
<i>Accessibilité aux marchés publics</i>	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des marchés publics ouverts dans la commune et qui sont lancés sur les médias. 	<ul style="list-style-type: none"> Difficile accès aux marchés publics locaux par les entrepreneurs locaux Faible niveau d'équipement des entreprises locales Manque de dynamisme Faible niveau de structuration du tissu économique de la commune Absence de transparence dans les procédures de passation des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Appui organisationnel, technique et financier des ONG et projets (Plan Bénin, PADMOC, PSAN/RENACA-CBDIBA, IMF, AGRITERRA, AVPN, PADEL, CCIB, FODEFCA, CePEPE); 	<ul style="list-style-type: none"> Transferts insuffisants des compétences et de ressources par l'Etat aux communes.
<i>Relations entre l'institution publique communale et le secteur privé local</i>	<ul style="list-style-type: none"> Existence de cadre de concertations entre l'institution locale et le secteur privé local 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de fonctionnement du cadre de concertation entre l'institution locale et le secteur privé local 	<ul style="list-style-type: none"> Existence de loi instituant l'existence de textes et lois sur la passation des marchés publics; 	<ul style="list-style-type: none"> Forte politisation de l'administration locale.
<i>Inter communalité pour le développement économique local</i>	<ul style="list-style-type: none"> Existence au niveau de la commune d'un comité communal de suivi du PDC 	<ul style="list-style-type: none"> Cadres de concertation orientés plus vers les préoccupations d'ordre national et non vers les priorités économiques locales 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'opportunités de jumelage avec des municipalités européennes 	

2.3 Au plan financier

Le diagnostic financier de la commune a présenté l'état de la gestion budgétaire et financière de la commune et permet d'analyser les capacités actuelles de mobilisation des ressources financières par la commune.

2.3.1 Gestion budgétaire et financière de la Commune

- 1 Il existe une préparation technique du budget mais sans aucun plan d'orientation budgétaire ;
- 2 Non élaboration de l'état des dépenses d'investissement engagées et non mandatées au 31/12/n-1 ;
- 3 les principes légaux sont dans l'ensemble respectés ;
- 4 La qualité des dépenses est très peu satisfaisante (Non tenue d'une comptabilité matière, pas d'émission des titres de recette, inexistence des pièces justificatives des recettes) ;
- 5 Les taux de réalisation des recettes de fonctionnement sont en moyenne de 92% sur la période de l'étude;
- 6 Les recettes fiscales (impôts directs et indirects) au cours de la période 2004 à 2008 ont connu une évolution à la baisse.
- 7 Les recettes totales d'investissement ont connu une nette amélioration pendant la période de 2006 à 2008, passant de 9,75 millions de francs en 2006 à 101,89 millions en 2008.
- 8 Avec une moyenne de 77,33% de taux de réalisation des dépenses de fonctionnement, on constate que les prévisions sont plus ou moins proches de la réalité et apparaissent conséquentes. Les charges de personnel représentent la composante principale de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Commune.
- 9 La capacité d'investissement a évolué de 2004 à 2008 passant de 29 millions en 2004 à 118 millions en 2008, avec une moyenne de 69 millions de francs sur la période ;
- 10 Le taux moyen de réalisation des investissements sur la période est 28,42.

2.3.2 La mobilisation des ressources :

Les résultats du diagnostic financier révèlent ce qui suit :

- **Recettes propres par habitant :**

Ce ratio qui permet d'apprécier le taux d'autonomie de la collectivité et de mobilisation des recettes propres est passé de 200 francs en 2004 à 102 francs 2008. On peut déduire que la population contribue moins aux ressources financières de la Commune. La part des ressources fiscales au niveau des ressources propres est faible, elle a atteint à peine 30%.

▪ **Recettes fiscales/habitant**

Ce ratio a connu une évolution décroissante en passant de 56 francs en 2004 à 27 francs en 2008. Les produits du domaine, du patrimoine et des services rapportés à la population de la commune, ont connu une évolution en dents de scie, passant de 144 francs cfa en 2004 à 75 francs en 2008, après avoir atteint son plus bas niveau (74fcfa) en 2007.

▪ **Procédures d'assiette et de recouvrement**

Dans la Commune de Lalo, le recensement fiscal et la mise à jour de l'assiette se fait de façon périodique. Ce recensement se fait par le CIPE avec l'appui de la Mairie. Cependant, le niveau de recouvrement est peu appréciable. Ce niveau s'explique notamment par des problèmes d'identification des contribuables surtout en matière du foncier bâti et non bâti, par l'incivisme fiscal et par l'insuffisance de moyens matériels et humains nécessaires pour le recouvrement.

▪ **Potentiel fiscal**

La Commune de Lalo a un potentiel fiscal évalué à 22,2 millions. On note un faible niveau d'exploitation des potentialités des ressources des domaines et de l'exploitation des équipements marchands faute d'un dispositif efficace de mobilisation des ressources.

▪ **Évolution des recettes propres :**

Les recettes propres et les recettes de transferts ont évolué de façon contradictoire entre 2004 et 2008. Les recettes de transferts ont plus vite évolué en atteint un niveau record de 203 millions en 2008, alors que les recettes propres connaissent une baisse au cours de la même période. Cette situation met à mal l'autonomie financière de la commune.

2.3.3 Principaux problèmes de la commune au plan financier

Les principaux problèmes diagnostiqués se résument en ces points :

◆ **Mobilisation des ressources**

- 1 Faiblesse de l'évaluation et de l'exploitation des ressources non fiscales (ressources domaniales);
- 2 Faible niveau d'aménagement et d'exploitation des infrastructures marchandes;

◆ **Gestion budgétaire**

- 1 Faible contrôle de l'exécution budgétaire ;

- 2 Insuffisance d'un mécanisme de contrôle budgétaire ;
- 3 Faible capacité de consommation de certains crédits inscrits dans le budget.

Tableau 33: Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces au plan financier

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Mobilisation des ressources locales				
Procédures d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes locaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de recensement du potentiel fiscal par le service de l'assiette au moins tous les deux ans ; ▪ Homologation des rôles par la DDI. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible implication des autorités communales au niveau des travaux de recensement; ▪ Absence d'un protocole d'accord signé entre la commune et le service des impôts; ▪ insuffisance de communication autour du processus; ▪ insuffisance de moyens matériels, humains et financiers pour le service des assiettes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la décentralisation portant organisation et fonctionnement des Communes en République du Bénin; ▪ Existence de la loi des finances 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un cadre de mesure des performances communales; ▪ Transferts insuffisants des ressources et des compétences aux communes par l'Etat
Mobilisation du potentiel fiscal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la matière imposable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ absence d'un cadre d'évaluation et d'actualisation chaque année des données des matières imposables; ▪ non maîtrise du potentiel fiscal de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la décentralisation portant organisation et fonctionnement des Communes en République du Bénin; ▪ Existence de la loi des finances 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un cadre de mesure des performances communales; ▪ Transferts insuffisants des ressources et des compétences aux communes par l'Etat
Recouvrement des impôts et taxes gérés par la commune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des agents et collecteurs pour le recouvrement des impôts indirects et taxes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ faible taux de recouvrement des recettes fiscales ▪ faible taux de recouvrement des recettes non fiscales, ▪ faible motivation des agents; ▪ faible rendement de certains impôts et taxes; ▪ non actualisation des taux d'imposition; ▪ inexistence d'une base de données des contribuables des impôts gérés par la commune. ▪ Non actualisation de la base de données fiscales ▪ incivisme des populations; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la décentralisation portant organisation et fonctionnement des Communes en République du Bénin; ▪ Existence de la loi des finances 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un cadre de mesure des performances communales; ▪ Transferts insuffisants des ressources et des compétences aux communes par l'Etat
Évolution des recettes propres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution des recettes fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ faible évolution des recettes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts insuffisants des

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
	gérées par les services déconcentrés de l'État.	fiscales gérées par la commune; ▪ faible exploitation du potentiel des ressources propres.	décentralisation portant organisation et fonctionnement des Communes en République du Bénin; ▪ Existence de la loi des finances; ▪ Subventions de l'Etat (fonds de transfert)	ressources et des compétences aux communes par l'Etat
Gestion budgétaire et financière				
Processus de budgétisation locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication de certains chefs-services-clés dans le processus de préparation de l'avant-projet du budget; ▪ Appui des partenaires comme pour la préparation de l'avant-projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un cadre légal de préparation de l'avant projet de budget; ▪ Démarrage tardif des activités de préparation du budget ne permettant pas un travail technique de base appréciable ; ▪ Faible qualité des acteurs impliqués dans la préparation de l'avant-projet du budget ; ▪ Inexistence d'une méthode d'évaluation réelle des recettes et dépenses; ▪ Non cadrage du budget sur les indicateurs de performance et les ratios d'équilibres financiers projetés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la décentralisation portant organisation et fonctionnement des Communes en République du Bénin; ▪ Existence de la loi des finances 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts insuffisants des ressources et des compétences aux communes par l'Etat
Respect des principes et règles de gestion des finances et de la comptabilité publique locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des principes légaux ; ▪ Les budgets sont élaborés suivant les règles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'une vision de développement du budget ▪ Niveau de fonctionnalité des services budgétaires : ressources humaines, matérielles et des moyens de gestion. ▪ Faible implication des acteurs à la base (conseil de village, conseil d'arrondissement, Organisation de la Société Civile) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la décentralisation portant organisation et fonctionnement des Communes en République du Bénin; ▪ Loi des finances; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts insuffisants des ressources et des compétences aux communes par l'Etat
Gestion du patrimoine		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un politique de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts insuffisants

DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
d'infrastructures publiques communales		gestion des infrastructures publiques communales	décentralisation portant organisation et fonctionnement des Communes en République du Bénin;	des ressources et des compétences aux communes par l'Etat
Autofinancement du développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau relativement bon de l'épargne brute ▪ Bonne capacité d'autofinancement ▪ Bon niveau des investissements socio-collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau des investissements de services ▪ Non respect d'un équilibre pour un bon développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui des PTF dans l'autofinancement du développement (PAPDC, PADMOC, Plan Bénin, SNV etc); ▪ Existence de la loi sur la décentralisation portant organisation et fonctionnement des Communes en République du Bénin; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts insuffisants des ressources et des compétences aux communes par l'Etat
Évolution des dépenses de services de services aux citoyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau acceptable des services aux citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau des dépenses de services aux populations. ▪ Absence de planification surtout au niveau de l'entretien et du fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui des PTF dans l'autofinancement du développement (PAPDC, PADMOC, Plan Bénin, SNV etc); 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts insuffisants des ressources et des compétences aux communes par l'Etat
Production et circulation des informations financières et comptables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et tenue à jour des registres comptables à la Recette-Perception ▪ Élaboration de budget et tenue des sessions budgétaires ▪ Élaboration des Comptes administratifs dans les délais ▪ Établissement des certificats de recettes et de dépenses par le Trésor (bordereau de développement mensuel); ▪ émission du Maire sur les radios locales en langue nationales sur le budget. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents budgétaires et comptables ne sont pas suffisamment vulgarisés; ▪ Non mise à jour de tous les registres comptables au niveau du Service des Affaires Financières; ▪ Absence de contrôles périodiques matérialisés dans les registres ▪ Faible vulgarisation des résultats de l'élaboration et de la gestion des budgets au niveau des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la décentralisation portant organisation et fonctionnement des Communes en République du Bénin; ▪ Existence de la loi des finances; ▪ Subventions de l'Etat (fonds de transfert) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts insuffisants des ressources et des compétences aux communes par l'Etat

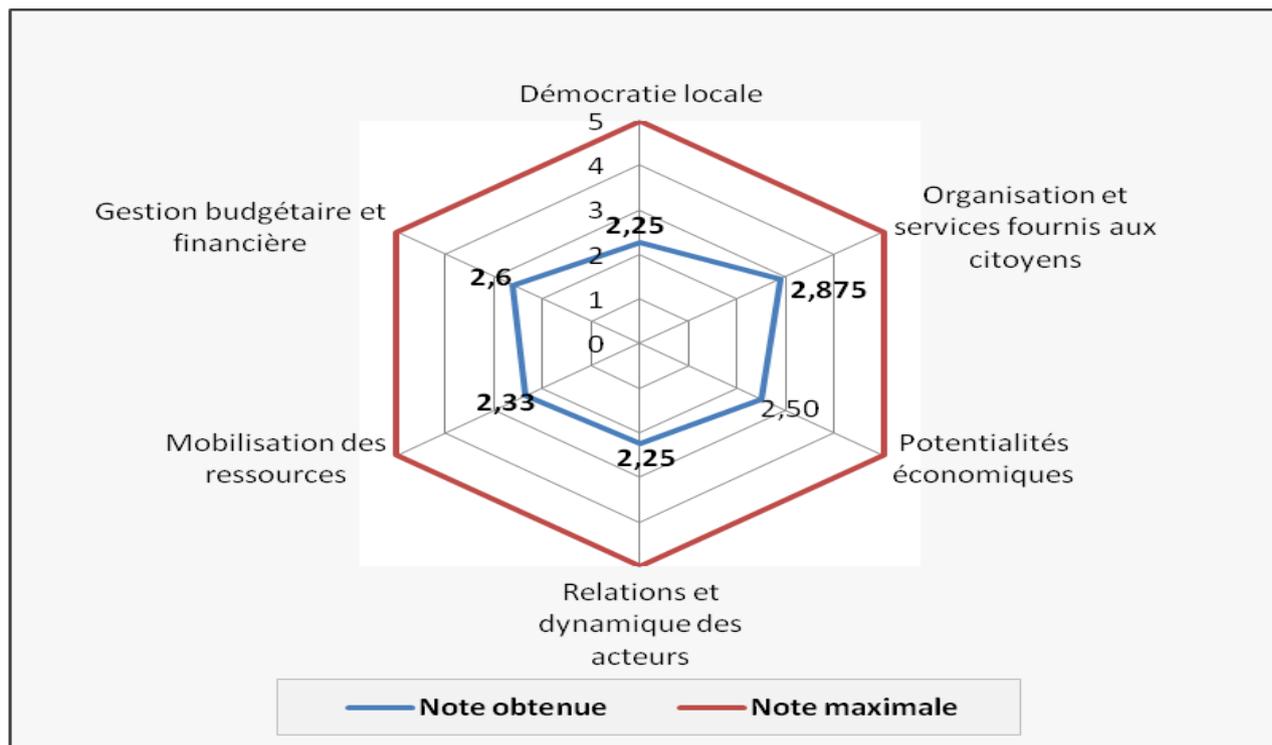
DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Contrôle de l'exécution du budget	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmission des certificats de recettes et des mandats de paiement de dépenses (bordereaux de développement mensuellement) par le Trésor ▪ Respect des principes d'ordonnateur et de comptable; ▪ élaboration et adoption du compte administratif de l'année; ▪ tenue de quelque registre comptable (engagement et ordonnancement) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non élaboration de documents de suivi de l'exécution du budget par les services financiers ; ▪ absence de l'édition des fiches d'engagement de dépenses; ▪ Absence de contrôle de l'exécution du budget au niveau interne; ▪ Absence de rapprochement des réalisations par rapport aux prévisions afin de mettre en évidence les écarts et de leur analyse. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la loi sur la décentralisation (07-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin); ▪ Loi des finances; ▪ Subventions de l'Etat (fonds de transfert) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts insuffisants des ressources et des compétences aux communes par l'Etat; ▪ Inexistence d'un cadre de mesure des performances communales;

2.4 Analyse des problèmes majeurs de développement de la Commune

2.4.1 Profil de développement de la Commune

Au total, le profil de développement de la commune de Lalo est illustré par le graphique 11. Ce graphique révèle l'état actuel de la commune sur les différents volets des trois types de diagnostics réalisés.

Graphique 12: Profil de développement de la collectivité



Source : Diagnostic SAFIC, 2009

Son analyse montre que la commune dispose de potentialités économiques importantes. Mais ces potentialités sont encore très peu valorisées. La dynamique entrepreneuriale est faible et marquée par la prédominance du secteur informel. Aussi, la relation et la dynamique des acteurs qu'on retrouve autour de ces potentialités sont encore insuffisantes.

La capacité de mobilisation de ressources de la commune est assez faible. En effet, la faible valorisation des potentialités économiques de la commune couplée avec une dynamique insuffisante des acteurs et le faible niveau d'exercice de la démocratie locale ne favorisent pas un bon environnement de création de richesses génératrices des ressources financières pour la commune.

CHAPITRE III.

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

3 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

La première partie de ce document a permis de faire l'état des lieux de la Commune de Lalo. Elle a également permis de dégager la problématique de développement de

la Commune, à travers l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces au développement de la Commune. Cette problématique établit une sorte de photographie de la situation actuelle de la Commune de Lalo en matière de développement, et met en exergue les éléments explicatifs de cet état des choses.

Conscients de l'état actuel de développement, les fils et filles de la Commune se sont réunis pour réfléchir sur la vision formulée en 2004. Au terme d'un atelier d'une journée de réflexion, les participants ont reconduit la vision de la Commune, parce qu'il n'y a pas eu de changements majeurs dans l'environnement économique et social qui pourrait avoir un impact sur la vision. De plus la période sur laquelle elle est définie n'est pas encore venue à échéance.

Cette vision s'inscrit parfaitement dans le cadre des orientations nationales figurant dans les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (ENPLT), du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), des Objectifs Stratégiques de Développement (OSD) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Après avoir reconduit la vision communale, les participants ont retenu des orientations stratégiques et des objectifs de développement pour la commune.

Dans la suite du document, nous présentons successivement, les résultats des ateliers de vision et orientation stratégiques, et de programmation.

3.1 Vision et orientations nationales et communales

Les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (ENPLT) représentent, dans l'histoire du Bénin sur les quarante dernières années, la première action de réflexion à long terme, où les acteurs représentant toutes les couches socio-économiques du pays ont réfléchi sur l'avenir. Ces études nationales ont permis au Bénin de se doter pour la première fois, depuis les indépendances d'une vision de développement à l'horizon 2025. Cette vision s'énonce comme suit :

« Le Bénin est en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social. »

Cette vision repose sur cinq principaux objectifs, il s'agit de :

- La bonne gouvernance ;
- L'unité nationale et la paix ;
- Une économie prospère et compétitive ;
- Une culture convergente et rayonnante ;
- Le bien-être social.

Pour atteindre cette vision, plusieurs orientations ont été définies à savoir :

- Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance ;
- Promotion d'une culture de développement

- Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre de sécurité ;
- Renforcement d'une diplomatie active de proximité et de coopération internationale ;
- Promotion d'un aménagement de territoire qui assure le développement régional et de la gestion rationnelle de l'environnement ;
- Promotion d'une culture et d'un environnement favorable au développement technologique;
- Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie ;
- Renforcement des valeurs familiales et communautaires.

Ainsi que l'a recommandé ce document, les études nationales de perspectives à long terme présentent le cadre dans lequel devrait s'insérer toutes les politiques de développement à tous les niveaux (nationales, régionales et locales) pour réaliser l'aspiration et l'ambition de développement que traduit la vision ALAFIA 2025.

Cette vision a servi, au cours des dernières années, de boussole pour la formulation des différentes politiques nationales de développement. C'est ainsi que le premier document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et le Deuxième Programme d'Action du Gouvernement (PAG II) 2001-2006 ont servi de cadre d'opérationnalisation de cette vision jusqu'en 2006.

S'inspirant de ces différents éléments et par souci de conformité avec la vision et les orientations nationales, la Commune de Lalo a reconduit sa vision formulée en 2004. La vision de la Commune de Lalo s'énonce comme suit :

« D'ici 2018, Lalo est une Commune désenclavée disposant d'infrastructures indispensables et servant de grenier de référence, où les potentialités sont valorisées et où règne le bien-être social et culturel. »

Comme on peut le constater, la vision de la Commune de Lalo s'accorde parfaitement avec la vision nationale.

Points d'ancrage de la vision de Lalo avec la vision nationale

Vision nationale	Vision de la commune de Lalo
Economie prospère et compétitive	Commune désenclavée
Bonne gouvernance	Infrastructures indispensables, Grenier de référence Potentialités valorisées
Culture convergente et rayonnante	Bien-être social et culturel
Unité nationale et la paix	
Bien-être social	

Les orientations communales qui ont été formulées à partir de cette vision ont été obtenues à partir de la hiérarchisation des forces, faibles, opportunités et menaces majeures au développement de la Commune. Bien que difficile à assimiler par la

plupart des participants à l'atelier, la Matrice d'Orientations Stratégiques (MOS) a été utilisée pour définir ces orientations.

3.2 Atouts, contraintes, opportunités et menaces majeurs de la Commune

Au cours de l'atelier de Vision et Orientations Stratégiques, les participants à l'exercice participatif du processus de planification, ont effectué un second niveau de priorisation des éléments du tableau de la problématique. Ce niveau de priorisation présente les préoccupations les plus pressantes pour les populations, les atouts les plus importants, les opportunités les plus tangibles et les menaces les plus probables pour le développement de la Commune.

Le tableau suivant présente la problématique majeure du développement de la Commune de Lalo.

Tableau 34: Atouts, contraintes, opportunités et menaces majeurs

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Disponibilité de terres cultivables	Faible attractivité du secteur agricole	Existence de structures d'appuis pour l'exploitation des bas-fonds	Inondations régulière de certaines zones de la commune
Existence d'un potentiel hydro-agricole énorme	Inexistence d'un système opérationnel de distribution de gestion de l'environnement	Existence de quelques projets d'appuis à la promotion de l'agriculture	Aléas climatiques influant sur les récoltes
Existence d'une diversité de filières agricoles	Impraticabilité des infrastructures routières	Appui du CERPA et des ONG nationales et internationales	Transferts insuffisant des compétences et de ressources par l'Etat aux communes
Existence d'un centre de santé dans tous les arrondissements, et un centre communal de santé (CSC)	Insuffisance de personnel qualifié dans les centres de santé	Intervention des ONG et projets pour l'encadrement technique et l'appui financier aux groupements	Pression démographique sur les terres
Existence des organisations paysannes dynamiques	Inexistence d'une stratégie globale de mobilisation des ressources	Existence des voies bitumées	Accès difficile aux intrants spécifiques et crédits agricoles
Forte potentialité de la fiscalité locale	Faible niveau d'exploitation des potentialités des ressources des domaines	Proximité des marchés d'Azovê, Dogbo et Klouékanmey	Forte politisation
Présence et assurance de prestations de certains des Services Déconcentrés	Faible niveau de recouvrement des taxes sur les équipements marchands	Loi sur la TDL (Guide pour le Recouvrement de la TDL)	Multiplicité des impôts et taxes

Sources : Atelier Vison et Orientations Stratégiques : 23-24 Novembre 201

3.3 Orientations stratégiques pour le développement de la Commune

Les orientations stratégiques qui sont les pistes d'actions pour le développement de la Commune de Lalo pour les cinq prochaines années sont décrites ci-dessous. Elles reflètent les préoccupations prioritaires sur lesquelles la commune veut travailler au cours du prochain quinquennat.

Dans le processus qui a conduit à leur formulation, les acteurs en ont retenu huit (8). Ce sont :

- OS1 :** Profiter de l'appui des PTF pour valoriser les plans d'eau et promouvoir la diversification agricoles afin de pallier à la mauvaise gestion des terres et de limiter les impacts des aléas climatiques sur la production
- OS2 :** S'appuyer sur la forte potentialité de la fiscalité et faire le plaidoyer pour l'installation d'un certain nombre de structures déconcentrés (Police, recette perception, service des impôts) afin d'améliorer la mobilisation des ressources locales et l'autofinancement de la commune
- OS3 :** Profiter de la gratuité de l'enseignement maternel et primaire et de l'existence des PTF pour maintenir le fort taux de scolarisation des enfants (surtout des filles) en luttant contre la déperdition scolaire et en motivant les parents à envoyer les enfants à l'école
- OS4 :** Partir de la volonté du conseil communal et de l'accompagnement des PTF pour s'investir dans l'aménagement du territoire communal
- OS5 :** Profiter de l'appui des PTF et de l'Etat pour assurer le renforcement de capacité des acteurs locaux et instaurer un système de mesure de performance dans la commune.

La vision de développement formulée par la commune et les orientations stratégiques qu'elle s'est donnée ont permis de déterminer les objectifs spécifiques, de même que l'objectif global de développement pour la commune.

Mais, avant d'aller à l'analyse de la logique de développement de la commune, il est important de s'assurer que ces orientations stratégiques sont en harmonie avec les orientations nationales figurant dans les différents documents de politique nationale et le cadre de réflexion et d'action fourni par les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

3.4 Cohérence des orientations communales avec le cadre national de politique de développement

Comme signalé un peu plus haut, trois éléments importants au niveau national et international servent de cadrage à la définition des politiques de développement au niveau local. Il s'agit :

- des orientations figurant dans les études nationales de perspectives à long terme;

- des orientations figurant dans le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté;
- des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

3.4.1 Cohérence par rapport aux études nationales de perspectives à long terme

Pour l'analyse, il est important de rappeler les grandes orientations stratégiques de développement figurant dans le document des études nationales de perspectives à long terme. Ces orientations, au nombre de huit (8), s'énoncent comme suit :

1. Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance
2. Promotion d'une culture de développement
3. Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre sécuritaire
4. Renforcement d'une diplomatie active de proximité et de coopération internationale
5. Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement
6. Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique
7. Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie
8. Renforcement des valeurs familiales et communautaires

Le tableau ci-après, qui rappelle les orientations stratégiques des ENPLT, montre en quoi réside la cohérence avec les orientations stratégiques de la commune de Lalo.

Tableau 35: Cohérence entre les ENPLT et les orientations stratégiques de Lalo.

Orientations de Lalo	Orientations Nationales Correspondantes	Éléments de cohérence
OS 1 : Profiter de l'appui des PTF pour valoriser les plans d'eau et promouvoir la diversification agricoles afin de pallier à la mauvaise gestion des terres et de limiter les impacts des aléas climatiques sur la production	Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre sécuritaire Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement Promotion d'une culture de développement	Un accent est mis sur la l'agriculture, base de l'économie de la commune. La valorisation des ressources en eau et la diversification agricole favoriseront un boom de production qui luttera contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté des populations. Ceci contribuera à instaurer progressivement une culture de développement.
OS 2 : S'appuyer sur la forte potentialité de la fiscalité et faire le plaidoyer pour l'installation d'un certain nombre de structures déconcentrés (Police, recette perception, service des impôts) afin d'améliorer la mobilisation des ressources locales et l'autofinancement de la commune	Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie Promotion d'une culture de développement	L'accent est mis sur la valorisation des ressources locales (humaines, matérielles) pour améliorer le niveau de mobilisation des ressources financières internes à la commune. Ceci contribuera à instaurer progressivement une culture de développement dans la Commune.
OS 3 : Profiter de la gratuité de l'enseignement maternel et primaire et de l'existence des PTF pour maintenir le fort taux de scolarisation des enfants (surtout des filles) en luttant contre la déperdition scolaire et en motivant les parents à envoyer les enfants à l'école		
OS 4 : Partir de la volonté du conseil communal et de l'accompagnement des PTF pour s'investir dans l'aménagement du territoire communal	Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement	La Commune ambitionne de se doter des outils de gestion d'aménagement du territoire communal afin d'offrir aux populations un cadre de vie sain et durable. Ceci contribuera au renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie
OS 5 : Profiter de l'appui des PTF et de l'Etat pour assurer le renforcement de capacité des acteurs locaux et instaurer un système de mesure de performance dans la commune.	Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance Renforcement des valeurs familiales et communautaires	

3.4.2 Cohérence par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Depuis le Sommet du Millénaire de septembre 2000, les objectifs du Millénaire pour le Développement compte comme un élément important dans la préparation des politiques de développement à tous les niveaux.

Ces objectifs, au nombre de huit sont l'expression de la communauté internationale de voir le monde en développement faire un bon qualitatif remarquable dans la lutte contre la pauvreté. Il a été recommandé qu'à tous les niveaux, les programmes et politiques de développement les prennent en considération pour permettre de mesurer les progrès réalisés à l'horizon 2015.

Ces huit objectifs se présentent comme suit :

- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- Assurer une éducation primaire pour tous
- Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le paludisme, le VIH/Sida et les autres maladies
- Assurer un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le tableau ci-après permet de lire dans quelle mesure les orientations de développement de la commune de Lalo sont en cohérence avec ces objectifs du millénaire pour le développement.

Tableau 36: Cohérence entre les ENPLT et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Orientations de Lalo	OMD	Eléments de cohérence
OS 1 : Profiter de l'appui des PTF pour valoriser les plans d'eau et promouvoir la diversification agricoles afin de pallier à la mauvaise gestion des terres et de limiter les impacts des aléas climatiques sur la production	Eliminer l'extrême pauvreté et la faim Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	L'accroissement de la production agricole contribue à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Une bonne implication des femmes assure l'égalité des sexes et renforce l'autonomisation des femmes. Ceci fait appel en amont à un partenariat solide de développement avec l'extérieur.
OS 2 : S'appuyer sur la forte potentialité de la fiscalité et faire le plaidoyer pour l'installation d'un certain nombre de structures déconcentrés (Police, recette perception, service des impôts) afin d'améliorer la mobilisation des ressources locales et l'autofinancement de la commune	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	
OS 3 : Profiter de la gratuité de l'enseignement maternel et primaire et de l'existence des PTF pour maintenir le fort taux de scolarisation des enfants (surtout des filles) en luttant contre la déperdition scolaire et en motivant les parent à envoyer les enfants à l'école	Assurer un environnement durable Assurer une éducation primaire pour tous Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
OS 4 : Partir de la volonté du conseil communal et de l'accompagnement des PTF pour s'investir dans l'aménagement du territoire communal	Assurer un environnement durable Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	
OS 5 : Profiler de l'appui des PTF et de l'Etat pour assurer le renforcement de capacité des acteurs locaux et instaurer un système de mesure de performance dans la commune.	Assurer un environnement durable Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	

3.5 Logique de développement de la Commune

3.5.1 Objectif global de développement

S'inspirant de la vision de développement formulée et adoptée, les participants à l'atelier de programmation ont formulé, en présence du conseil communal un objectif global de développement à l'accomplissement duquel doivent concourir les différents programmes et projets de développement de la Commune. Cet objectif global s'énonce comme suit :

« Faire de la commune de Lalo une commune désenclavée disposant d'infrastructures indispensables avec une meilleure valorisation de ses potentialités économiques »

Cet objectif global qui s'inscrit dans un horizon intermédiaire par rapport à la vision et aux orientations stratégiques doit pouvoir être cohérent avec les objectifs spécifiques formulés à partir des orientations stratégiques en considérant les opportunités à saisir et les menaces à contrôler.

3.5.2 Objectifs spécifiques et résultats

Six (8) objectifs spécifiques rangés sous 4 axes sont dégagés des orientations stratégiques de la Commune de Lalo, pour contribuer durant les cinq prochaines années à l'atteinte de la vision communale. Ces objectifs spécifiques sont les suivants:

- Axe 1 : Promotion de l'économie locale et de la capacité d'autofinancement de la commune

Objectif spécifiques 1 : Promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire

Objectif spécifique 2 : Assurer le désenclavement de la commune

Objectif spécifique 3 : Améliorer le niveau de mobilisation des ressources locales.

- Axe 2 : Renforcement du capital humain de la commune

Objectif spécifiques 4 : Renforcer le système sanitaire de la commune

Objectif spécifique 5 : Renforcer le système éducatif de la commune

- Axe 3 : Gestion de l'espace communal

Objectif spécifiques 6 : Améliorer le cadre de vie des populations

- Axe 4 : Renforcement de la capacité administrative et de gouvernance de la commune

Objectif spécifique 7 : Renforcer le dispositif administratif de la mairie

Objectif spécifique 8 : Renforcer les capacités des acteurs locaux de développement

L'accomplissement de ces objectifs spécifiques aura permis l'atteinte des résultats résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 37: Objectifs spécifiques et résultats attendus

Objectif global	Faire de la commune de Lalo une commune désenclavée disposant d'infrastructures indispensables avec une meilleure valorisation de ses potentialités économiques
Objectifs spécifiques	Résultats attendus
<p>OS1 : <i>Promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire</i></p>	R1.1 : Les terres agricoles sont sécurisées.
	R1.2 : La diversification et le niveau de production agricoles sont améliorés.
	R1.3 : Le potentiel hydro-agricole de la commune est valorisé.
<p>OS2 : <i>Assurer le désenclavement de la commune</i></p>	R2.1 : Les infrastructures routières sont aménagées.
	R2.2 : L'extension du réseau de la SBEE et de la SONEB est assurée.
	R2.3 : L'extension des services de la télécommunication et de la téléphonie mobile est réalisée.
<p>OS3 : <i>Améliorer le niveau de mobilisation des ressources locales</i></p>	R3.1 : Des infrastructures marchandes sont réalisées.
	R3.2 : La viabilisation des gares de la commune est réalisée.
	R3.3 : L'exploitation de la carrière de sable blanc de la commune est rationalisée.
	R3.4 : L'exploitation de la carrière de calcaire dans l'arrondissement de Tchi-Ahomadégbé est amorcée.
	R3.5 : Les capacités des agents de collecte des taxes et impôts dans les marchés et gares de la commune sont renforcées.
	R3.6 : La concertation entre l'institution communale et le secteur privé est dynamisé.
<p>OS4 : <i>Renforcer le système sanitaire de la commune</i></p>	R4.1 : Les capacités de prise en charge des structures sanitaires de la commune sont renforcées.
	R4.2 : La couverture de la commune en personnel soignant est améliorée.
	R4.3 : Des services médicaux et paramédicaux sont développés.
<p>OS5 : <i>Renforcer le système éducatif de la commune</i></p>	R5.1 : La scolarisation des fils et des filles dans la commune est améliorée.
	R5.2 : Les capacités d'encadrement du personnel enseignant de la commune sont renforcées.
	R5.3 : Le pôle de maîtres alphabétiseurs dans la commune est développé.
	R5.4 : Des infrastructures éducatives sont construites.
<p>OS6 :</p>	R6.1 : Le niveau d'urbanisation de la ville de Lalo est amélioré.

Objectif global	Faire de la commune de Lalo une commune désenclavée disposant d'infrastructures indispensables avec une meilleure valorisation de ses potentialités économiques
Objectifs spécifiques	Résultats attendus
<i>Améliorer le cadre de vie des populations</i>	R6.2 : Le plan foncier rural est réalisé au niveau des chefs lieux d'arrondissement.
	R6.3 : Des jardins publics sont créés dans les chefs lieux d'arrondissement.
	R6.4 : Les conflits domaniaux dans la commune sont mieux gérés et régressent.
	R6.5 : L'accès à l'eau potable des populations est amélioré.
	R6.6 : Le plan d'hygiène et d'assainissement de la commune est élaboré.
	R6.7 : Des latrines sont réalisées dans les écoles défaillantes et les lieux publics.
	R6.8 : Des initiatives d'assainissement et de sauvegarde de l'environnement sont développées.
Objectifs spécifiques	Résultats attendus
<i>OS7 : Renforcer le dispositif administratif de la mairie</i>	R7.1 : Des ressources humaines (les deux sexes) qualifiées sont mobilisées au profit de la Mairie
	R7.2 : Les capacités techniques des ressources humaines de la Maire sont renforcées chaque année.
<i>OS8 : Renforcer les capacités des acteurs locaux de développement</i>	R8.1 : Le cadre de concertation des OSC et services de la commune est dynamisé.

3.5.3 Cadre logique de développement de la Commune

Les contraintes ayant servi à formuler les résultats ont été analysées grâce à l'arbre à problèmes et l'arbre à objectifs ; et ont permis d'identifier les activités à exécuter afin d'atteindre les différents résultats ; de même des activités à mener en vue de renforcer les atouts ont été inventoriées. L'ensemble des objectifs, résultats, activités est présenté dans le cadre logique.

Tableau 38: Cadre logique de développement de la Commune de Lalo

LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT	Indicateurs objectivement vérifiables/Moyens techniques	Sources de vérification	Hypothèses (Suppositions importantes)
Objectif global de développement : Faire de la commune de Lalo une commune désenclavée disposant d'infrastructures indispensables avec une meilleure valorisation de ses potentialités économiques			
OS1 : Promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire			
R 1.1 : Les terres agricoles sont sécurisées.	Au moins 5% des terres mises en culture sont délimitées et titrées	Mairie, Préfecture, ONG et projets sur foncier, IGN Rapports SADE Fiches d'enquête	La volonté politique des autorités locales à mettre en place des conditions favorables pour une exploitation sécurisée des terres dans la commune Collaboration des propriétaires terriens
Vulgariser les textes sur le régime foncier rural et le plan foncier rural au Bénin			
Délimiter par levé topographique les surfaces cultivables de la commune			
Identifier les gros propriétaires terriens et négocier la mise à disposition des terres pour leur exploitation			
Suivre et évaluer			
R1.2 : La diversification et le niveau de production agricoles sont améliorés.	D'ici 2015, deux filières porteuses sont valorisées dans la commune 100% des OP rendent des services de qualité à leurs membres	Mairie/SDLP, ONG, CeCPA/CeRPA, PTF Rapport SDLPP Rapports d'activités CeCPA	Les OP fonctionnent bien Conditions climatiques favorables Le marché international des produits de rente est stable disponibilité de terres cultivable et fertiles
Commanditer une étude diagnostic pour identifier les filières agricoles porteuses et dégager les stratégies de leur valorisation			
Signer et mettre en œuvre chaque année un contrat d'objectif opérationnel avec le CeCPA sur l'amélioration de la productivité des 3 principales filières			
Former les producteurs sur les itinéraires techniques des nouvelles filières agricoles porteuses			
Former un producteur par arrondissement au centre Songhaï à Porto-Novo			
Faciliter la disponibilité des intrants spécifiques pour vivriers dans la commune			
Construire un atelier de transformation du manioc			
Suivre et évaluer			
R1.3 : Le potentiel hydro-agricole de la commune est valorisé.	D'ici 2015, 25% du potentiel hydro-agricole de la commune est valorisé	Mairie, ONG, IMF, MAEP, projets, CeCPA	
Recenser les bas fonds et puits artésiens de la commune			

LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT	Indicateurs objectivement vérifiables/Moyens techniques	Sources de vérification	Hypothèses (Suppositions importantes)
Aménager au moins 30 hectares de bas fonds pour la culture de riz et le maraîchage			
Réaliser les études de valorisation des puits artésiens au profit de l'agriculture et l'alimentation humaine			
Construire des ouvrages pour la maîtrise de l'eau au profit de l'agriculture autour des puits artésiens			
Augmenter le nombre d'étangs piscicoles de la commune			
Organiser des séances de travail avec les IMF pour faciliter l'accès aux crédits agricoles			
Suivre et évaluer			
OS2 : Assurer le désenclavement de la commune			
R 2.1 : Les infrastructures routières sont aménagées.			
Paver les artères principales de la ville de Lalo	D'ici 2015, 50% des pistes principales inter-arrondissement sont en parfait état de circulation	Mairie, les CA, SADE, ST	
Réhabiliter les voies dégradées de la commune			
Suivre et Evaluer			
R 2.2 : L'extension du réseau de la SBEE et de la SONEB est assurée.			
Plaider pour l'extension du réseau de la SONEB dans les localités non couvertes	Les réseaux SBEE et SONEB connaissent une extension de 10%	Mairie, les CA, SDLPP, services de la SBEE et de la SONEB	L'engagement de la SBEE et de la SONEB est assuré
Plaider pour l'extension du réseau de la SBEE à tous les chefs lieux des arrondissements			
Suivre et évaluer			
R 2.3 : L'extension des services de la télécommunication et de la téléphonie mobile est réalisée.			
Plaider pour l'extension des services de Bénin Télécom SA dans tous les chefs lieux d'arrondissement	D'ici 2015, la commune est entièrement couverte par tous les réseaux GSM du pays	Mairie, C/ST, SDLPP, Opérateurs GSM	Intérêt économique des opérateurs est assuré
Plaider auprès des opérateurs GSM pour la couverture de toute la commune			
Suivre et évaluer			

LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT	Indicateurs objectivement vérifiables/Moyens techniques	Sources de vérification	Hypothèses (Suppositions importantes)
OS3 : Améliorer le niveau de mobilisation des ressources locales			
R 3.1 : Des infrastructures marchandes sont réalisées.	Au moins 30 % des infrastructures dans les marchés sont réalisées et équipées d'ici 2015	Maire, ST, SDLPP, AGeFIB, ONG, Union Européenne, autres partenaires Rapports d'activités	L'engagement des partenaires est assuré
Construire des hangars dans le marché de Hlassamè			
Construire un module de 3 appâtâmes dans les 2 autres marchés (secondaires) de la commune			
Suivre et évaluer			
R 3.2 : La viabilisation des gares de la commune est réalisée.	Les capacités d'accueil de véhicules taxis et gros porteurs de la commune sont améliorées au niveau des deux gares	Mairie, Arrondissements, SDLPP, ST, Préfecture, infrastructures érigées	
Construire le parking auto et moto de Hlassamè			
Clôturer la gare de Lalo			
Suivre et évaluer			
R 3.3 : L'exploitation de la carrière de sable blanc de la commune est rationalisée.	D'ici 2015, les recettes issues de la carrière de sable blanc sont accrues de 50%	Mairie, SDLP, SAF, RP, DDCI	
Organiser des réunions d'échange et de clarification de rôles avec les parties prenantes			
Réaliser la gestion déléguée de la carrière			
Suivre et évaluer			
R 3.4 : L'exploitation de la carrière de calcaire dans l'arrondissement de Tchi-Ahomadégbé est amorcée.	Le mode de valorisation de la carrière de calcaire est défini d'ici 2015	Mairie, SDLP, DDCI, Partenaires financiers	L'engagement des partenaires est assuré
Réaliser les études préliminaires de valorisation du site			
Suivre et évaluer			
R 3.5 : Les capacités des agents de collecte des taxes et impôts dans les marchés et gares de la commune sont renforcées.	100% des agents de collecte des taxes et impôts de la commune sont formés	Mairie, SDLP, RP, SAF Rapports	
Signer un contrat d'objectifs annuel opérationnel avec les services des impôts			
Motiver les agents collecteurs et superviseurs de la commune			
Evaluer chaque année les performances de tout le personnel déployé dans la mobilisation des ressources de la commune			

LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT	Indicateurs objectivement vérifiables/Moyens techniques	Sources de vérification	Hypothèses (Suppositions importantes)
Suivre et évaluer			
R.3.6 : La concertation entre l'institution communale et le secteur privé est dynamisée.	2 réunions semestrielles de concertation sont tenues chaque année	Mairie, SDLP, SAF Rapports	
Organiser des réunions périodiques d'échanges avec les acteurs du secteur privé de la commune			
Suivre et évaluer			
<i>OS4 : Renforcer le système sanitaire de la commune</i>			
R 4.1 : Les capacités de prise en charge des structures sanitaires de la commune sont renforcées.	D'ici 2015, 10 nouvelles UVS sont construites et 100% les centres d'arrondissement et anciennes UVS sont réfectionnés	Mairie, ST, SADE, SDLPP, CCS Lalo	
Réfectionner les centres de santé d'arrondissement.			
Doter le centre de santé de Lalo d'une ambulance			
Réhabiliter les UVS dans certains villages			
Construire et équiper les UVS dans certains villages reculés			
Suivre et évaluer			
R 4.2 : La couverture de la commune en personnel soignant est améliorée.	D'ici 2015, le personnel soignant de la commune est élargi de d'au moins 5 agents	Mairie, ST, SADE, SDLPP, CCS Lalo, DDS, MSP	L'engagement des partenaires est assurée ; la politique décennale de santé publique est réussie;
Plaider auprès des autorités compétentes et partenaires au développement pour le recrutement/affectation d'un médecin et d'au moins 5 agents soignants			
Suivre et évaluer			
R 4.3 : Des services médicaux et paramédicaux sont développés.	D'ici 2015, les appuis annuels sont apportés aux COGEC, COGEA et aux tradi-praticiens	Correspondances	Effectivité du transfert des compétences et des ressources financières Volonté politique aux niveaux national et local
Appui aux COGEC et COGEA dans l'exercice de leur mission			
Organisation de réunions pour la dynamisation de l'union des tradi-praticiens de la commune			
Suivre et évaluer			
<i>OS5 : Renforcer le système éducatif de la commune</i>			

LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT	Indicateurs objectivement vérifiables/Moyens techniques	Sources de vérification	Hypothèses (Suppositions importantes)
R 5.1 : La scolarisation des fils et des filles dans la commune est améliorée. Sensibiliser les parents à inscrire et à maintenir tous les enfants scolarisables à l'école Doter les écoles des zones déshéritées de cantines scolaires Appuyer la scolarisation des meilleurs élèves indigents Organiser une cérémonie de remise de prix aux meilleures élèves filles de la commune chaque année Suivre et évaluer	D'ici 2015 le taux de scolarisation des filles et des garçons de la commune est de 100%	Mairie, SDLP, DDEMP Mono Couffo, CS/Lalo, Plan Bénin, PNDCC, PAPDC, ONG, autres PTF	La gratuité de l'enseignement primaire est maintenue
R 5.2 : Les capacités d'encadrement du personnel enseignant de la commune sont renforcées. Contribuer au renforcement des capacités des enseignants Plaider pour l'obtention d'un enseignant par classe Suivre et évaluer	100% des enseignants de la commune sont formés chaque année. Le ratio 1 enseignant/classe est obtenu d'ici 2015	Mairie, ST, SLD, DDS Mono-Couffo; Hôpital de zone,	Disponibilité des ressources matérielles et financières
R 5.3 : Le pôle de maîtres alphabétiseurs dans la commune est développé. Recruter et former des maîtres alphabétiseurs Assurer la rémunération des maîtres Construire 2 centres d'alphabétisation Suivre et évaluer	10% au moins des femmes menant des activités génératrices de revenus et disponibles sont alphabétisées	Mairie, ST, SDLP, MAPL	
R 5.4 : Des infrastructures éducatives sont construites. Construire des modules de classes dans les écoles maternelles Construction des modules de classes dans les écoles primaires Réfection annuelle des écoles maternelles, primaires et des CEG Suivre et évaluer	D'ici 2015 d'accueil des infrastructures dans les écoles maternelles et primaires s'est accru de 8%	Mairie, SDLP, DDEMP Mono Couffo, CS/Lalo, Plan Bénin, PNDCC, ONG, autres PTF	
OS6 : Améliorer le cadre de vie des populations			
R 6.1 : Le niveau d'urbanisation de la ville de Lalo est	La commune dispose d'un plan	IGN, Mairie, SDLP,	

LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT	Indicateurs objectivement vérifiables/Moyens techniques	Sources de vérification	Hypothèses (Suppositions importantes)
amélioré.	d'aménagement et d'ouverture de voies dans les 2 principales villes	SADE, ST, Opérateurs, partenaires, GTZ	
Elaborer le schéma directeur d'aménagement de la commune			
Poursuivre le lotissement dans les arrondissements de Lalo et de Hlassamè			
Suivre et évaluer			
R 6.2 : Le plan foncier rural est réalisé au niveau des chefs lieux d'arrondissement.	Tous les chefs lieux d'arrondissement disposent d'un plan foncier pour une meilleure exploitation des terres Au moins 02 plaidoyers sont faits d'ici 2013	IGN, Mairie, SDLP, Arrondissements, SADE, ST, Opérateurs, partenaires, GTZ, MCA Correspondances	Les plans d'action de MCA et de PGFTR le permettent
Plaider auprès du MCA, du PGFTR et autres initiatives pour l'extension des activités de PFR sur la commune			
Suivre et évaluer			
R 6.3 : Des jardins publics sont créés dans les chefs lieux d'arrondissement.	D'ici 2015, 50% au moins des places publiques des chefs lieux d'arrondissement sont aménagés sous forme d'espaces verts	Mairie, Arrondissements, SDLP, SADE, C/SAFE, ANCB, Maison des Collectivités locales, PAPDC, SNV, CIPE, CeCPA, DDI, autres partenaires	
Identifier et délimiter l'espace alloué au jardin public dans chaque arrondissement			
Installer les jardins publics			
Suivre et évaluer			
R 6.4 : Les conflits domaniaux dans la commune sont mieux gérés et régressent.	D'ici 2015, les conflits domaniaux ont régressé de 50% au moins	Mairie, SDLP, SADE, Brigade, ONG, CeCPA, UCP, autres partenaires	La volonté politique des autorités locales
Vulgariser les textes et lois sur les domaines			
Appuyer la gestion des conflits domaniaux dans la commune			
Plaider pour l'identification des limites de la commune pour réduire les problèmes vécus avec les communes limitrophes			
Suivre et évaluer			
R 6.5 : L'accès à l'eau potable des populations est amélioré..	D'ici 2015, la commune enregistre un taux de couverture en eau potable de 80%	Mairie, SDLP, Préfecture Mono/Couffo, PNE, SNV, autres partenaires	
Réhabiliter les forages non fonctionnels			
Forer de nouveaux puits dans les localités non ou peu desservies			
Suivre et évaluer			
R 6.6 : Le plan d'hygiène et d'assainissement de la commune est élaboré.	1 plan est élaboré et valorisé	Maire, C/SADE, C/SDLP, le plan	

LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT	Indicateurs objectivement vérifiables/Moyens techniques	Sources de vérification	Hypothèses (Suppositions importantes)
Commanditer l'élaboration du plan d'hygiène et d'assainissement assortis de la démarche de mise en œuvre		élaboré	
Mettre en œuvre le plan élaboré			
Suivre et évaluer			
R 6.7 : Des latrines sont réalisées dans les écoles défaillantes et les lieux publics.			
Des latrines sont réalisées dans les écoles défaillantes et les lieux publics.	12 latrines réalisées dans les écoles primaires et maternelles défaillantes	Mairie, C/SADE, C/SDL, C/ST, MUHRFLEC, MEPN, JAE, GRAIB, autres partenaires	
Réaliser des latrines publiques dans les villages et lieux publics défaillants	22 latrines publiques réalisées		
Suivre et évaluer			
R 6.8 : Des initiatives d'assainissement et de sauvegarde de l'environnement sont développées.			
Sensibiliser les ménages à construire des latrines dans les concessions	La commune est reboisée chaque JNA Une plantation communale de 50 ha est installée	Mairie, SADE, PAGEFCOM, CEPN, ONG	
Organiser les JNA			
Mette en place et entretenir une plantation communale de 50 ha			
Appuyer l'organisation les privés et ONG dans le ramassage et le traitement des ordures de marché et des lieux publics			
Suivre et évaluer			
OS7 : Renforcer le dispositif administratif de la mairie			
R 7.1 : Des ressources humaines (les deux sexes) qualifiées sont mobilisées au profit de la Mairie.			
Recruter 1 assistant (catégorie B) au SDLP	Le personnel technique de Mairie s'est agrandi de 3 cadres	Maire, SDLP, SAF, Partenaires Registre du personnel	
Recruter 1 chef service (catégorie A) au SECIP			
Recruter 1 chef service (catégorie A) au SAG			
Suivre et évaluer			
R 7.2 : Les capacités techniques des ressources humaines de la Maire sont renforcées chaque année.			
Former les élus locaux sur la gestion et leurs rôles dans le développement local et le contrôle citoyen	Deux sessions de formation organisées au profit des élus Tous les chefs services et leurs assistants sont formés sur les 3 premières années		
Organiser les ateliers de formation spécifique à tous les chefs services et leurs			

LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT	Indicateurs objectivement vérifiables/Moyens techniques	Sources de vérification	Hypothèses (Suppositions importantes)
assistants	26 lots de matériel de bureau sont acquis		
Acquérir de matériel informatique au profit de tous les services			
Acquérir d'armoire de rangement au profit de tous les services			
Acquérir de mobilier (bureau et fauteuils) au profit de certains services			
Suivre et évaluer			
<i>OS8 : Renforcer les capacités des acteurs locaux de développement</i>			
R 8.1 : Le cadre de concertation des OSC et services de la commune est dynamisé.	Une réunion de concertation est tenue par an entre les OSC	Maire, SDLP, OSC Partenaires	
Faciliter les rencontres périodiques des OSC de la commune			
Vulgariser les documents de gestion de la commune au sein des OSC pour faciliter le contrôle citoyen			
Suivre et évaluer			

3.5.4 Projets et programmes de développement de la Commune de Lalo

Les six (6) objectifs spécifiques formulés ont débouchés sur six (6) programmes déclinés en 35 projets. Ces programmes, à travers les différents projets qui les opérationnalisent, permettront à la Commune de réaliser d'ici 2015 une partie de sa vision.

Tableau 39: Tableau : Récapitulatif des projets et programmes du PDC

N°	Programmes/Projets
1	Programme 1 : Renforcement du potentiel de production agricole de la commune
1.1	Projet 1.1: Appui à la sécurisation des terres agricoles
1.2	Projet 1.2: Promotion de la diversification agricole
1.3	Projet 1.3: Valorisation du potentiel hydro-agricole de la commune
2	Programme 2 : Désenclavement de la commune
2.1	Projet 2.1: Développement des infrastructures routières
2.2	Projet 2.2: Appui à l'extension du réseau de la SBEE et de la SONEB
2.3	Projet 2.3: Appui à l'extension des services de la télécommunication et de la téléphonie mobile
3	Programme 3 : Renforcement des capacités marchandes de la commune
3.1	Projet 3.1: Développement des infrastructures marchandes de la commune
3.2	Projet 3.2: Viabilisation/modernisation des gares de la commune
3.3	Projet 3.3: Dynamisation de l'exploitation de la carrière de sable blanc de la commune
3.4	Projet 3.4: Démarrage de l'exploitation de la carrière de calcaire dans l'arrondissement de Tchi-Ahomadégbé
3.5	Projet 3.5: Renforcement des capacités des agents de collecte des taxes et impôts dans les marchés et gares de la commune
4	Programme 4 : Amélioration de la participation du secteur privé dans l'économie locale
4.1	Projet 4.1: Dynamisation du cadre de concertation entre l'institution communale et le secteur privé
5	Programme 5 : Amélioration des capacités de prise en charge des malades dans la commune
5.1	Projet 5.1: Renforcement des capacités de prise en charge des structures sanitaires de la commune
5.2	Projet 5.2: Amélioration de la couverture de la commune en personnel soignant
5.3	Projet 5.3: Développement des services médicaux et paramédicaux envers les femmes et les enfants

N°	Programmes/Projets
6	Programme 6 : Renforcement de la scolarisation des enfants et de l'alphabétisation fonctionnelle
6.1	Projet 6.1: Amélioration de la scolarisation des fils et des filles dans la commune
6.2	Projet 6.2: Renforcement des capacités d'encadrement du personnel enseignant des établissements de la commune
6.3	Projet 6.3: Promotion de l'alphabétisation dans la commune
7	Programme 7 : Développement des infrastructures éducatives dans la commune
7.1	Projet 7.1: Construction des modules de classes dans les écoles primaires et maternelles
8	Programme 8 : Aménagement de la commune
8.1	Projet 8.1: Amélioration du niveau d'urbanisation de la commune
8.2	Projet 8.2: Elaboration du plan foncier rural au niveau des chefs lieux d'arrondissement
8.3	Projet 8.3: Création de jardins publics dans les chefs lieux d'arrondissement
8.4	Projet 8.4: Gestion des conflits domaniaux dans la commune
9	Programme 9 : Eau potable et assainissement de la commune
9.1	Projet 9.1: Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable
9.2	Projet 9.2: Elaboration du plan d'hygiène et d'assainissement de la commune
9.3	Projet 9.3: Réalisation de latrines dans les écoles défectives et les lieux publics
9.4	Projet 9.4: Développement des initiatives d'assainissement et de sauvegarde de l'environnement
10	Programme 10 : Promotion de la performance de l'administration communale
10.1	Projet 10.1: Mobilisation de ressources humaines (les deux sexes) qualifiées au profit de la mairie
10.2	Projet 10.2: Renforcement annuel des capacités techniques des ressources humaines de la mairie
11	Programme 11 : Amélioration de la gouvernance locale
11.1	Projet 11.1: Dynamisation du cadre de concertation des OSC de la commune

Source : Atelier de programmation, décembre 2010

3.5.5 Programmation physique, temporelle et financière

Tableau 40: Coûts des projets et programmes du PDC

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
1	Programme 1 : Renforcement du potentiel de production agricole de la commune											
1.1	Projet 1.1: Appui à la sécurisation des terres agricoles											
1.1.1	Vulgariser les textes sur le régime foncier rural et le plan foncier rural au Bénin	Emissions radio et sensibilisations	Forfait	3 550 000	3 550 000	Mairie						Toute la commune
1.1.2	Délimiter par levé topographique les surfaces cultivables de la commune	–			PM							Toute la commune
1.1.3	Identifier les gros propriétaires terriens et négocier la mise à disposition des terres pour leur exploitation	Enquête/ village	61	16 500	1 006 500	Mairie						Tous les villages
1.1.4	Suivi-évaluation				455 650							
	Total projet 1.1				5 012 150							
1.2	Projet 1.2: Promotion de la diversification agricole											
1.2.1	Commanditer une étude diagnostic pour identifier les filières agricoles porteuses et dégager les stratégies de leur valorisation	Etude	1	4 800 000	4 800 000							Toute la commune

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
1.2.2	Signer et mettre en œuvre chaque année un contrat d'objectif opérationnel avec le CeCPA sur l'amélioration de la productivité des 3 principales filières	Contrat annuel	4	3 125 000	12 500 000							Tchi Ahomadégbé, Lalo, Tchito, Gnizounmè, Ahodjinako, Tohou, Adoukandji, Lokogba
1.2.3	Former les producteurs sur les itinéraires techniques des nouvelles filières agricoles porteuses	Sessions de formation	4	300 000	1 200 000							Tchi Ahomadégbé, Lalo, Tchito, Gnizounmè, Ahodjinako, Tohou, Adoukandji, Lokogba
1.2.4	Former deux producteurs par arrondissement au centre Songhaï à Porto-Novo sur la valorisation de deux filières spécifiques	Nombre de personnes	44	300 000	1 200 000							
1.2.5	Faciliter la disponibilité des intrants spécifiques pour vivriers dans la commune		1	300 000	300 000							Toute la commune
1.2.6	Construire un atelier de transformation du manioc		1	20 000 000	20 000 000							Lalo centre
1.2.7	Suivi-évaluation				4 000 000							
	Total projet 1.2.				44 000 000							

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
1.3	Projet 1.3: Valorisation du potentiel hydro-agricole de la commune											
1.3.1	Recenser les bas fonds et puits artésiens de la commune				-							Toute la commune
1.3.2	Aménager au moins 30 hectares de bas fonds pour la culture de riz et le maraîchage		30	250 000	7 500 000	Mairie, PSAIA, PAFIRIZ						Tchi, Gninzounmè et Zalli
1.3.3	Réaliser les études de valorisation des puits artésiens au profit de l'agriculture et l'alimentation humaine		2	2 500 000	5 000 000	PROTOS, PNE, ADF						Les 5 arrondissements de Tchi
1.3.4	Construire des ouvrages pour la maîtrise de l'eau au profit de l'agriculture autour des puits artésiens	PM			-							Les 5 arrondissements de Tchi
1.3.5	Augmenter le nombre d'étangs piscicoles de la commune		50	300 000	15 000 000							Toute la commune
1.3.6	Organiser des séances de travail avec les IMF pour faciliter l'accès aux crédits agricoles		3	200 000	600 000							
1.3.7	Signer un contrat d'objectif opérationnel avec la CLCAM pour le financement de micro projets dans le secteur agricole				-							

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
1.3.8	Suivi-évaluation				2 310 000							
	Total projet 1.3.				25 410 000							
2	Programme 2 : Désenclavement de la commune											
2.1	Projet 2.1: Développement des infrastructures routières											
2.1.1	Paver les artères principales de la ville de Lalo	PM										
2.1.2	Réhabiliter les voies dégradées de la commune		51	7 000 000	357 000 000							Toute la commune
2.1.3	Suivi-évaluation				35 700 000							
	Total projet 2.1.				392 700 000							
2.2	Projet 2.2: Appui à l'extension du réseau de la SBEE et de la SONEB											
2.2.1	Plaider pour l'extension du réseau de la SONEB dans les localités non couvertes		5	100000	500 000							
2.2.2	Plaider pour l'extension du réseau de la SBEE à tous les chefs lieux des arrondissements		5	100000	500 000							
2.2.3	Suivi-évaluation				100 000							
	Total projet 2.2.				1 100 000							
2.3	Projet 2.3: Appui à l'extension des services de la télécommunication et de la téléphonie mobile											

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
2.3.1	Plaider pour l'extension des services de Bénin Télécom SA dans tous les chefs lieux d'arrondissement		5	100000	500 000							
2.3.2	Plaider auprès des opérateurs GSM pour la couverture de toute la commune		5	100000	500 000							
2.3.3	Suivi-évaluation				100 000							
	Total projet 2.3.				1 100 000							
3	Programme 3 : Renforcement des capacités marchandes de la commune											
3.1	Projet 3.1: Développement des infrastructures marchandes de la commune											
3.1.1	Construire des hangars dans le marché de Hlassamè		10	2 500 000	25 000 000							Hlassamè
3.1.2	Construire un module de 3 appâtâmes dans les 2 autres marchés (secondaires) de la commune		6	900 000	5 400 000							Tchito, Tohou
3.1.3	Suivi-évaluation				3 040 000							
	Total projet 3.1.				33 440 000							
3.2	Projet 3.2: Viabilisation/modernisation des gares de la commune											
3.2.1	Construire le parking auto et moto de Hlassamè		1	15 000 000	15 000 000							Hlassamè
3.2.2	Clôturer la gare de Lalo		1	4 000 000	4 000 000							Lalo centre

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
3.2.3	Suivi-évaluation				1 900 000							
	Total projet 3.2.				20 900 000							
3.3	Projet 3.3: Dynamisation de l'exploitation de la carrière de sable blanc de la commune											
3.3.1	Organiser des réunions d'échange et de clarification de rôles avec les parties prenantes		1	200 000	200 000							
3.3.2	Réaliser la gestion déléguée de la carrière		1	200 000	200 000							
3.3.3	Suivi-évaluation				40 000							
	Total projet 3.3.				440 000							
3.4	Projet 3.4: Démarrage de l'exploitation de la carrière de calcaire dans l'arrondissement de Tchi-Ahomadégbé											
3.4.1	Réaliser les études préliminaires de valorisation du site	PM										Arrondissement de Tchi-Ahomadégbé
3.4.2	Suivi-évaluation											
	Total projet 3.4.				-							
3.5	Projet 3.5: Renforcement des capacités des agents de collecte des taxes et impôts dans les marchés et gares de la commune											
3.5.1	Signer un contrat d'objectifs annuel opérationnel avec les services des impôts	PM										
3.5.2	Motiver les agents collecteurs et superviseurs de la commune		5	400 000	2 000 000							

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
3.5.3	Evaluer chaque année les performances de tout le personnel déployé dans la mobilisation des ressources de la commune	Forfait			700 000							
3.5.4	Suivi-évaluation				270 000							
	Total projet 3.5.				2 970 000							
4	Programme 4 : Amélioration de la participation du secteur privé dans l'économie locale											
4.1	Projet 4.1: Dynamisation du cadre de concertation entre l'institution communale et le secteur privé											
4.1.1	Organiser des réunions périodiques d'échanges avec les acteurs du secteur privé de la commune		10	2 000 000	20 000 000							Mairie
4.1.2	Suivi-évaluation				2 000 000							
	Total projet 4.1.				22 000 000							
5	Programme 5 : Amélioration des capacités de prise en charge des malades dans la commune											
5.1	Projet 5.1: Renforcement des capacités de prise en charge des structures sanitaires de la commune											
5.1.1	Réfectionner les centres de santé d'arrondissement.		10	2 000 000	20 000 000							Tous les arrondissements
5.1.2	Doter le centre de santé de Lalo d'une ambulance		1	18 000 000	18 000 000							

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
5.1.3	Réhabiliter les UVS dans certains villages	Unité	7	2 000 000	14 000 000							Lonmè, Ahouada, Zoundjamè, Assogba houé, Djibahoun, Hangbanou, Oukanmè
5.1.4	Construire et équiper les UVS dans certains villages reculés	PM	10			MSP						tous les arrondissements
5.1.5	Suivi-évaluation				5 200 000							
	Total projet 5.1.				57 200 000							
5.2	Projet 5.2: Amélioration de la couverture de la commune en personnel soignant											
5.2.1	Plaider auprès des autorités compétentes et partenaires au développement pour le recrutement/affectation d'un médecin et d'au moins 5 agents soignants		5	100 000	500 000	Mairie						
5.2.2	Suivi-évaluation				50 000							
	Total projet 5.2.				550 000							
5.3	Projet 5.3: Développement des services médicaux et paramédicaux envers les femmes et les enfants											
5.3.1	Appui aux COGEC et COGEA dans l'exercice de leur mission	Réunion par semestre	10	200 000	2 000 000							
5.3.2	Organisation de réunions pour la dynamisation de l'union des tradi-praticiens de la commune	Réunion	2	250 000	500 000							

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
5.3.3	Suivi-évaluation				250 000							
	Total projet 5.3.				2 750 000							
6	Programme 6 : Renforcement de la scolarisation des enfants et de l'alphabétisation fonctionnelle											
6.1	Projet 6.1: Amélioration de la scolarisation des fils et des filles de la commune											
6.1.1	Sensibiliser les parents à inscrire et à maintenir tous les enfants scolarisables à l'école	Emissions radios, réunion villageoise, criées publiques	5	3 000 000	15 000 000							Tous les villages
6.1.2	Doter les écoles des zones déshéritées de cantines scolaires		2	2 500 000	5 000 000							Commune
6.1.3	Appuyer la scolarisation des meilleurs élèves indigents	Forfait	5	1 000 000	5 000 000							
6.1.4	Organiser une cérémonie de remise de prix aux meilleures élèves filles de la commune chaque année		5	2 000 000	10 000 000	Mairie						
6.1.5	Suivi-évaluation				3 500 000							
	Total projet 6.1.				33 500 000							
6.2	Projet 6.2: Renforcement des capacités d'encadrement du personnel enseignant des établissements de la commune											
6.2.1	Contribuer au renforcement des capacités des enseignants		5	200 000	1 000 000	Mairie						

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
6.2.2	Plaider pour l'obtention d'un enseignant par classe		5	100 000	500 000	Mairie						
6.2.3	Suivi-évaluation				150 000							
	Total projet 6.2.				1 650 000							
6.3	Projet 6.3: Promotion de l'alphabétisation dans la commune											
6.3.1	Recruter et former les maîtres alphabétiseurs		1	500 000	500 000							
6.3.2	Assurer la rémunération des maîtres		5	600 000	3 000 000							
6.3.3	Construire 2 centres d'alphabétisation	Salle équipée	2	7 000 000	14 000 000							Ahomadégbé, Lalo
6.3.4	Suivi-évaluation				1 750 000							
	Total projet 6.3.				19 250 000							
7	Programme 7 : Développement des infrastructures éducatives de la commune											
7.1	Projet 7.1: Construction des modules de classes dans les écoles primaires et maternelles											
7.1.1	Construire des modules de classes dans les écoles maternelles	Module de 3 classes	5	20 000 000	100 000 000							Affomaï (Banigbé), Touléhoudji (Lokogba), Kadébou (Zalli), Koutimè (Lalo), Zoundotan (Tohou)
7.1.2	Construction des modules de classes dans les écoles primaires	Module de 3 classes	3	30 000 000	90 000 000							Assogbahoué B (Gninzounmè, Adjaïgbonou (Ahomadagbé), Adjaglimè C (Hlassamè))

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
7.1.3	Réfection annuelle des écoles maternelles, primaires et des CEG		5	10 000 000	50 000 000							Ahomadégbé, Zalli, Banigbé, Lalo, tchito
7.1.4	Suivi-évaluation				24 000 000							
	Total projet 7.1.				264 000 000							
8	Programme 8 : Aménagement de la commune											
8.1	Projet 8.1: Amélioration du niveau d'urbanisation de la commune											
8.1.1	Elaborer le schéma directeur d'aménagement de la commune	PM										
8.1.2	Poursuivre le lotissement dans les arrondissements de Lalo et de Hlassamè	PM										Lalo et Hlassamè
8.1.3	Suivi-évaluation											
	Total projet 8.1.				-							
8.2	Projet 8.2: Elaboration du plan foncier rural au niveau des chefs lieux d'arrondissement											
8.2.1	Plaider auprès du MCA, du PGFTR et autres initiatives pour l'extension des activités de PFR sur la commune		5	200 000	1 000 000							
8.2.2	Suivi-évaluation				100 000							
	Total projet 8.2.				1 100 000							
8.3	Projet 8.3: Création de jardins publics dans les chefs lieux d'arrondissement											
8.3.1	Identifier et délimiter l'espace alloué au jardin public dans chaque arrondissement	Unité	11	500 000	5 500 000							Tous les arrondissements

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
8.3.2	Installer les jardins publics	Unité	5	8 000 000	40 000 000							
8.3.3	Suivi-évaluation				4 550 000							
	Total projet 8.3.				50 050 000							
8.4	Projet 8.4: Gestion des conflits domaniaux dans la commune											
8.4.1	Vulgariser les textes et lois sur les domaines	Forfait	5	1 000 000	5 000 000							
8.4.2	Appuyer la gestion des conflits domaniaux dans la commune		5	200 000	1 000 000							
8.4.3	Plaider pour l'identification des limites de la commune pour réduire les problèmes vécus avec les communes limitrophes		Forfait	200 000	200 000	Mairie						-
8.4.4	Suivi-évaluation				620 000							
	Total projet 8.4.				6 820 000							
9	Programme 9 : Eau potable et assainissement de la commune											
9.1	Projet 9.1: Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable											
9.1.1	Réhabiliter les forages non fonctionnels		10	500 000	5 000 000							Toute la commune
9.1.2	Forer de nouveaux puits dans les localités non ou peu desservies		5	4 000 000	20 000 000							Gninzoumè, Zalli, Tchito, Tchi
9.1.3	Suivi-évaluation				2 500 000							
	Total projet 9.1.				27 500 000							
9.2	Projet 9.2: Elaboration du plan d'hygiène et d'assainissement de la commune											

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
9.2.1	Commanditer l'élaboration du plan d'hygiène et d'assainissement assortis de la démarche de mise en œuvre		1	10 000 000	10 000 000							
9.2.2	Mettre en œuvre le plan élaboré	PM										
9.2.3	Suivi-évaluation				1 000 000							
	Total projet 9.2.				11 000 000							
9.3	Projet 9.3: Réalisation de latrines dans les écoles défaillantes et les lieux publics											
9.3.1	Réaliser des latrines dans les écoles défaillantes		12	1 100 000	13 200 000							Ahomadagbé, Zalli, Gninzoumè, Hlassamè, Tohou, Lokogba
9.3.2	Réaliser des latrines publiques dans les villages et lieux publics défaillants		22	1 100 000	24 200 000							Tous les arrondissements : 2 par arrondissement
9.3.3	Suivi-évaluation				3 740 000							
	Total projet 9.3.				41 140 000							
9.4	Projet 9.4: Développement des initiatives d'assainissement et de sauvegarde de l'environnement											
9.4.1	Sensibiliser les ménages à construire des latrines dans les concessions	Emissions radios, affiches	5	500 000	2 500 000							
9.4.2	Organiser les JNA	journée /année	5	700 000	3 500 000							
9.4.3	Mette en place et entretenir une plantation communale de 50 ha	Ha	50	500 000	25 000 000							

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
9.4.4	Appuyer l'organisation des privés et ONG dans le ramassage et le traitement des ordures de marché et des lieux publics	Forfait	5	1 000 000	5 000 000							
9.4.5	Suivi-évaluation				3 600 000							
	Total projet 9.4.				39 600 000							
10	Programme 10 : Promotion de la performance de l'administration communale											
10.1	Projet 10.1: Mobilisation de ressources humaines (les deux sexes) qualifiées au profit de la mairie											
10.1.1	Recruter 1 assistant (catégorie B) au SDLP	Mois	60	160 000	9 600 000							
10.1.2	Recruter 1 chef service (catégorie A) au SECIP	Mois	60	250 000	15 000 000							
10.1.3	Recruter 1 chef service (catégorie A) au SAG	Mois	60	250 000	15 000 000							
10.1.4	Suivi-évaluation				3 960 000							
	Total projet 10.1.				43 560 000							
10.2	Projet 10.2: Renforcement annuel des capacités techniques des ressources humaines de la mairie											
10.2.1	Former les élus locaux sur la gestion et leurs rôles dans le développement local et le contrôle citoyen		2	7 000 000	14 000 000							
10.2.2	Organiser les ateliers de formation spécifique à tous les chefs services et leurs assistants		3	7 800 000	23 400 000							

N°	Projets	Unités	Qté	Prix unitaire	Montant	Sources de financement	Période (années)					Localisation
							2011	2012	2013	2014	2015	
10.2.3	Acquérir de matériel informatique au profit de tous les services		26	600 000	15 600 000							
10.2.4	Acquérir d'armoire de rangement au profit de tous les services		26	300 000	7 800 000							
10.2.5	Acquérir de mobilier (bureau et fauteuils) au profit de certains services		12	500 000	6 000 000							
10.2.6	Suivi-évaluation				6 680 000							
	Total projet 10.2.				73 480 000							
11	Programme 11 : Amélioration de la gouvernance locale											
11.1	Projet 11.1: Dynamisation du cadre de concertation des OSC de la commune											
11.1.1	Faciliter les rencontres périodiques des OSC de la commune	Réunion	10	700 000	7 000 000							
11.1.2	Vulgariser les documents de gestion de la commune au sein des OSC pour faciliter le contrôle citoyen	Jeu de documents de gestion	50	20 000	1 000 000							
11.1.3	Suivi-évaluation				800 000							
	Total projet 11.1.				8 800 000							
	COUT TOTAL				1 228 052 150							

CHAPITRE IV.

STRATEGIE DE MISE EN EOUVRE DU PLAN

4 STRATEGIE DE FINANCEMENT DU PDC

Le coût des actions étant projeté sur le quinquennat, il s'agira de voir quels sont les schémas possibles de mobilisation des fonds nécessaires pour financer la mise en œuvre effective du plan de développement. Sinon envisager sur la base d'un cadre objectif les réductions de coûts nécessaires afin d'aboutir à un budget global du PDC soutenable. C'est l'une des substances de ce paragraphe consacré à la stratégie de financement du PDC qui s'inspire des réflexions concertées avec le comité de pilotage au cours d'un atelier d'arbitrage.

L'analyse de la stratégie de financement du plan de développement Communal de Lalo prend en compte un certain nombre d'éléments :

- les ressources financières propres de la commune ;
- les transferts des ressources par l'Etat aux Communes ;
- l'obligation légale de consacrer 30% au moins des recettes du budget communal aux investissements ;
- la stratégie de mobilisation des ressources que compte développer la Mairie pour faire face aux éventuels besoins de financement du plan.

4.1 Les sources de revenus de la Commune

Les sources de revenus de la Commune sont diverses. Elles comprennent :

4.1.1 Les ressources financières propres

Ce sont les patentes et licences, la contribution du foncier bâti et du foncier non bâti, les produits du patrimoine, les taxes et impôts directs, les produits des prestations de services. Ces différentes ressources ont constitué en moyenne environ 15,3% des recettes de totales de la Commune sur la période 2004 – 2008. Par ailleurs ces ressources propres contribuent pour environ 21,7% des recettes de fonctionnement. **Les ressources de transfert**

Dans le cadre de la décentralisation, les ressources de transferts sont devenues des sources importantes de revenus pour les Communes. Ces transferts ont pris une ampleur depuis 2007 à travers le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC). Ces transferts ont constitué environ 73,9% des recettes totales de la Commune de Lalo entre 2004 et 2008.

La Commune dépend énormément des transferts de l'Etat qui fournissent plus des 2/3 des recettes totales de la commune. Cette dépendance vis-à-vis des ressources externes est très élevée. Plus une commune dispose de moyens financiers propres, moins elle est sujette aux aléas des transferts de l'État. Il est donc important que la commune améliore son autonomie financière par l'accroissement de ses propres ressources. Dans le cas d'espèce, elle serait totalement paralysée si les transferts sont hypothéqués.

4.2 Les contraintes budgétaires

La loi prévoit que la commune consacre une bonne partie de ses ressources aux investissements. Entre 2004 et 2008, le taux d'investissement (rapport du budget de la commune section investissement au budget total) de la Commune est passé de 24% à 70% avec une moyenne de 40%. Cette performance enregistrée en 2008 est en partie due à l'amélioration des recettes de 2008 qui avait grimpé de manière spectaculaire et très encourageante. La Commune de Lalo a fourni un effort important d'investissement tenant compte des ressources disponibles.

4.3 Les données de base

Un certain nombre de données de bases ont été recueillies pour bâtir une stratégie de financement. Ces données concernent notamment les recettes communales sur les dernières années, l'évolution du taux d'investissement, de même que l'évolution de l'investissement par tête d'habitant sur la période 2004 – 2008.

4.3.1 Les recettes communales et le taux d'investissement sur les dernières années

Les recettes de la Commune de Lalo ont présenté une tendance globale à la hausse malgré une évolution en dents de scie comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous. Un pic en termes de recettes communales a été noté en 2008 grâce au fonds FaDec correspondant à des recettes totales s'élevant à environ 288 millions francs. Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes et du taux d'investissement.

Tableau 41: Evolution des recettes communales et du taux d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
Recettes totales	62 960 451	57 644 313	66 441 075	84 773 517	147 170 763	83 798 024
Taux d'accroissement annuel moyen (%)		-8	15,3	27,6	73,6	21,7
Recettes d'Investissement	29 244 773	41 631 181	44 526 851	65 722 045	128 391 808	61 903 332
Taux d'investissement	46	72	67	77	87	74

Source : Comptes administratifs de la Commune de Lalo 2004 à 2008

Le tableau ci-dessus montre que le taux annuel moyen d'accroissement des recettes est environ de 22% sur la période 2004 – 2008. Ce taux est important à connaître pour réaliser les projections de recettes pour les prochaines années. Quant au taux d'investissement, il varie entre 46 et 87% avec une moyenne de 74%.

4.3.2 L'investissement par tête sur les dernières années

L'investissement par tête est un indicateur qui se calcule comme le rapport du budget d'investissement de la Commune à la population totale pour une année donnée. Cet indicateur est important pour apprécier l'effort d'investissement de la Commune sur les dernières années mais aussi d'éclairer la prise de décision en

matière d'investissement dans la Commune. L'évolution de cet indicateur dans la Commune de Lalo pour la période 2004 – 2008 est résumée dans le tableau ci-après

Tableau 42: Evolution de l'investissement par habitant sur la période 2003 – 2008

	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
Population totale	84 849	87 661	90 630	93 680	96 809	90 726
Dépenses d'investissements	20 699 801	17 882 417	9 756 923	68 353 981	125 812 643	48 501 153
Dépenses d'investissement par habitant	244	204	108	730	1300	535

Source : Comptes administratifs de la Commune de Lalo, 2004-2008; RGPH3

Comme le montre ce tableau, l'investissement par habitant n'a guère 1000 francs sur les cinq dernières années. Cependant, il faut faire remarquer l'effort de l'année 2008 qui augure d'une forte capacité d'investissement de la commune. La moyenne de 535 cfa demeure faible par comparaison à une moyenne de 800 fcfa par habitant observé dans d'autres Communes du pays. Les élus locaux doivent décider à quel niveau ils veulent faire situer cet indicateur dans l'avenir. Ceci déterminera aussi l'ampleur du travail de mobilisation des ressources.

4.3.3 Les interventions des partenaires dans la Commune

Au cours des dernières années, plusieurs partenaires au développement sont intervenus dans la commune de Lalo. Leurs domaines d'intervention sont divers, mais l'on peut noter comme le montre le tableau ci-après que ces intervenants ont focalisé leurs interventions sur les domaines sociaux. Ces intervenants sont pour la plupart des ONGs et internationales.

La participation de ces différents intervenants aux actions de développement dans la Commune a été calculée à travers une enquête légère auprès des principaux intervenants. Cette liste n'étant pas exhaustive, la participation des partenaires est alors sous-estimée. Néanmoins, elle nous permettra de projeter le niveau approximatif des ressources attendues des partenaires les prochaines années.

Tableau 43: Participation des intervenants aux actions de développement dans la Commune

N°	Partenaire technique et financier	Secteurs d'activités	Période					Coût d'investissement
			2004	2005	2006	2007	2008	
1	Budget national	Fonctionnement	3 140 529	30 991 181	25 870 051	0	7 575 195	67 576 956
		Investissement	14 314 788	0	0	0	111 890 613	126 205 401
2	PROTOS	Eau et Assainissement	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
		Aménagement hydro agricole	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
		GIRE	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	40 000 000
3	PNDCC	Investissement communal		8 365 440	8 365 440	8 365 440		25 096 320
4	Plan Bénin	Santé	31 502 167	23 137 833	38 208 083	22 309 583	37 948 833	153 106 499
		Education	35 068 333	57 775 333	102 033 833	71 171 917	43 948 833	309 998 249
		Droit et Protection	2 915 833	4 183 667	22 508 833	16 740 250	12 999 333	59 347 916
		Eau et Assainissement	56 662 333	43 535 750	46 101 000	47 947 833	33 723 750	227 970 666
		Sécurité économique des ménages	13 904 000	51 689 333	70 694 583	65 579 917	17 310 833	219 178 666
5	PADEAR	Intermédiation sociale	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
		Réalisation des ouvrages	18 000 000	0	0	126 000 000	36 000 000	180 000 000
6	PAPDC	FDC					23 611 949	23 611 949
		FRC						0
7	FADEC/ CONAFIL	Fonctionnement					19 394 866	19 394 866
		Investissements					59 738 664	59 738 664
8	PADMOC	Crédit agricole			4 093 000	4 093 000	4 093 000	12 279 000
		Construction de piste					91 055 600	0
9	COWI DANIDA	Réhabilitation de piste			71 876 173	71 876 173	71 876 173	215 628 519
	Coût d'investissement		243 507 983	287 678 537	457 750 996	502 084 113	548 112 042	2 039 133 671

Source : Enquêtes SAFIC, 2009 ; Rapport d'évaluation PDC 2005 - 2009

La contribution de ces différents intervenants dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, la gestion des ressources naturelles, la construction et la réfection des routes et pistes, que la promotion des droits des enfants a permis d'améliorer sur les dernières années la couverture de la Commune par rapport à certains besoins fondamentaux. Ces partenaires restent disponibles pour accompagner la Commune dans le financement du développement local pour les prochaines années.

4.3.4 La participation communautaire

La participation communautaire est la contribution en espèce ou nature en (convertie en terme monétaire) des populations de la Commune de Lalo aux investissements et autres actions réalisés dans la Commune.

Au cours du quinquennat écoulé, la participation communautaire est restée très faible au niveau des populations de la Commune. Ceci nécessite la prise d'initiatives en vue d'une meilleure communication pour un changement de comportement pour sensibiliser les populations par rapport à leur participation effective à la mobilisation des ressources (humaines, matérielles et financières) au développement local.

4.4 Les hypothèses de financement

- les recettes de la commune connaissent un accroissement moyen annuel de 22%, taux d'accroissement moyen annuel calculé sur la période 2004 – 2008 ;
- les transferts de ressources par l'Etat parviennent régulièrement à la Commune. Ces transferts seront supposés comme pris en compte dans les recettes de la commune ;
- une part minimum des recettes de la commune sera effectivement consacrée chaque année au financement des réalisations physiques inscrits au plan de développement de la commune ;
- le taux de recouvrements des recettes communales reste au moins égal à 80%;
- la Commune exploite mieux son potentiel fiscal;
- les activités inscrites dans le PDC seront considérées comme des investissements soit en capital physique, soit en capital humain ;
- la plupart des anciens partenaires au développement de la Commune continueront à y investir et de nouveaux partenaires rejoindront leur rang comme le Millenium Challenge Account (MCA), le PGFTR ou le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD);
- la Taxe de Développement Local est mise en œuvre;

- la participation communautaire sera mobilisée, le cas échéant avec l'appui de la Mairie, à bonne date pour les diverses interventions. Dans ce cas un taux de 10% sera retenu.

4.5 Les scénarios de financement du PDC

Avant d'élaborer les différents scénarios de financement du PDC, il faut faire un cadrage de ce dernier qui permette de connaître, ne serait-ce que globalement, quel sera le coût du PDC. Cet exercice de cadrage a été fait à l'aide d'une matrice de décision qui croise les ambitions en termes d'investissement de la Commune (ambitions traduites par le taux d'investissement) et celles d'autofinancement par la Commune de son PDC. Pour ce faire, les prévisions de recettes de la Commune ont été utilisées, sur la base desquelles, suivant différents scénarios, les investissements cumulés ont été dégagés. Les différents scénarios envisagés figurent ci-dessous :

4.5.1 Scénario 1 : Le taux d'investissement s'établit au seuil fixé par la loi, à savoir 30%

Sur la base de cette hypothèse et en fonction des prévisions de recettes, on obtient le tableau ci-après :

Tableau 44: Résultats scénario 1 : le taux d'investissement est de 30%

Année	2011	2012	2013	2014	2015	Cumul
Recettes	179 106 819	217 972 998	265 273 139	322 837 410	392 893 128	1 378 083 493
Investissement	53 732 046	65 391 899	79 581 942	96 851 223	117 867 938	413 425 048
Population	99 870	103 166	106 571	110 087	113 720	
Inv/hab	538	634	747	880	1 036	

Source : Prévisions en rapport avec les données de base

Avec ce scénario, la Commune dégage au terme du plan quinquennal un investissement cumulé de 413 425 048 francs CFA représentant les 30% des recettes cumulées de 1 378 083 493 francs CFA. Cela permet à la commune d'atteindre un investissement moyen annuel de 1036 francs CFA par habitant en 2015 et de 767 francs CFA par habitant sur la période.

4.5.2 Scénario 2 : Le taux d'investissement s'établit à 35%

La Commune peut décider de dépasser la contrainte légale de 30% de taux d'investissement et passer à 35% en moyenne par an en fonction de ses ambitions de développement. Par rapport à ce scénario, les résultats se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 45: Résultats scénario 2 : le taux d'investissement est de 35%

Année	2011	2012	2013	2014	2015	Cumul
Recettes	179 106 819	217 972 998	265 273 139	322 837 410	392 893 128	1 378 083 493
Investissement	62 687 386	76 290 549	92 845 599	112 993 093	137 512 595	482 329 223
Population	99 870	103 166	106 571	110 087	113 720	
Inv/hab	628	739	871	1 026	1 209	

Source : Prévisions en rapport avec les données de base

Ce scénario permet de mobiliser des investissements cumulés de près de 482 329 223 francs CFA sur cinq ans, ce qui permet d'atteindre un investissement moyen annuel par habitant de 1209 francs environ en 2015. La moyenne sur le quinquennat de l'investissement par habitant se situe à 895 francs CFA.

4.5.3 Scénario 3 : Le taux d'investissement s'établit à 40%

L'effort d'investissement peut être poussé jusqu'à 40% compte tenu de l'état actuel des choses en matière de financement des investissements dans la Commune. Dans ce cas, les indicateurs se présentent comme suit :

Tableau 46: Résultats scénario 3 : le taux d'investissement est de 40%

	2011	2012	2013	2014	2015	Cumul
Recettes	179 106 819	217 972 998	265 273 139	322 837 410	392 893 128	1 378 083 493
Investissement	71 642 727	87 189 199	106 109 256	129 134 964	157 157 251	551 233 397
Population	161 822	167 126	172 595	178 249	156 680	
Inv/hab	717	845	996	1 173	1 382	

Source : Prévisions en rapport avec les données de base

Dans ce schéma-ci, la Commune mobilise pour les cinq années du plan des investissements cumulés de 551 233 397 francs CFA pour la mise en œuvre du PDC et atteint un investissement moyen annuel par habitant de près de 1382 francs CFA en 2015, tandis que la moyenne sur la période reste autour de 1023 francs CFA.

4.6 Cadrage du budget PDC

Sur la base des informations fournies par ces différents scénarios et en fonction de ses ambitions de développement projetées, la Commune pourra se baser la matrice d'aide à la décision (tableau 47) en présentant plusieurs possibilités de financement du PDC en fonction des taux d'investissement et d'autofinancement.

Tableau 47: Matrice de cadrage du PDC de la Commune de Lalo

Taux d'investissement	Investissement Cumulés	Montant total du PDC autofinancé				
		10%	15%	20%	25%	30%
30%	413 425 048	4 134 250 480	2 756 166 987	2 067 125 240	16 537 002	1 378 083 500
35%	482 329 223	4 823 292 230	3 215 528 153	2 411 646 115	1 929 316 892	1 607 764 077
40%	551 233 397	5 512 333 970	3 674 889 313	2 756 166 985	2 204 933 588	1 837 444 657

Source : Calculs à partir des données de base

Une première lecture de cette matrice permet de situer rapidement le montant total du PDC de Lalo entre 1 378 083 500 et 5 512 333 970 francs CFA. La borne

supérieure de l'intervalle du coût du PDC (5 512 333 970) est loin de refléter les réalités locales en matière de possibilités de mobilisation de ressources pour le financement du PDC.

Cette matrice permet, en fonction de différents taux d'investissement de se fixer un niveau d'autofinancement du PDC et par rapport à cela, connaître le montant du plan. Connaître ce montant est nécessaire pour faire l'arbitrage du PDC.

Notons que les investissements cumulés présentés dans ce tableau n'intègrent pas la participation communautaire.

Sur la base de cette matrice, le conseil communal a réuni et a pris une décision avec l'appui du Comité de Pilotage du PDC. Cette décision a signifié que :

- compte tenu du niveau duquel la Commune doit partir en matière de taux d'investissement, il serait plus réaliste, ne serait-ce que pour les premières années de rester dans les limites imposées par la loi, à savoir les 30% ;
- compte tenu des expériences passées et des nouvelles possibilités qui s'offrent à la Commune en matière de mobilisation des ressources (la mise en œuvre de la TDL, etc.), les ambitions d'autofinancement du PDC sur fonds propres de la Commune pourraient se situer autour de 20%.

L'arbitrage a été fait en prenant en compte un certain nombre d'éléments :

- les bénéficiaires ou les groupes cibles des activités : les groupes cibles marginalisés à savoir les femmes et les enfants sont prioritaires ;
- l'activité relève-t-elle des compétences propres de la Commune ? si la réponse est oui, alors cette activité est prioritaire ;
- l'activité revêt-elle un caractère urgent clairement souligné dans la problématique majeure de développement de la Commune ? si la réponse est oui, alors l'activité est prioritaire ;
- les activités sont retouchées par rapport aux quantités, si cela n'influence pas l'atteinte des résultats attendus ;
- les investissements trop lourds (plus de 400.000.000 francs CFA) sont notés pour mémoire (PM)
- une hiérarchisation implicite des secteurs concernés par les différents programmes.

Ces différents éléments ayant guidé les travaux de l'atelier d'arbitrage, l'on est revenu à un montant global du PDC s'élevant à **1 228 052 150** francs CFA.

4.7 Schéma de financement du PDC

Le plan sera exécuté sur la base de quatre sources de financement :

- La participation de la commune sur ressources propres
- La participation des communautés à la base

- Les subventions et investissements de l'Etat
- L'appui financier et technique des partenaires techniques et financiers (ONG, projets, programmes, coopérations décentralisées ...etc)

Les analyses effectuées plus haut ont montré que si la part du budget de la Commune est d'au moins 30%, la mobilisation du financement cumulée s'élèvera à 413 425 048 francs CFA représentant environ 33,7% du coût total du PDC. Si le niveau de participation communautaire est maintenu à 10%, alors le montant à mobiliser par les communautés elles-mêmes, s'élèvera à environ 123 millions CFA.

On peut donc noter dans le tableau ci-dessous que le besoin global de financement de la Commune est de 56,3% environ par rapport au budget total du PDC, soit environ 690 millions. La contribution moyenne annuelle des partenaires au développement de la commune étant estimée au-delà de 400 000 000 fcfa, et très importantes les trois dernières années, il est attendu un financement total des actions planifiées sur les cinq années.

Tableau 48: Schéma de financement du PDC de la Commune de Lalo

N°	Projets	Montant
1.	Projet 1.1: Appui à la sécurisation des terres agricoles	5 012 150
2.	Projet 1.2: Promotion de la diversification agricole	44 000 000
3.	Projet 1.3: Valorisation du potentiel hydro-agricole de la commune	25 410 000
4.	Projet 2.1: Développement des infrastructures routières	392 700 000
5.	Projet 2.2: Appui à l'extension du réseau de la SBEE et de la SONEB	1 100 000
6.	Projet 2.3: Appui à l'extension des services de la télécommunication et de la téléphonie mobile	1 100 000
7.	Projet 3.1: Développement des infrastructures marchandes de la commune	33 440 000
8.	Projet 3.2: Viabilisation/modernisation des gares de la commune	20 900 000
9.	Projet 3.3: Dynamisation de l'exploitation de la carrière de sable blanc de la commune	440 000
10.	Projet 3.4: Démarrage de l'exploitation de la carrière de calcaire dans l'arrondissement de Tchi-Ahomadégbé	-
11.	Projet 3.5: Renforcement des capacités des agents de collecte des taxes et impôts dans les marchés et gares de la commune	2 970 000
12.	Projet 4.1: Dynamisation du cadre de concertation entre l'institution communale et le secteur privé	22 000 000
13.	Projet 5.1: Renforcement des capacités de prise en charge des structures sanitaires de la commune	57 200 000
14.	Projet 5.2: Amélioration de la couverture de la commune en personnel soignant	550 000

N°	Projets	Montant
15.	Projet 5.3: Développement des services médicaux et paramédicaux envers les femmes et les enfants	2 750 000
16.	Projet 6.1: Amélioration de la scolarisation des fils et des filles de la commune	33 500 000
17.	Projet 6.2: Renforcement des capacités d'encadrement du personnel enseignant des établissements de la commune	1 650 000
18.	Projet 6.3: Promotion de l'alphabétisation dans la commune	19 250 000
19.	Projet 7.1: Construction des modules de classes dans les écoles primaires et maternelles	264 000 000
20.	Projet 8.1: Amélioration du niveau d'urbanisation de la commune	-
21.	Projet 8.2: Elaboration du plan foncier rural au niveau des chefs lieux d'arrondissement	1 100 000
22.	Projet 8.3: Création de jardins publics dans les chefs lieux d'arrondissement	50 050 000
23.	Projet 8.4: Gestion des conflits domaniaux dans la commune	6 820 000
24.	Projet 9.1: Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable	27 500 000
25.	Projet 9.2: Elaboration du plan d'hygiène et d'assainissement de la commune	11 000 000
26.	Projet 9.3: Réalisation de latrines dans les écoles défectives et les lieux publics	41 140 000
27.	Projet 9.4: Développement des initiatives d'assainissement et de sauvegarde de l'environnement	39 600 000
28.	Projet 10.1: Mobilisation de ressources humaines (les deux sexes) qualifiées au profit de la mairie	43 560 000
29.	Projet 10.2: Renforcement annuel des capacités techniques des ressources humaines de la mairie	73 480 000
30.	Projet 11.1: Dynamisation du cadre de concertation des OSC de la commune	8 800 000
	COUT TOTAL PDC	1 228 052 150
	Participation de la Commune (33,7%)	413 425 048
	Participation Communautaire (10%)	122 805 215
	Total Mobilisation locale (43,7%)	536 230 263
	Financement à rechercher (56,3%)	691 821 887

Source : Etabli à partir des données de base

5 STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Pour mieux mobiliser les ressources, des dispositions adéquates doivent être prises notamment :

- l'amélioration du système de collecte des ressources fiscales ;
- la mise en œuvre effective de la Taxe de Développement Local (TDL)
- la sensibilisation de la population pour le paiement des impôts et taxes;

- la conception d'un plan de communication pour mobiliser les ressources ;
- la négociation de l'appui des partenaires au développement pour le financement des projets du PDC ;
- l'organisation d'une table ronde des bailleurs pour le financement des projets contenus dans le PDC ;
- l'appel à la diaspora, aux acteurs privés et à la coopération décentralisée ;
- la formation du personnel des services techniques de la mairie aux nouvelles techniques de management et de mobilisation des ressources ;

6 DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PDC

Au cours de la phase de mise en œuvre du PDC, le Conseil Communal met en place les dispositions institutionnelles, élabore chaque année le Programme annuel d'investissement, effectue la programmation financière, mobilise les ressources, met en place les mesures d'accompagnement et exécute les activités planifiées.

La réussite des actions programmées dans le Plan de Développement dépend de l'efficacité et du dynamisme du dispositif institutionnel chargé de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation. Au terme des lois de la décentralisation au Bénin, la mise en œuvre du PDC est du ressort et de la responsabilité du Conseil Communal dirigé par le Maire. Néanmoins en raison de la spécificité et du caractère participatif que revêt sa mise en œuvre, une assistance technique et la participation de tous les acteurs paraissent nécessaires pour son exécution, son suivi et son évaluation, afin de lui garantir les meilleures chances de succès.

6.1 Dispositions institutionnelles

La mise en place d'une bonne disposition institutionnelle permet de régler en grande partie les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les Maires après l'élaboration du PDC. Au nombre de ces problèmes, on peut citer entre autres: (i) la mobilisation des ressources financières nécessaires, (ii) la gestion et la coordination des programmes/projets contenus dans le Plan, (iii) le suivi et l'évaluation.

Selon la loi, le Maire est l'organe chargé de l'exécution du PDC. Il dispose de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le PDC. Aussi, le Conseil Communal est-il l'organe compétent pour la coordination de toutes les actions de développement de la Commune.

Il appartient d'abord au Maire de dynamiser les différentes commissions permanentes pour la mise en œuvre des programmes/projets qui relèvent de leurs compétences.

6.1.1 Le Cadre de Concertation des Acteurs du Développement (CCAD)

Le Cadre de Concertation des Acteurs de Développement (CCAD) est un creuset où les différents acteurs du développement local qui y sont représentés se retrouvent périodiquement pour discuter des questions de développement concernant la Commune. C'est un organe qui se veut un cadre fédérateur pour l'harmonisation des actions de développement dans la Commune.

Cet organe, présidé par le Maire, doit être dynamisé afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle de proposition pour la mise en œuvre du PDC en termes de confirmation des engagements des différents acteurs par rapport aux tranches annuelles du PDC et d'information sur l'état de mise en œuvre du Plan.

Le CCAD qui se veut représentatif de toutes les parties prenantes au développement de la Commune est composée de :

- Le Maire et ses Adjoints;
- Les Chefs d'Arrondissement ;
- Le Représentant de l'Association Communale de Développement ;
- Les Présidents des trois commissions permanentes de la Commune ;
- Le Représentant de l'Association Communale de Développement ;
- La Représentante des femmes;
- Le Représentant de L'UCP ;
- Le Représentant des opérateurs économiques ;
- Les Représentants du Collectifs des ONGs travaillant dans la Commune ;
- Les Représentants du Comité de Pilotage de l'élaboration du PDC ;
- Le Représentant des notables

Le présent plan ayant prévu une ligne budgétaire pour le fonctionnement des cadres de concertation, il appartient aux autorités Communales de veiller à ce que ce cadre ne soit pas lourd.

6.1.2 L'Organe Technique d'Exécution (OTE)

Le CCAD est aidé d'une certaine manière dans ses tâches par l'Organe Technique d'Exécution. Cet organe, directement attaché au service chargé du développement ou de la planification locale a un rôle technique dans la mise en œuvre du PDC.

◆ Mission

L'Organe Technique d'Exécution du PDC a pour principale mission de veiller à l'exécution à bonne date des actions planifiées dans le PDC. Il assure également la

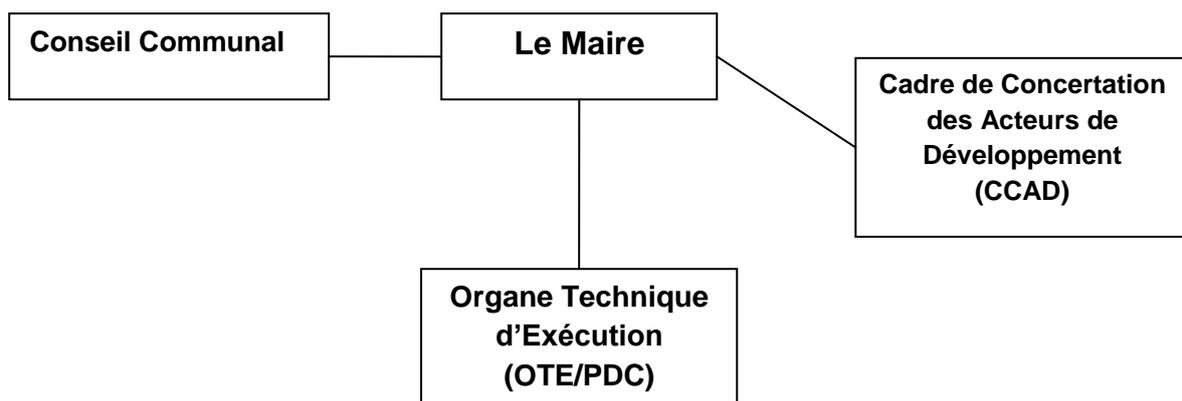
mise en œuvre des décisions du CCAD entérinées par l'exécutif communal. L'OTE assure la préparation des plans d'investissement annuels de la Commune.

◆ **Composition**

Du fait de son caractère technique, cet organe a besoin d'être léger pour être opérationnel. Il est composé de deux ou trois cadres moyens supérieurs travaillant à plein temps à la Mairie et qui disposent des aptitudes techniques requises pour exécuter des tâches de planification et d'administration de projet dans la Commune. Ces cadres peuvent être soutenus par un ou deux membres actifs du Comité de Pilotage de l'élaboration du PDC qui ont un rôle de personnes ressources pour avoir participé à l'identification de tous les projets qui figurent au PDC.

Contrairement au CCAD qui est un organe indépendant, l'OTE s'inscrit bien dans l'organigramme de la Mairie et est rattaché au service chargé du développement et de la coopération décentralisée.

Le dispositif proposé peut être schématiquement représenté comme suit :



6.1.3 Elaboration des Plans annuels de développement

Le PDC a fait une planification des projets par programme pour une durée de cinq (05) ans. Les tranches annuelles sont ressorties du programme pluriannuel et affinées. Elles doivent indiquer clairement quelles activités sont envisagées, avec des précisions sur les coûts, le schéma de financement (activités à exécuter sur budget propre par le biais de la coopération décentralisée ou autres) et la structure d'exécution. Ces tranches annuelles sont élaborées par l'OTE/PDC puis soumises à la validation du cadre de concertation et après à l'adoption du Conseil communal.

Il s'ensuit l'élaboration du budget d'investissement annuel de la Commune. Il complète celui de fonctionnement.

Les différentes actions à mettre en place dans le cadre des projets adoptés annuellement doivent prendre en compte les aspects de durabilité et d'équité. Ils doivent mettre en exergue :

1. ***Les aspects genre et développement*** : étant donné que les hommes et les femmes ont des intérêts et des besoins différenciés, les actions veilleront à en tenir compte pour associer hommes et femmes aux activités, ressources et bénéfiques qui en seront issus.
2. ***La justice sociale*** : les intérêts défendus sont ceux qui favorisent la majorité et non un groupe de décideurs et de manipulateurs. Il importe que l'inégalité entre les couches ne soit pas aggravée par les actions entreprises mais que chacun malgré sa position sociale soit pris en compte. La transparence devra guider toutes les actions.
3. ***La durabilité*** : toutes les actions prendront en compte, autant que possible, l'autofinancement des coûts de maintenance, d'entretien et de fonctionnement par la génération ou l'exploitation optimale des possibilités existantes pour la mobilisation de ressources endogènes en vue de rendre durable l'utilisation des équipements collectifs installés maintenant et pour les générations à venir.
4. ***Le respect de l'environnement*** : les actions entreprises ne créeront pas de difficultés pour les générations à venir, mais plutôt leur réalisation fera en sorte que l'environnement soit protégé et sauvegardé. Chaque fois que des atteintes à l'environnement seront inévitables, des mesures compensatoires seront prises pour maintenir l'équilibre des différents écosystèmes.
5. ***La participation des communautés*** : toutes les actions seront identifiées et menées, de concert avec les communautés dans toutes leurs composantes. Il est important qu'elles participent à toutes les étapes en vue de bien les comprendre et de se les approprier pour un meilleur suivi et une bonne gestion et que les actions profitent effectivement à la communauté.
6. ***L'impact concret sur la population*** : La réalisation de ces actions devra avoir un impact sur la vie concrète des hommes et des femmes qui en seront bénéficiaires. En effet toute action entreprise doit, à terme, agir positivement et de façon visible et équitable sur la vie des habitants.

6.1.4 Elaboration des dossiers techniques et financiers

A cette étape, l'OTE/PDC doit faire appel à des spécialistes en fonction des différents dossiers de projets à élaborer. La Mairie peut faire appel aux ressortissants qualifiés, aux services déconcentrés de l'Etat ou aux bureaux d'études.

6.1.5 Suivi-évaluation du plan de développement communal

Le suivi est une fonction permanente qui vise essentiellement à fournir aux services de gestion du PDC et aux parties prenantes des indicateurs sur les progrès réalisés ou sur leur absence. Il permettra d'identifier et d'évaluer les problèmes potentiels et le succès du PDC. Il fournira la base des mesures correctives destinées à améliorer la qualité des actions du plan et d'informer régulièrement la population et les partenaires au développement pour maintenir la crédibilité des élus locaux et des structures chargées de l'exécution du plan.

L'évaluation est un exercice de durée limitée qui vise à apprécier systématiquement et objectivement la pertinence, la performance et les succès des programmes et projets du PDC.

Partie intégrante du cycle de planification, le suivi et l'évaluation sont des instruments efficaces qui permettront d'enrichir la qualité du PDC et le processus d'apprentissage ainsi que le renforcement des capacités démarré depuis le début du processus de planification. L'Organe Technique d'Exécution doit élaborer un plan de suivi-évaluation à cet effet.

Il est souhaitable que le PDC soit évalué deux fois sur le quinquennat. Une évaluation à mi-parcours et une autre au terme de la durée du plan qui permettra de vérifier si ce plan a connu le succès sur le plan de son impact concret sur les populations, de sa durabilité, de son équité et de sa contribution au renforcement des capacités

7 HYPOTHESES ET RISQUES

- ◆ *Risques liés à la faiblesse des capacités organisationnelles en termes de recherche de financement*

L'ampleur des tâches du PDC nécessite beaucoup de ressources qu'elles soient matérielles, ou humaines dont la Commune pas encore suffisamment. Les risques liés à une telle situation pourraient être minimisés par le renforcement des capacités et de l'expertise des l'administration communale à encadrer et suivre la réalisation des actions sur le terrain.

- ◆ *Risques liés à la faiblesse de la participation ou adhésion des acteurs/opérateurs*

Les problèmes de gouvernance ont souvent découragé les populations pour une forte participation aux actions au niveau local. En effet, une mauvaise gestion peut amener une partie des acteurs à se démarquer des actions menées dans le cadre du PDC. On peut également créer un cadre incitatif qui encourage (félicitation, octroi d'avantages) ceux qui agissent dans le sens du bien commun et qui découragent ceux dont les actions affectent négativement le bien-être public.

- ◆ *Risques financiers*

L'importance du volume financier des activités du PDC dépasse les capacités financières de la Commune et nécessite l'apport des partenaires dans leur mobilisation. Il y'a donc le risque que la commune, malgré sa contribution annuelle, ne soit pas en mesure de mobiliser le maximum de partenaires financiers pour la mise en œuvre du PDC.

Les risques financiers sont aussi liés à l'insuffisance d'une démarche appropriée (pragmatisme, bonne connaissance des dossiers, accompagnement par des personnes ressources avisées) en matière de négociation.

CONCLUSION

A l'instar de plusieurs autres Communes du Bénin, la Commune de Lalo vient d'élaborer son plan de développement deuxième génération.

Même si l'évaluation du premier PDC a révélé un bilan globalement acceptable beaucoup reste à faire pour un envol harmonieux et durable de la commune. Les défis restent entiers et les aspirations des communautés demeurent immenses. C'est pourquoi le Conseil Communal a opté avec l'appui du PAPDC à un nouvel exercice d'élaboration du guide de développement quinquennal de la commune.

Mieux approfondi que le premier, il a fait appel à une approche nouvelle plus structurée et apparaît comme un précieux outil d'orientation et de négociation du développement de la commune.

Avec un coût global de Un Milliard Deux Cents Vingt Huit Millions Cinquante deux Mille Cent cinquante francs (1 228 052 150 F) CFA, la mobilisation des ressources humaines et financières, en l'occurrence, pour sa mise en œuvre doit être assurée au moins à 90 % des actions programmées sur les 5 ans.

Durant toute sa vie, l'équipe d'exploitation veillera aux risques qui pourraient compromettre la mise en œuvre efficace et efficiente des actions. En effet, une forte politisation du Conseil Communal, une autarcie et la propension exagérée du concept « fils du terroir », la non prise en compte des intérêts des groupes minoritaires; la défaillance au niveau des organes de contrôle et de suivi de la mise en application du plan et l'insuffisance de transferts de compétences et de ressources aux communes par le gouvernement, la mauvaise planification des PAD, le lancement des actions en période inappropriée risquent d'affecter l'atteinte des objectifs définis.

ANNEXES

Listes de présence aux différents ateliers communaux